

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

FRUITS DES INSTITUTIONS ET RÉCOLTES POPULAIRES
ÉTUDE SUR LA PORTÉE SOCIALE DU JARDINAGE COMMUNAUTAIRE À
MONTRÉAL DE 1909 À 1990

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

PHILIPPE SAINT-HILAIRE-GRAVEL

JANVIER 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Merci à Martin Petitclerc, directeur de ce mémoire et professeur au département d'histoire de l'UQAM, pour ses conseils judicieux, ses ratures innombrables et pertinentes et ses corrections. Merci à André Pednault, animateur horticole de Ville-Marie, pour ses archives et ses conseils. Merci à Greg Robinson, professeur au département d'histoire de l'UQAM, pour les conseils. Merci aux employés et employées de la bibliothèque du Jardin botanique. Merci à Micheline Cloutier-Turcotte, assistante à la gestion du programme des études avancées au département d'histoire de l'UQAM. Merci à Isabelle Monast-Landriault pour le support moral, les corrections et les conseils. Merci à l'équipe du CRAPAUD pour leur bonne humeur, leurs questions et leur intérêt porté à cette recherche. Merci à Laurence pour les bières.

Il pousse plus de choses dans un jardin que n'en sème le jardinier
- *proverbe espagnol*

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
LISTE DES TABLEAUX	v
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	
LE JARDIN COMMUNAUTAIRE MONTRÉALAIS COMME OBJET D'ÉTUDE	1
1. CHAPITRE I	
DANS LES INTERSTICES DE L'ÉCONOMIE CAPITALISTE : LE JARDIN COMME PALLIATIF MORAL ET ÉCONOMIQUE (1900-1970).....	20
1.1. Moralisation des masses.....	20
1.2. Une soupape de sûreté, le temps d'une crise.....	22
1.3. Dig for Victory! Les jardins de la victoire.....	29
1.4. Un service polyvalent : l'après-guerre.....	33
2. CHAPITRE II	
DU QUARTIER À LA VILLE, ENTRE INITIATIVE LOCALE ET LA DÉPENDANCE AUX STRUCTURES MUNICIPALES (1974-1980).....	42
2.1. La désindustrialisation de Montréal et l'Office d'embellissement.....	43
2.2. Des initiatives qui viennent des quartiers.....	47
2.3. Caractéristiques des premiers jardins communautaires.....	50
2.4. Premières interventions municipales.....	55
2.5. D'une initiative communautaire à un service public : la naissance des jardins communautaires municipaux.....	61
2.6. Le Jardin botanique, l'acteur intermédiaire.....	64
3. CHAPITRE III	
D'ORGANISATIONS AUTONOMES À SERVICES PUBLICS (1980-1990).....	69
3.1. La croissance du rôle des conseillers municipaux.....	70
3.2. La Ville gère ses terres.....	73
3.3. Le Jardin botanique dépassé?.....	78
3.4. Le jardinage comme priorité institutionnelle?.....	81

3.5. Inscription des jardins dans les arrondissements.....	85
CONCLUSION: LES JARDINS MONTRÉALAIS, DES FRUITS CUEILLIS PAR LES POUVOIRS MUNICIPAUX.....	93
BIBLIOGRAPHIE.....	110

LISTE DES TABLEAUX

.1. Les jardins communautaires municipaux, de 1977 à 19863

RÉSUMÉ

Cette étude sur le jardinage communautaire à Montréal se base sur la littérature existante concernant le jardinage urbain en Amérique du Nord et sur différents fonds d'archives montréalais. Son but est de cerner le processus complexe d'institutionnalisation de ces jardins qui se retrouvent au cœur de la politique municipale montréalaise dans les années 1970 et 1980. À travers la documentation du rôle des associations réformistes anglophones, de la Ville de Montréal et de la Ligue ouvrière catholique, ce texte démontre la subordination des jardins communautaires au contexte social de la première moitié du 20^{ème} siècle et à ses forces. Plus tard, dans les années 1970, un nouveau type de jardin s'articule avec le renouveau des rapports sociaux. Nés entre 1974 et 1980 de la collaboration des instances municipales de l'administration Drapeau avec des groupes populaires montréalais, les jardins deviennent rapidement dépendants de la Ville. À travers l'étude des archives de la Ville et du Jardin botanique de Montréal, nous explorons ces relations. Après la période de création populaire des premiers jardins, la Ville s'approprie la légitimité de les créer. À partir de 1980, dépendants des ressources fournies par le Jardin botanique, les groupes lui sont redevables de leur existence. Les années 1980 voient le jardin communautaire perdre son autonomie à choisir son emplacement, puis celle de son organisation interne. En 1986, le Rassemblement des citoyens de Montréal déloge l'Action civique et le jardinage communautaire subit un ralentissement. Par la suite, la nouvelle administration lui donne sa forme actuelle en systématisant les pratiques de jardinage sous la gestion des arrondissements. Nous en arrivons à la conclusion que cette vague de jardins s'inscrit dans les mêmes rapports de dépendance aux institutions quant à leur légitimité à occuper le sol urbain que les vagues précédentes, tout en constituant un champ d'études unique quant à l'autonomie des groupes populaires en matière de potagers.

Mots clés : jardin, communautaire, agriculture, urbain, Montréal, politique, municipal, institutions.

INTRODUCTION

LE JARDIN COMMUNAUTAIRE MONTRÉALAIS COMME OBJET D'ÉTUDE

Terrain d'enquête

L'histoire relatée par ce mémoire touche l'espace montréalais, de 1909 à 1990. Le sujet que nous abordons est le jardinage communautaire, plus spécifiquement entre 1974 et 1990. Nous y envisageons le jardin communautaire comme un espace dépendant des rapports sociaux. Depuis leurs débuts, les jardins ont à légitimer leur existence sur les terres urbaines, fortement convoitées par plusieurs secteurs de la société. Pour cette raison, ils sont tributaires des forces sociales, économiques et politiques qui les justifient par rapport à la production industrielle, l'habitation, le commerce et tout ce qui accentue la pression foncière.

Notre étude débute avec les initiatives de potagers urbains dans la métropole industrielle et commerciale du Canada au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle. Ces potagers vont toucher jusqu'à plus de 15 000 familles durant la Deuxième Guerre mondiale. Nous y constatons la dépendance des jardins de terrains vagues, des jardins du chômage, des Victory Gardens, des jardins ouvriers catholiques et des jardins communautaires à des forces sociales qui les appuient, leur donnent leur légitimité et les organisent.

Puis, nous nous intéressons à la vague de création des jardins par des groupes communautaires et populaires qui débuta en 1974, date à laquelle un groupe de femmes du Centre-Sud lance la vague. Parrainées par le Jardin botanique et l'Office

d'embellissement de la Ville de Montréal dès 1974, ces femmes inscrivent leur démarche dans les projets soutenus par la municipalité. À la fin de 1976, on dénombre 5 jardins communautaires. En 1977, ce sont 25 terrains municipaux qui sont réservés au jardinage et, en 1981, 43 terrains. Le jardinage communautaire, à ce moment, est présent dans les quartiers de Parc-Extension, Villeray, Ahuntsic, Lachine, Côte-Sainte-Catherine, Saint-Henri, Notre-Dame-de-Grâce, Hochelaga, Maisonneuve, bref dans la plupart des quartiers « populaires » de Montréal. Durant cette première période de notre étude, de 1974 à 1980, les jardins sont portés par des groupes populaires et communautaires, et touchent plus de 4000 personnes. Leurs revendications restent simples : il s'agit d'un espace qui permet aux locataires, n'ayant pas accès à une cour, dans des quartiers souvent marqués par la désindustrialisation, de prendre en charge une parcelle de l'espace urbain.

Avec les années 1980, nous observons une deuxième période dans les dynamiques des jardins, de 1980 à 1990. La Ville occupe de plus en plus de place dans l'organisation des jardins communautaires, à la fois à travers le Jardin botanique, l'Office d'embellissement, qui devient la Commission d'initiatives de développement économique de Montréal, section embellissement, et le Conseil exécutif. Elle prend le pouvoir de décider des emplacements des terrains. Elle en crée un grand nombre et elle renforce son ingérence dans la gestion quotidienne des jardins. Ainsi, elle crée un programme de jardinage municipal qui s'apparente à un service public et qui s'éloigne du modèle communautaire des années 1970. L'expansion du programme de jardinage de la Ville se continue jusqu'en 1986, avec l'arrivée au pouvoir du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), où nous observons un premier recul du nombre de jardins. Cette année-là, ils touchent plus de 6000 habitants de l'île de Montréal.

Tableau .1.
Évolution des jardins communautaires de 1977 à 1986¹.

1977	10 emplacements	767 jardinets
1978	25	2224
1979	27	3297
1980	40	4102
1981	47	4740
1982	55	5346
1983	66	6115
1984	72	6417
1985	78	6667
1986	73	6103

La nouvelle administration (RCM) n'a pas le jardinage comme priorité et privilège notamment la construction de logements sociaux sur certains terrains occupés par les jardins communautaires. En 1988, le gouvernement municipal entreprend finalement une réforme du programme de jardinage de la Ville, qui s'achève en 1990, et change du tout au tout la face des potagers communautaires. À cette occasion, le RCM délègue leur gestion aux programmes de sports et loisirs des arrondissements, sous un modèle de gestion systématisé. C'est la fin d'une époque pour le jardinage communautaire sur les terres publiques, qui, d'initiative populaire et communautaire, devient définitivement un service public s'adressant aux habitants de quartiers qui connaissent souvent, d'ailleurs, une phase d'embourgeoisement.

¹Rapport au Comité exécutif, du Service modules parcs, par Richard Vanier, Fonds Pierre-Bourque, B8, 01-01-1987 au 30-04-1987, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique, 24 février 1987

En conclusion, nous comparons les dynamiques relevées du jardinage communautaire au cours du 20^{ème} siècle et les pratiques des jardins collectifs qui se développent à partir de la fin des années 1990, précisément en réaction à l'institutionnalisation de celui-ci. Par notre étude, nous démontrons que les jardins urbains montréalais, du début du 20^{ème} siècle à aujourd'hui, relèvent des rapports sociaux qui les structurent en partie, tant pour leur capacité à occuper les sols urbains que pour leur organisation quotidienne.

Problématique

Évidemment, on peut penser que le pouvoir municipal, le Jardin botanique et les groupes de citoyens ne poursuivent pas les mêmes objectifs. Les acteurs en place ont des visions bien différentes du bon usage des terres urbaines. Premièrement, les groupes de citoyens et les organismes communautaires désirent valoriser la vie de quartier, la qualité de l'alimentation et des loisirs abordables pour les locataires. Deuxièmement, l'administration municipale désire principalement valoriser, au sens de mettre en valeur économiquement et socialement, un espace délabré aux yeux des élites et disposer des espaces vacants selon un usage qui est jugé acceptable. Troisièmement, pour le Jardin botanique, qui fournit l'essentiel des ressources matérielles, il s'agit avant tout de promouvoir sa vision de l'espace urbain, habité par de multiples jardins. Nous posons comme hypothèse qu'après une vague populaire de création des jardins, qui se fit en étroite collaboration avec les instances municipales, de 1974 à 1980, le gouvernement municipal et le Jardin botanique, suivant leurs agendas respectifs, se dotent d'outils pour contrôler les potagers dont ils ont facilité l'émergence. Ce contrôle vise deux aspects : restreindre l'autonomie des groupes

populaires de choisir l'emplacement des jardins qu'ils créent, et encadrer leur capacité à s'auto-organiser, à gérer les jardins et les listes de leurs membres au quotidien. S'inscrivant dans les priorités de l'administration Drapeau, la forme du service public que prennent alors les jardins est contestée lorsque le RCM entre au pouvoir, en 1986. Entre 1986 et 1990, nous observons une refonte du programme de jardinage. Ce parti politique, dans ses programmes de 1974 à 1994, souligne son engagement pour des loisirs accessibles et participatifs. Il réduira alors davantage l'autonomie des jardins communautaires pour les encadrer avec les Services des loisirs des arrondissements. À cela s'ajoute la priorité accordée par la nouvelle administration au logement social, récupérant les terres cultivées à cette fin et bloquant ainsi le développement des jardins. Par ces changements, nous assistons à la transformation d'espaces communautaires en espaces de récréation supervisés.

Bilan historiographique : définir les jardins communautaires

Dans la littérature québécoise, les jardins communautaires sont généralement présentés comme parcellaires et n'ayant pas de significations politiques plus larges: ils seraient récréatifs et individuels. Selon Nathalie Dalcon Bouvier, « le jardin communautaire est un espace plus ou moins grand, constitué de plusieurs parcelles individuelles. L'ambiguïté de ce lieu repose sur le fait qu'il est à la fois public et institutionnalisé, à la fois [...] socialisé et [...] individualisé »². Selon Bruno Massé et Myriam Beaudry, « le jardin communautaire est constitué de multiples parcelles gérées de façon individuelle, tandis que le jardin collectif est constitué d'une seule

²DACLON BOUVIER, Nathalie, *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires*, Université du Québec à Montréal; INRS-Urbanisation, 2001, p.1.

parcelle exploitée collectivement »³. Selon les thèses de Dalcon Bouvier, reprises par Massé et Beaudry, le jardin communautaire actuel est « un espace social ambigu, fortement individuel [...] »⁴. Les auteurs remarquent qu'une caractéristique sociale se détache; « les jardins collectifs ont une 'mission sociale explicite' tandis que les jardins communautaires ont une orientation nettement plus récréative »⁵. Le Collectif pour l'autonomie collective (CRAC) a produit une étude portant sur deux jardins collectifs autogérés et contemporains dans la région périphérique de Montréal. Pour eux, c'est avec les années 1990 que les jardins collectifs, « parcelle partagée, mais non individuellement divisée [où] responsabilités, connaissances, travaux et récoltes sont partagés entre les participants »⁶, rendent possible une remise en question de l'ordre social. De même, pour Massé et Beaudry, une vraie subversion potagère urbaine n'apparaîtrait qu'

à partir de 1990 [...] alors que le modèle de l'État-providence est fortement pris à partie et que les réaménagements de système économique dans le cadre de la mondialisation provoquent un accroissement important du chômage de longue durée, de la pauvreté, voire de l'exclusion sociale⁷

Mais cette vision ne s'appuie ni sur une recherche à propos des origines des jardins ni sur une compréhension du contexte de leur apparition. Ce jugement est porté au début des années 2000, alors que le jardin communautaire fait figure de créature municipale, fondée sur une conception dépolitisée du loisir.

³ MASSÉ, Bruno et BEAUDRY, Myriam, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, No : C-01-2008, p.19.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Collectif de recherche sur l'autonomie collective (CRAC), *Une Révolution peut commencer par un seul Brin de paille* 2010. Consulté en ligne le 27 avril 2013 : www.crac-kebec.org

⁷ MASSÉ, Bruno Massé et BEAUDRY, Myriam, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, No : C-01-2008, p.13.

Des initiatives venues des élites

Selon l'ouvrage *City Bountiful*, de Laura Lawson, les vagues d'implantation des jardins communautaires viennent parallèlement aux crises économiques et aux guerres, jusqu'à leur implantation plus « permanente » dans la structure urbaine dans les années 1970. Leur permanence dure le temps de leur support politique par des forces sociales, comme alternative à la structure de production dominante, l'économie capitaliste. L'analyse de Lawson se base sur les discours entourant les jardins et s'axe sur les justifications données par différents groupes réformistes et par les institutions, jusqu'aux années 1970, où les groupes communautaires et populaires se constituent en leviers de pouvoir pour promouvoir le jardinage communautaire et collectif :

« Research into the history of garden programs in America revealed patterns in organizational development, typical justification and goals, and practical matters of construction and maintenance. It also revealed a nearly continuous presence of garden projects for over one hundred years, as well as cyclical phases of public support during times of social and economic crisis followed by obscurity once public attention had shifted »⁸.

À l'origine, les jardins sont l'œuvre de groupes réformistes : « In the 1890s, social reformers started the trend by promoting vacant-lot cultivation associations to provide land and technical assistance to unemployed laborers in cities including Detroit, New York, and Philadelphia »⁹. Elle ajoute : « To reformers at the turn of the century, solution to urban problems required both physical and social change »¹⁰.

Le jardinage est associé aux valeurs « agraires » de « self-help », via l'idéal ascétique d'un mode de vie associé à la campagne : « As social reformer Jacob Riis commented on one garden-based training program: 'the children as well as the grown people were

⁸ J. LAWSON, Laura., *City Bountiful*, Los Angeles, University of California Press, 2005, page XV.

⁹ Ibid., p.1.

¹⁰ Ibid., p.20.

inspired to greater industry and self dependence'. They faced about and looked away from the slum toward the country »¹¹.

Dans *Rhetoric and Roses: A History of Canadian Gardening*, de Edwinna Von Baeyer, le jardinage communautaire est lui aussi tributaire du social et de l'économie. Sur sa période d'étude, entre 1890 et 1920, il est clair que « The Moral Garden », porté par la bourgeoisie et la classe moyenne, prend le dessus sur le jardinage ornemental des élites aristocratiques : « Never has the craft of gardening had to bear such heavy psychological, social and moral burdens. Beauty ceased to be the main goal; it now struggled for a place alongside good citizenship, improvement, social remedy, morality and material progress »¹². Von Baeyer met l'accent sur le contrôle social exercé à travers les pratiques de jardinage. Ses promoteurs et promotrices sont issus des classes moyennes et élevées. Les jardins potagers sont axés autour de valeurs conservatrices et visent la sauvegarde de l'ordre social. Ils sont adoptés par des familles ouvrières qui ont besoin d'un revenu d'appoint¹³.

À la lumière de leurs analyses, nous comprenons que le jardin communautaire est un outil de contrôle social pour les classes dominantes, qui le réclament selon des fins morales et récréatives. Les terres urbaines consacrées au jardinage trouvent alors leur légitimité dans un discours moralisant. Parallèlement, ces auteures mettent en lumière l'implication des classes populaires dans ces initiatives qui leur donnent accès à des terres.

Le mouvement de réforme et d'embellissement des villes nord-américaines « City Beautiful » témoigne bien du fait que les jardins sont tributaires des rapports sociaux.

¹¹J. LAWSON, Laura., *City Bountiful*, Los Angeles, University of California Press, 2005, p.23.

¹²VON BAEYER, Edwinna, *Rhetoric and Roses*, Markham (Ontario), Fitzhenry & Whiteside Limited, 1984, p. 2-3.

¹³ Ibid., p.4.

Ce mouvement réformiste influence l'aménagement urbain bien plus largement que les seuls jardins communautaires. Une piste pour des recherches futures serait d'explorer les liens entre le mouvement « City Beautiful » et le développement des jardins communautaires dans la première moitié du XX^e siècle¹⁴. Étant donné les limites de cette étude, qui s'intéresse plutôt à la période des années 1970 à 1990, nous avons décidé de ne pas explorer davantage cette question.

Un espace d'autonomie locale?

Qu'en est-il à partir des années 1970? Miranda J. Martinez a écrit l'ouvrage *Power at the Roots*, qui relate les conditions dans lesquelles les jardins communautaires se taillèrent une place hautement politique dans le paysage du Lower East Side de New York entre 1970 et les années 2000, sur un modèle parcellaire, et fortement tributaire du climat politique local. Pour elle, l'agriculture urbaine parcellaire peut déboucher sur une conscience politique populaire et des formes de solidarité locales.

L'expérience militante des activistes horticoles du Lower East Side prend racine dans une praxis de leur quartier, par des expériences partagées et une narration culturelle commune. Les activistes qui sont au centre de la préservation des jardins sont aussi au

¹⁴ Plusieurs historiens et historiennes ont étudié les idéaux et pratiques des groupes réformistes, autour de sujets comme la propriété foncière, notamment dans le cadre du développement des banlieues. L'importance de l'accès à la terre pour des raisons morales y est amplement traitée, notamment par T. JACKSON, Kenneth, *Crabgrass Frontier : the Suburbanisation of the United States*, New York, Oxford University press, 1985, 396 pages, ou encore par MARSH, Margareth, *Suburban Lives*, London, Rutgers University Press, 1990, 231 pages. Au Canada, le sujet est abordé dans WALL, Sharon *The Nature of Nature : Childhood, Antimodernism and Ontario Summer Camps, 1920-1955*, Vancouver, UBC Press, 2009, 369 pages, où l'auteure traite de la construction de l'identité des classes sociales et de leurs morales en fonction du rapport entre nature et modernité dans les années 1920-1955. De façon plus poussée, cette ouverture nous aurait même permis d'inclure à cette recherche à des ouvrages traitant de sujets plus contemporains, comme MCKAY, Ian, *The Quest of Folk : Antimodernism and Cultural Selection in Twentieth-Century Nova Scotia*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 392 pages.

centre de l'activisme local : leurs origines sont les organisations de locataires. Le jardin devient une base pour la résistance à l'embourgeoisement du quartier : « For people experiencing the process, gentrification is deeply unequal and unjust, and it attacks the basic sense of attachment that long-time residents have to their neighborhood »¹⁵. Ainsi,

« The community garden struggle captures a moment of negotiation and transformation in the ongoing struggle over the future of the Lower East Side. Through the lens of the community gardens, we can see into the deeper questions of how to do politics equitably and imaginatively »¹⁶.

Ce sont là des pratiques qui « are based on the ideal of community control and empowerment of the people »¹⁷. Toutefois, un facteur différencie les expériences montréalaises et du Lower East Side : l'implication municipale dans les jardins. Même si le contexte de désindustrialisation et d'embourgeoisement rend les expériences similaires, il nous faut souligner le rôle différent des institutions. Alors que dans notre étude la Ville joue un rôle moteur dans l'établissement des jardins, à New York elle ne facilite en aucun cas leur implantation. Avant 1978, ils sont tous illégaux, puis reconnus par la municipalité entre 1978 et 1999. Toutefois, cette reconnaissance, ne prévoit pas d'aide financière ni matérielle, et les jardins naissent de l'occupation des terrains et des travaux communautaires.

Au cours de leur développement, certains se dotent de règlements généraux, de structures particulières, qui seront reconnues par les instances municipales, bouleversant ainsi l'ordre culturel établi par les premiers activistes horticoles, d'origine afro-américaine et latino-américaine¹⁸. Miranda Martinez situe les rapports de pouvoir qui définissent les jardins à l'intersection entre politiques raciales et enjeux culturels, entre les jardiniers plus âgés, d'origine puerto-ricaine et afro-

¹⁵ MARTINEZ, Miranda J., *Power at the Roots*, New York, Lexington Books, 2010, p.30.

¹⁶ Ibid., p.32.

¹⁷ Ibid., p.33.

¹⁸ Ibid., p.46-59.

américaine, et les plus jeunes générations d'occupants blancs ou asiatiques dans le quartier.

Pour nous, la question est alors de déterminer si les formes d'organisations et la culture populaire « commune » des jardins montréalais peuvent aussi servir de base à une mobilisation sociale. Nous prêterons une attention particulière aux liens entre les jardins communautaires et les groupes populaires et communautaires montréalais, de même que l'influence de la culture locale. Nous devons aussi nous questionner sur le rôle des institutions municipales, qui ont eu à Montréal un rôle bien plus structurant que dans le Lower East Side.

Une analyse qui reste à compléter : recherche d'outils

La notion du don, utilisée par Martin Petitclerc dans son étude des mutuelles ouvrières, permettra de comprendre les pratiques de solidarité horizontale au sein des jardins. Nous pensons en effet qu'à l'instar de beaucoup d'espaces alternatifs qui se développent au sein de l'économie capitaliste, les pratiques horizontales d'entraide au sein des jardins peuvent être abordées comme « une forme cohérente d'un rapport social qui se développe [...] en tension avec les rapports sociaux de type marchand »¹⁹. En effet, des jardins émerge une forme cohérente de rapport social et économique qui relève d'échanges non capitalistes, régis par une économie du don. Le don se nourrit avant tout de relations sociales et de rapports de réciprocité s'inscrivant dans une logique non marchande. « Comme le montre Mary Douglas (1989), le don gratuit n'existe effectivement pas –ou alors de manière asymptotique à

¹⁹ PETITCLERC, Martin, *L'association qui crée une nouvelle famille*, Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 59, n° 3, 2006, p.262. Consulté en ligne le 27 avril 2013: <http://id.erudit.org/iderudit/013080ar>

l'asocialité. Car le don sert avant tout à nouer des relations »²⁰. Ce faisant, « plus encore que le capital selon Marx, le don est, non pas une chose, mais un rapport social »²¹. Les pratiques de solidarité sont un exemple très pertinent de ce genre de rapports. Elles sont les œuvres de « personnes [qui] réagissent [...] en maintenant et en faisant vivre des réseaux régis par le don qui s'infiltrèrent partout dans les interstices des systèmes 'officiels' secondaires et formellement rationalisés du marché et de l'État »²². De telles pratiques de solidarité, fondées sur le don, ont nécessairement été profondément influencées par l'intervention progressive des pouvoirs municipaux à partir de 1980. La « bonne gestion des fonds publics » et la logique du service public aux citoyens sont inévitablement entrées en contradiction avec la logique initiale de développement des jardins communautaires.

Enfin, l'ouvrage de Donald McGraw, *Le développement des groupes populaires à Montréal, 1963-1973*,²³ nous permet de comprendre certaines dynamiques de domination importantes dans notre étude. L'auteur postule qu'un des outils de contrôle municipal dans cette période est une classe d'intellectuels « organiques » particulièrement impliqués dans la formation des groupes populaires, les animateurs sociaux. Ces derniers prennent part au contrôle social et, par leurs actions, se positionnent pour la collaboration entre les institutions et les groupes contestataires. En jouant un rôle d'intermédiaire, ces intellectuels consolident une relation hiérarchique entre le pouvoir et les citoyens, dont la préservation devient l'enjeu de leur survie professionnelle. Ce faisant, ils influencent les luttes populaires et liment leur potentiel contestataire. Comme les jardins apparaissent au sein des groupes populaires et communautaires montréalais entre 1974 et 1986, et qu'ils sont en partie

²⁰ GODBOUT, Jacques, CAILLÉ, Alain, *L'esprit du don*, Montréal, Boréal, 1992, p.14.

²¹ Ibid., p.15.

²² Ibid., p.32.

²³ MCGRAW, Donald, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Éditions coopératives Albert-Martin, 1978.

tributaires des ressources matérielles de la Ville de Montréal, nous examinerons la question des professionnels de l'animation.

Les sources

Elles proviennent principalement du fonds Pierre Bourque, disponible à la bibliothèque du Jardin botanique de la Ville de Montréal, dont une section porte spécifiquement sur les jardins communautaires. Nous utilisons également un fonds d'archives de l'Université McGill, portant sur les activités de jardinage d'un groupe réformiste anglophone de 1931 à 1960. Les Archives municipales de la Ville de Montréal comportent un fonds relatif aux jardins communautaires et ouvriers, des années 1940 à 1990. Un fonds sur l'Office d'embellissement de la Ville de Montréal nous permet de compléter notre documentation. De plus, nous utilisons les archives d'un particulier, André Pednault, qui est animateur horticole de l'arrondissement Ville-Marie depuis 1988.

Les Archives de la Montreal Parks and Playgrounds Association/Community Garden League of Greater Montreal, 1902-1972, disponibles dans le fonds M.G. 2079, comprennent : les registres administratifs de la Community Garden League, les procès-verbaux et notes de son comité général (de 1934 à 1952), les rapports annuels (de 1933 à 1959) et de la correspondance (entre 1938 et 1949). Les documents contenus dans ce fonds nous permettront de détailler le jardinage communautaire entre 1932 et 1960.

Dans les archives du Jardin botanique, nous avons retrouvé une brochure rédigée par Henry Teuscher durant la Deuxième Guerre mondiale, puis rééditée à plusieurs reprises. Elle dresse le plan d'un jardin familial et nous donne des détails horticoles sur la composition de ce dernier.

Le fonds Pierre Bourque est disponible aux archives de la Bibliothèque du Jardin botanique. De ce fonds, deux boîtes de documents manuscrits et imprimés permettent d'approfondir les liens entre les programmes municipaux et l'expérience directe qu'en eurent les jardiniers. Le fonds est composé de plusieurs types de sources manuscrites, dont les règlements généraux émis par les groupes communautaires et populaires et le Jardin botanique. Ceux produits par des groupes sont révélateurs de la vision que les comités citoyens ou les organismes communautaires entretenaient des jardins. Ils nous renseignent sur les relations entre les groupes et la Ville au sujet de la gestion interne des jardins. Les règlements généraux émis par le Jardin botanique nous renseignent, eux, sur la vision qu'entretient l'institution de l'initiative qu'elle parraine.

Une volumineuse correspondance manuscrite nous permet de suivre les échanges entre tous les acteurs que nous avons mentionnés et Pierre Bourque. Il semble bien que la plupart des lettres lui parviennent, ne serait-ce qu'en copie conforme. Elles proviennent aussi bien de membres des jardins que d'organismes communautaires et d'employés ou élus de la Ville. Les lettres provenant des jardiniers nous renseignent partiellement, par les indications personnelles qui y sont laissées, sur la composition sociale des jardins communautaires. De nombreuses lettres font état des demandes des groupes, et sont souvent écrites par les responsables des organismes communautaires ou des groupes populaires : elles nous apprennent les missions spécifiques des groupes, leurs motivations pour demander des terrains, leurs besoins,

leur vision d'eux-mêmes et du rôle du gouvernement municipal. Les lettres échangées entre les employés et élus de la Ville sont également précieuses, puisqu'elles nous renseignent sur la vision municipale des jardins.

On trouve aussi dans le Fonds Bourque de nombreux documents de travail des bureaux municipaux : études sur la faisabilité des nouveaux jardins, leurs coûts, les transactions, les références au service d'urbanisme, les notes de ce dernier sur la disponibilité des terrains vacants, les livraisons de terres, de compost, etc. Les procès verbaux sont nombreux. Les plus récurrents sont ceux des assemblées annuelles du comité des jardins communautaires, de 1977 à 1988. Ils sont rédigés par un employé du Jardin botanique, qui est l'hôte de la réunion pendant 11 ans. Présidées par Bourque ou encore Pierre Lorange, du Conseil exécutif et de l'Office d'embellissement, les assemblées nous permettent de faire le point sur l'état des relations entre les représentants des jardins et les institutions. Plusieurs procès verbaux sont d'une autre nature. Certains groupes populaires tiennent leurs réunions dans les locaux du Jardin botanique ou envoient un compte-rendu à Bourque, ce qui nous documente sur leurs modes de fonctionnement et de décision. Aussi, ces sources nous donnent un aperçu des enjeux soulevés par les membres des jardins en assemblée.

Des pétitions sont parfois attachées aux lettres de revendication dont nous avons parlé plus haut. Parfois elles sont seulement des listes de noms avec une note explicative très brève. Elles étaient généralement adressées aux élus, employés de la Ville pour obtenir des terrains, des ressources, des compensations pour des dommages subis lors d'opérations d'entretien ou de relocalisation ou pour se plaindre de l'attitude de tel ou tel service municipal. Elles détaillent les revendications des groupes populaires.

Une dernière catégorie de sources se dégage du fonds Pierre Bourque : les rapports annuels de gestion du « programme de jardinage » que produit le Jardin botanique. Essentiellement techniques, ils détaillent le lieu du jardin, le nombre de jardinets, l'organisme responsable, la personne responsable du terrain, les informations pour les contacter et les dépenses municipales encourues. Ces informations nous permettent de suivre le cours des relocalisations, des fermetures et des ouvertures des jardins. Elles offrent un suivi clair de la croissance du « programme de jardinage » et de la proportion de terrains organisés par des organismes communautaires, ceux pris en charge par des groupes citoyens et de ceux qui dépendent de la municipalité pour leur gestion interne.

André Pednault, animateur social et horticole de l'arrondissement Ville-Marie, qui fut de l'équipe qui a mené les études de redéfinition des politiques en 1988, m'a donné accès à ses archives personnelles. Elles permettent de mieux définir le jardinage communautaire à ce moment. Ses papiers contiennent trois comptes-rendus du fonctionnement, produits par lui-même et l'équipe d'animateurs sociaux et horticoles de chaque jardin de l'Arrondissement Ville-Marie en 1988-89, ainsi que des questionnaires qui furent distribués et remplis par chaque responsable des jardins. Le rapport des animateurs contient aussi son lot de recommandations sur la division des tâches et des pouvoirs au sein des jardins, ce qui nous renseigne sur la vision des rapports de pouvoir que ceux-ci et celles-ci véhiculaient. On trouve aussi le procès-verbal de l'assemblée générale des jardins des Habitations Jeanne-Mance, dont les membres discutent de la transition des jardins vers l'arrondissement.

Des coupures de presse des Archives de la Ville de Montréal (Fonds VM6, dossier D1927, 3-7, et D1553,13) il est possible de tirer une documentation détaillée des déclarations de l'administration Drapeau, des concours d'embellissement pour

lesquels les jardiniers sont primés, des entrevues avec les membres des jardins, etc. Ce fonds totalise 387 pages de coupures et de communiqués de presse. Nous y apprenons surtout, dû au biais de la presse à grand tirage, les points de vue de l'administration Drapeau quant à la représentation officielle des jardins. Il est aussi possible de recueillir plusieurs déclarations des jardiniers-ères. Aussi, ces coupures de presse remontent loin dans le passé, et nous y retrouvons deux articles qui nous renseignent sur les jardins ouvriers des années 1940-50, les implications de la Ligue ouvrière catholique (LOC), de la Community Garden League et du Jardin botanique. Y est aussi consigné un article d'Henry Teuscher, qui parle de sa vision du jardinage communautaire ouvrier²⁴.

Dans le fonds portant sur l'embellissement (Fonds VM6, dossier 160), les mandats de l'Office d'embellissement et des écrits sur ses objectifs et travaux sont disponibles. Ce fonds totalise 353 pages de coupures de presse, de rapports et de bilans. Une sélection de ces coupures cerne les principales informations à retenir. Les archives détaillent les activités et la mission de l'Office d'embellissement, de 1966 à 1979. C'est à travers les archives du Jardin botanique que nous suivrons son évolution et sa transformation en la CIDEM-embellissement, en 1980 et ensuite. À partir de 1990, les jardins communautaires relèvent des compétences des arrondissements. Ces derniers ont pour politique de conservation d'élaguer leurs archives après trois ans. Ainsi, les sources manquent pour poursuivre une étude détaillée des jardins communautaires dans les dernières 23 années.

²⁴ Également, le Fonds VM78, de la Commission du développement communautaire, 1987-1990, contient 1 cm de documents écrits sur les recommandations de la Commission, mais ces informations n'apportent aucun éclairage nouveau par rapport aux sources du Jardin botanique et d'André Pednault.

Plan du mémoire

Le prochain chapitre portera sur les années 1909 à 1962. Nous y démontrerons que les rapports sociaux qui permettent d'occuper les terres urbaines à des fins de jardinage à Montréal sont similaires à ceux du reste de l'Amérique du Nord, tout en relevant les particularités culturelles et politiques de la métropole canadienne. Par là, nous démontrons que les jardins communautaires sont liés aux groupes et institutions qui les justifient pour occuper l'espace urbain et s'organiser au quotidien.

Le deuxième chapitre décrit le rôle des groupes et organismes qui se saisissent de l'espace urbain ainsi que le rôle des institutions municipales, qui prennent le jardinage communautaire sous leurs ailes et lui permettent de s'étendre. Il couvre la période 1974-1980. Nous y expliquons les dynamiques de création des jardins, les mécanismes d'autonomie mis en place par les groupes, mais aussi leurs limites, et le rôle central de diverses instances municipales dans l'implantation des jardins au sein de la Ville. Dans cette partie de l'étude, nous démontrons que les jardins communautaires s'articulèrent à partir des quartiers marginalisés de Montréal, en suivant une pluralité de modes d'organisation.

Le troisième chapitre montre que les instances municipales acquièrent une emprise croissante sur les jardins entre 1980 et 1990. Cette partie détaille le déclin de l'importance des groupes populaires et communautaires dans l'aménagement des terrains et la prise en charge des jardins par les instances municipales, qui se terminera par leur institutionnalisation en 1990. Avec cette partie du texte, nous relevons que 1986 fut un moment tournant dans l'histoire des jardins communautaires, lors de l'arrivée au pouvoir du RCM, qui priorise la construction de logements sur les terrains vacants. À la fin de cette période, les jardins adoptent leur

forme actuelle. Pour cette raison, et à cause du manque de sources, nous arrêtons notre étude à ce moment tournant.

Nous esquissons, en conclusion, une interprétation de cette période et des dynamiques qui marquent le jardinage communautaire à Montréal. Nous y faisons le bilan des connaissances accumulées. Cette réflexion nous ramène aux jardins collectifs et permet d'apporter quelques précisions et questionnements quant aux hypothèses des auteurs mobilisés dans le bilan historiographique. Aussi, nous pointons les limites de notre étude.

CHAPITRE I

DANS LES INTERSTICES DE L'ÉCONOMIE CAPITALISTE : LE JARDIN COMME PALLIATIF MORAL ET ÉCONOMIQUE (1900-1970)

Dans ce chapitre, nous abordons les débuts des potagers communautaires à Montréal. Les jardins, après avoir été promus par des associations réformistes anglophones, sont adoptés par la Ville de Montréal durant la Grande crise. Ils déclinent rapidement à la fin des années 1930 et renaissent ensuite avec la campagne des Victory Gardens du gouvernement fédéral, organisée à Montréal par la Community Garden League (CGL).

À ce moment, la Ligue ouvrière catholique, le Jardin botanique de Montréal et la CGL en font une promotion soutenue pendant quelques années. Au tournant des années 1950, les jardins communautaires entrent dans une nouvelle phase de déclin, et disparaissent presque complètement de la métropole canadienne durant les années 1960. Cela témoigne bien du fait que les jardins urbains dépendent des forces sociales qui justifient leur existence.

1.1. Moralisation des masses

Laura Lawson nous rappelle les réalités des programmes de jardinage américains du début du 20^{ème} siècle : pensés dès la fin du 19^{ème} par les classes moyennes et élevées,

ils visent certaines catégories marginalisées de la population¹. Entreprises morales, ils reflètent les valeurs des groupes dominants dans les cités américaines, en rapide expansion. Entre 1900 et 1910 au Canada, la population urbaine augmente de 62%, et les institutions sociales sont débordées. Dans ce contexte, le réformisme prend de l'ampleur. « The leaders and their followers were mainly drawn from an urban and middle class which was intent on stabilizing and improving society in accordance with their own middle-class values »². De là naissent les premières campagnes de jardinage au Canada.

Le premier groupe montréalais à s'y lancer officiellement fut The City Improvement League of Montreal (Ligue du progrès civique), en 1909. En plus de faire la promotion des jardins de terrains vagues, « [...], the league also sponsored children's gardens –some made on unused land at home or nearby vacant lots: a child's garden 'makes for physical and not a little for moral cleanliness' »³. La Ligue associe travail des enfants au jardin avec rigueur et discipline morale. Se basant sur l'idée anglaise des Allotment gardens, l'initiative est bien acceptée et connaît un franc succès: « By 1910 vacant lot gardening, where rubbish heaps were turned into lush vegetable gardens, was rapidly becoming a popular gardening movement »⁴. Le jardinage urbain prend de l'ampleur un peu partout dans les cités canadiennes jusqu'à la guerre. Les associations réformistes y voient une façon d'aider les pauvres et les ouvriers : « the gardens 'would mean so much for the moral and financial improvement of the dwellers in the slums'⁵ [...] »

¹ J. LAWSON, Laura., *City Bountiful*, Los Angeles, University of California Press, 2005, p.113.

² VON BAEYER, Edwina, *Rhetoric and Roses*, Markham (Ontario), Fitzhenry & Whiteside Limited, 1984, p.10.

³ Ibid., p.82.

⁴ Ibid., p.91.

⁵ Idem.

Les autorités provinciales et fédérales s'en mêlent en 1915 par une campagne de propagande associée à l'effort de guerre: « Federally, vacant lot cultivation becomes synonymous with the greater production campaigns strongly supported by the department of agriculture »⁶. Plusieurs sociétés de jardinage sur des terrains vacants apparaissent à travers le Canada, souvent avec des missions explicites. La Toronto Vacant Lot Cultivation Association vise à occuper les sans-emplois, et à alléger d'autant le fardeau de l'assistance publique. L'accès aux terres n'a alors aucun encadrement de la part des autorités municipales, et les ententes sont conclues à la pièce par les associations de jardinage. Ce sont elles qui justifient sur la place publique l'usage des terrains vacants, et les initiatives disparaissent avec la fin de la guerre. Baeyer avance qu'avec l'économie d'après-guerre, « people were more affluent and did not need to supplement their incomes with foodstuffs »⁷. Bref, le changement du contexte économique enlève la légitimité des jardins urbains, et les gouvernements s'en détournent avec le retour d'une certaine prospérité économique.

1.2. Une soupape de sûreté, le temps d'une crise

Avec la Grande dépression, le rôle social, politique et économique des jardins s'élargit : les groupes visés par les programmes de charité publique prennent de l'ampleur. Pour la première fois, on peut parler de jardinage « populaire », puisqu'il est pratiqué à grande échelle par les classes populaires. Le ralentissement économique permet d'ailleurs de relâcher la pression foncière sur les terres urbaines : les terrains vagues sont plus accessibles. Dans ce contexte, la crise du capitalisme permet d'ouvrir les terres urbaines aux groupes qui donnent une nouvelle légitimité au jardinage.

⁶ VON BAEYER, Edwinna, *Rhetoric and Roses*, Markham (Ontario), Fitzhenry & Whiteside Limited, 1984, p.91,
⁷ Ibid., p.96.

Les organismes qui parrainent le jardinage à Montréal dans les années 1930 sont la Community Garden League (CGL) et la Ville de Montréal, via la Commission du secours direct. Les parcelles familiales des ouvriers sont situées sur des terres privées ou publiques et la production est récoltée par les familles ouvrières, qui en disposent selon leurs besoins, soit en les consommant ou en les vendant.

La Community Garden League of Greater Montreal, la CGL, est la première association de la métropole canadienne à se consacrer uniquement au jardinage communautaire. Elle commence ses activités en 1931, et devient un comité temporaire de la Montreal Parks and Playgrounds Association (MPPA), un groupe réformiste, en 1933. La MPPA œuvre à l'embellissement de Montréal depuis 1902. Elle axe ses activités autour des parcs et des loisirs, dont elle fait la promotion dans les quartiers ouvriers pour des raisons morales. La CGL met sur pied les « Community gardens for the unemployed » en 1932. Ses activités touchent les districts de Verdun, Maisonneuve, Notre-Dame-de-Grâce, Rosemont, Ville-Émard, Ville St-Pierre et Pointe-Saint-Charles⁸. Elle grandit rapidement « in promoting this worth-while occupational interest for unemployed head of families » au regard du « fact that some 1800 gardeners were registered this year –as compared to 535 last year [1932] »⁹.

« the Association [MPPA] co-operated closely with the Community Garden League, by assisting in many ways with the organizing work in the garden allotment districts. The sponsors of this movement are to be congratulated on the result of their efforts to provide occupational interest for a large number of unemployed heads of families. [...] »¹⁰

Le jardinage promu pour les sans-emplois a pour but premier de contrer leur « Idleness », leur oisiveté. Le jardin encourage également le sens de la famille

⁸ MPPA Minute Books : 1926-1938, septembre 1932, fiche 100, boîte 3, fonds 2079, McGill Archives.

⁹ Idem.

¹⁰ MPPA Annual Reports:1931-1941, 1932, fiche 137, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

patriarcale pour ces chefs de famille, qui doivent continuer à assumer leur rôle de pourvoyeurs. La CGL parraine plus de 1500 jardins en 1933 et la ville de Montréal en octroie plus de 2000 autres. Selon les chiffres de la Ligue, celle-ci aurait permis à plus de 42 000 personnes de cultiver les terres urbaines entre 1933 et 1953¹¹.

La Presse, en 1933, rapporte que la Ville de Montréal entend, sur recommandation de la Commission du secours direct, mettre 6000 terrains à la disposition de la population. La Commission se donne pour objectif d'imiter la CGL afin d'encadrer les ouvriers francophones, qui ne comptent alors que pour un faible pourcentage de leurs jardiniers. La Commission ne touchera jamais aux activités de la CGL, et fonctionne comme une structure parallèle. Le Bureau des propriétés municipales se voit confier le mandat de concéder les terres accessibles aux chômeurs ayant une famille à charge. Elles sont principalement situées dans Mercier, Ahuntsic et Rosemont, qui concentrent plus de la moitié des jardins, suivis par St-Paul, Notre-Dame-de-Grâce, Montcalm, Villeray, Mont-Royal, Maisonneuve et St-Jean.

Plusieurs journaux tirent à grandes pages des titres comme « On va s'attaquer enfin à la plaie hideuse de l'oisiveté »¹². Dans ces articles, on met l'accent sur le retour au travail : « Elle [la photo] indique de façon typique avec quel courage les braves gens, qui chôment malgré eux, savent se mettre à la besogne lorsque l'occasion leur en est offerte! »¹³.

La culture de la terre procure une distraction saine, un travail rémunérateur aussi à des oisifs [...], elle développe le goût de l'ordre et de la propreté, le sens de l'initiative et fait naître chez quelques-uns —et souhaitons que ces quelques-uns soient plusieurs— le goût de la campagne, des choses de la terre; elle provoque des vocations agricoles¹⁴.

¹¹ MPPA Annual Report: 1953, fiche 127, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

¹² Le Petit Journal, 7 mai 1933, bobine 239, dossier 1533,13, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

Le jardinage, encore une fois, est présenté par les faiseurs d'opinions comme un remède aux vices des ouvriers, un palliatif à la fois moral et physique. Plus encore, l'attribution des lots aux ouvriers ayant une famille à charge renforce le caractère patriarcal et traditionnel de l'entreprise. La famille ouvrière est représentée sur le modèle de la famille habitante, l'homme pourvoyeur à sa tête. La seule restriction dans l'obtention d'un lot semble venir du célibat. En effet, il faut avoir une famille à charge pour demander une parcelle, comme dans la CGL¹⁵. La solution du retour à la terre, par la colonisation, sera activement promue par l'Église catholique. Les échevins sont bien fiers « de leurs chômeurs », dont ils vantent les jardins comme des « coins de campagne ». En jardinant, les ouvriers se conforment à l'idéologie catholique ruraliste :

On sait le but de la ligue [des jardins populaires] qui est double : fournir un supplément alimentaire aux familles nécessiteuses et occuper des chômeurs à un travail salubre [...] Cette entreprise peut donc accentuer le retour à la terre ou la migration vers la terre, ce qui romprait le déséquilibre de la population, la surcentralisation urbaine qui a été de tout temps cause de crises de chômage périodique et qui est au fond de la paralysie générale, dépassant tout ce qui a été vu jusqu'ici, qui dure depuis trois ou quatre ans.¹⁶

La Ville nomme l'initiative « Jardins populaires de l'île de Montréal ». Les personnalités publiques qui les parrainent n'ont, elles, rien de populaire : parmi la longue liste, on remarque Mgr George Gauthier, Archevêque de Montréal, Adélar Godbout, ministre de l'Agriculture, le maire et plusieurs représentants du Conseil exécutif municipal et du patronat¹⁷.

Une fois endossés par eux, les jardins urbains sont vantés dans les médias qui forgent l'opinion publique. Les journaux encouragent les ouvriers à la participation et les

¹⁵ Le Devoir, 10 mai 1933, bobine 239, dossier 1533,13, fonds VM6, Archives des la Ville de Montréal.

¹⁶ Idem.

¹⁷ Le Canada, 9 mai 1933, bobine 239, dossier 1533,13, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

curés passent le mot dans leurs prêches¹⁸. La Société St-Jean Baptiste s'y met¹⁹, de même que la Société St-Vincent de Paul. Les efforts de jardinage sont supervisés par le Surintendant de l'assistance municipale, M. Albert Chevalier.

Au mois de mai 1933, la Ville compte 2000 jardins établis par son programme. La Commission continue de mettre ses terrains vacants (probablement 4000, sur les 6000 initiaux) à la disposition d'un public qui s'organise : « L'on peut voir de nombreux ouvriers devenus horticulteurs par la force des circonstances »²⁰. La mesure a un caractère très temporaire, tel que rapporté par le formulaire de demande d'un lot sur les terres municipales, qui précise que le lot n'est prêté que pour la saison 1933. Il stipule que l'ouvrier s'engage à rendre le lot en tout temps, à la demande de la Ville, sans aucune compensation. La mesure ne doit remplacer le salariat que le temps d'un redémarrage économique.

C'est la société d'horticulture du Québec qui fournit les semences aux municipalités, qui les redistribuent aux jardiniers. Fait intéressant, les seules semences fournies sont des patates et des haricots²¹. Comme nous le savons, ces plantes fournissent un haut rendement calorique pour l'énergie que l'on peut investir à leur entretien, en plus de bien s'adapter aux sols pauvres. C'est donc dire qu'avec le discours moraliste, un réel souci de fournir une aide alimentaire est présent. Cette initiative est bien pratique pour les classes populaires. Comme le souligne un directeur du club ouvrier St-Édouard, « [les chômeurs] n'apprécient pas moins le jardinage, qui peut rapporter à chaque famille une production de pas moins de 40 \$ »²² pour l'été. L'initiative se renouvelle l'année subséquente, mais les sources manquent aux archives municipales.

¹⁸ Le Canada, 9 mai 1933, bobine 239, dossier 1533,13, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹⁹ La Presse, 9 mai 1933, bobine 239, dossier 1533,13, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

²⁰ Idem.

²¹ Idem.

²² La Patrie, 18 août 1933, bobine 239, dossier 1533,13, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

L'utilisation des terrains urbains pour des potagers sert à dépanner les familles ouvrières, et comme les justifications apportées demeurent marquées par l'urgence, les jardins du chômage disparaissent. Par conséquent, on sait très peu des « Jardins populaires » de la Ville.

Comme la crise dure, la CGL s'intègre plus amplement dans les programmes de la MPPA en devenant un de ses comités permanents. L'association parraine des espaces de jeux, notamment le lancer des fers, des pique-niques et la danse sociale dans les jardins. Ces derniers demeurent axés sur l'autoproduction et gardent une ampleur considérable. En 1937, la CGL rapporte que 2320 chômeurs cultivent les parcelles municipales et, grâce aux achats de machines à conserves, produisent 25 000 conserves pour la saison froide. La MPPA s'en félicite, car « This project is of great value not only from the point of view of the volume of the produce raised, but also for its moral effect as an occupational and recreational outlet »²³. Le nombre de jardiniers est stable dans ces années, et la MPPA estime qu'en 1938, il y a 2274 jardiniers, pour un total d'environ 11 500 personnes si l'on compte la taille des familles, estimée à 5 personnes en moyenne.

Les jardiniers et leurs familles commencent à concevoir leur situation comme plus permanente et prennent certaines initiatives. En témoigne « one particular departure [...] was the building of a good sized Greenhouse in the Iberville section. This was accomplished through the energy of a small group of gardeners who were particularly interested »²⁴. Avec le temps, la situation des jardiniers et de leurs familles se stabilise, vu les perspectives d'emploi qui s'améliorent. La CGL prend note de cette évolution, mais maintient sa perspective d'intervention sociale, puisque la situation salariale des ouvriers demeure précaire, ou leur emploi de courte durée. Malgré la

²³ MPPA Annual Reports: 1931-1941, 1937, fiche 137, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

²⁴ CGL Annual Reports: 1938-1958, 1937, fiche 222, boîte 6, fonds 2079, McGill Archives.

reprise, « [...] the gardeners must be considered as needy and unemployed, and eligible for participation in the free distribution of the government seed, fertilizer and potatoes »²⁵. Les jardins sont contrôlés par les administrateurs de la CGL qui, bien qu'ils n'y mettent pas vraiment les pieds, ont un œil attentif sur les ressources utilisées. Les tâches de gestion sont déléguées aux membres des comités des jardins, à raison d'un délégué par terrain/quartier exploité. La Ligue se contente donc de faire des arrangements avec la municipalité ou les propriétaires privés pour s'assurer de la légitimité de leurs pratiques, tout en s'assurant de la justification de l'entreprise potagère. Son action est intimement liée au réseau de service social :

« The League maintains a close relationship with many other social agencies in the city. Our work has linked us closely, not only with the MPPA, but with Child Welfare and the Young Men's Christian Association, the Federation of Catholic Charities, the Montreal and District Gardener's Association, the Verdun and Ahuntsic Horticultural Societies, the Laurentian, Diggers and Weeders, Junior League Garden Club, St-George Society, and many Churches through their ministers, as well as other Social service organizations throughout the city ».²⁶

Le travail de la Ligue est supporté en 1939 par le gouvernement provincial : le Ministère de l'Agriculture, qui fournit des semences de patates et de haricots depuis 1932, diversifie ses dons et assure un fonds de soutien matériel aux jardins. On y retrouve betteraves, choux, pois, fèves, carottes, concombres, laitues, oignons, citrouilles, radis, navets et tomates²⁷. 24 600 livres de patates sont distribués dans les jardins ainsi que 23 tonnes d'engrais, ce qui prouve le sérieux du soutien institutionnel. Toutefois, ces ressources ne garantissent pas la permanence des jardins : ils restent une partie de l'économie sociale qui sert les populations marginalisées de la métropole, ce filet qui allie l'intervention des gouvernements, des Églises et des associations privées d'entraide et de charité²⁸.

²⁵ CGL Annual Reports from 1938-1958, 1937, fiche 222, boîte 6, fonds 2079, McGill Archives.

²⁶ Idem.

²⁷ MPPA Annual Reports, 1931-1941, 1939, fiche 137, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

²⁸ FAHRNI, Magda. *Household Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, Chapitre 2.

Lors des premières années de guerre, les jardins perdent de l'ampleur. En 1941, ce sont 1608 jardins qui sont répartis dans 16 districts municipaux, ce qui constitue un déclin de 420 parcelles par rapport à 1940. Les pertes de terres sont dues à la construction et à la reprise économique. À la fin de la saison, 50 000 conserves sont produites, ce qui témoigne de la popularité de la mise en conserve. Après les années de dépression, la Ligue ne se décrit plus comme un service d'urgence. Elle est maintenant « part and parcel of normal healthful living and embraces allotment holders in all walks of life »²⁹. La CGL organise de plus en plus d'événements au sein des jardins : « special events were planned by some of the districts, such as : picnics, horseshoe pitching tournaments, social evenings in the men's club room and Christmas parties for children »³⁰. La Ligue explique ce nouveau rôle des jardins dès 1937: il s'agit maintenant de fournir un loisir aux ouvriers qui soit à la fois moral et productif³¹.

1.3. Dig for Victory! Les jardins de la victoire

Débutant en 1942, la campagne des Victory Gardens relance le jardinage urbain. La CGL organise une campagne de propagande agressive pour inscrire les Montréalais dans l'effort de guerre. Les femmes sont particulièrement visées par ces mesures, qui visent à élargir l'implication de toutes et tous dans l'effort de guerre. Par leur rôle central dans l'économie domestique, elles sont particulièrement sollicitées afin de réduire la consommation, rationner la nourriture et recycler les produits ménagers. Dans les jardins, il s'agit de pallier les effets du rationnement en produisant

²⁹ MPPA Annual Reports: 1931-1941, 1941, fiche 137, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

³⁰ Idem.

³¹ Idem.

localement la nourriture. Nous n'avons aucune indication quantitative du rôle des femmes dans les jardins de la victoire. Par contre, nous savons que des femmes canadiennes s'impliquèrent dans leur promotion, notamment en écrivant des lettres au ministère de l'Agriculture qui pressaient le gouvernement de permettre aux citoyens de cultiver les sols urbains³². Parmi les nombreux acteurs institutionnels qui se joignent au portrait horticole, il y a Henry Teuscher, Conservateur du Jardin botanique. Il s'implique depuis deux ans sur le comité de la ligue chargé de coordonner les jardins, et publie un article sur lequel nous reviendrons bientôt. En 1942, les organisateurs de la CGL notent que « The League welcomed into its organisation, the Jardin Locistes, an aggressive French speaking group in Maisonneuve. Their initial effort in organized gardening was entirely successful and showed promise of considerable expansion »³³. La Ligue ouvrière catholique (LOC) devient une actrice des jardins urbains exploités sur les terres vacantes et encadre les efforts des ouvriers francophones via sa section L'entraide familiale. En s'associant à la CGL, elle se donne un cadre de travail et une structure de ressources qui perdurera au travers les années 1940 et 1950.

La LOC développe la doctrine de l'action sociale catholique qui, selon les thèses de Jean-Pierre Collin, « favorisa l'émergence, dans les années 1960, d'une animation sociale qui, bien que séculière et professionnelle, ne s'est jamais affranchie d'une certaine 'déontologie catholique' »³⁴. Au milieu des années 1930, ce groupe réformiste s'organise sur une structure locale, la paroisse, avec une superstructure nationale qui prend les décisions et oriente le mouvement en son ensemble³⁵. La LOC est un mouvement ambigu : « avec seulement 6,7% de ses membres gagnant moins de

³² St. Catharines' Wartime Neighbourhoods, *Home from the war: Victory gardens*, 1 page. Consulté en ligne le 16 avril 2013: <http://wartimehouses.com/the-homefront/victory-gardens/>

³³ MPPA Annual Reports: 1942-1946, 1942, fiche 136, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

³⁴ COLLIN, Jean-Pierre, *La ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal. 1996, p.14.

³⁵ *Ibid.*, p.37.

2000\$ par an, on ne peut pas dire que les 'pauvres' militent dans la LOC »³⁶. De même, elle s'en remet à une élite au sein du monde ouvrier, éclairée par le mysticisme de l'action sociale, pour incarner le mouvement qui bâtira une conscience de classe chrétienne³⁷. Fermement anticommuniste, elle adopte une stratégie d'encadrement institutionnel de la classe ouvrière³⁸.

La LOC définit la famille chrétienne sur le modèle du père pourvoyeur et de la femme « reine du foyer ». Basée sur le mysticisme de l'action sociale catholique, son mot d'ordre est voir-juger-agir. Par son aspect « agir », l'Entraide familiale parraine des initiatives concrètes visant à améliorer la qualité de vie des familles ouvrières. À ce titre, elle se donnera la responsabilité d'organiser des jardins ouvriers pour les ouvriers francophones, avec la CGL. Les jardins communautaires montréalais se réorganisent ainsi entre sections Lociste, menées par l'Entraide familiale, et anglophone, sous la tutelle directe de la CGL. Cette même année, la MPPA bâtit une solide alliance avec le Montreal Daily Star qui annonce des concours de jardinage patriotique dans les Victory Gardens, une publicité qui durera jusqu'à la fin des jardins communautaires de la CGL, dans les années 60.

En 1943, 7000 jardiniers participent aux jardins communautaires, branches francophones et anglophones confondues. La CGL dresse un portrait jubilatoire de la saison. 130 000 conserves sont produites avec les surplus, et les organisateurs estiment à 300 000\$ la production totale des jardins³⁹. La saison 1944 est aussi impressionnante : plus de 15 000 jardiniers obtiennent un terrain, soit plus du double de l'année précédente. Les nouvelles terres sont prêtées par des industriels, des particuliers propriétaires, les institutions religieuses et municipales. Les 11 centres de

³⁶ COLLIN, Jean-Pierre, *La ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, p.79.

³⁷ Ibid., p.87-88.

³⁸ Ibid., p.101.

³⁹ MPPA Annual Reports: 1942-1946, 1943, fiche 136, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

mise en conserve en activité produisent 152 000 conserves, ce qui permet aux familles des ouvriers qui cultivent les parcelles de compenser pour le rationnement des épiceries. Les variétés sont représentatives de la diète en végétaux : pois, fèves, tomates, jus de tomate, betteraves, carottes, champignons, maïs, bette à carde, choux, navets, pommes, prunes, pêches, poires, fraises, cerises, framboise et rhubarbe⁴⁰. Cette production de fin de saison nous apprend que plusieurs fruits et légumes mis en conserve ne proviennent pas des dons de semences des autorités, ou sont des arbustes et arbres fruitiers, ou encore des champignons. Nous en déduisons que les jardiniers ne se fient pas nécessairement aux ressources institutionnelles pour organiser toute leur production et se procurent plusieurs plantes par eux-mêmes, comme la rhubarbe, les fraises, le maïs, la bette à carde ou encore des arbustes fruitiers. La Ligue note avec enthousiasme que des « additional tool sheds were built by the gardeners, trenches dug for water supply connections to the civic system and the new canning huts built and machinery installed »⁴¹, autant de signes que les ouvriers s'approprient les jardins.

Toutes ces actions se réduisent à un cadre spécifique : « the League assumed in 1943 the responsibility for the "Victory Gardens" Campaign as a directed war effort »⁴². Encore une fois, le jardin est tributaire d'un rôle social, ici le patriotisme et le support à l'État fédéral, qui encourage la production locale des ressources alimentaires. L'effort de guerre ne laisse pas beaucoup de place à la nuance et aussi rapidement que les terres furent disponibles pour les potagers, elles furent remises sur le marché durant la période de la reconversion économique. Dans son bilan d'après-guerre, en 1946, la CGL remarque que

« despite the loss of hundreds of gardens because of building operations a surprising number of allotments holders continued their gardening hobby. A

⁴⁰ MPPA Annual Reports: 1942-1946, 1944, fiche 136, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

⁴¹ Idem.

⁴² Idem.

close estimate shows the garden divided as follows: English speaking- 1402. French Speaking -556. Other nationalities- 136. Makes 2104 in total. The above total includes all under the supervision of the English speaking division of the League. In addition, a total of 1302 gardeners were included in the French section of the League under the supervision of *L'Entraide Familiale* [section de la LOC], of this number 50 were English speaking gardeners »⁴³.

Opportunité d'économie familiale, les jardins continuent pour un temps. L'organisation des jardins de la victoire a même emmené plusieurs jardiniers à s'équiper. Comme le souligne un rapport annuel de la MPPA : « many gardeners, [...] purchased their own home canning machines and shared the equipment with their neighbours »⁴⁴.

1.4. Un service polyvalent : l'après-guerre

Tout au long de la période d'après-guerre et jusqu'aux années 1960, les jardins ouvriers seront divisés entre la CGL et la LOC.

La LOC accorde une grande importance aux jardins ouvriers qu'elle considère comme un service polyvalent offrant des avantages économiques et sociaux variés. Ainsi, dans les nombreux articles que leur consacre le journal [de la LOC], on en fait tour à tour : a) une œuvre de restauration morale –conserver à la famille ouvrière ses racines champêtres, garder les pères à la maison; b) une initiation aux bienfaits de la propriété; c) une source de loisirs sains; d) un bon coup de pouce au budget familial; e) une façon d'acquérir une meilleure alimentation.

[...] le service des jardins ouvriers est, entre 1943 et 1947, le plus important par le nombre de familles mobilisées. À l'échelle de la province, les bulletins internes font mention de quelques 2000 à 2500 jardins, le plus souvent emménagés sur des lots appartenant aux municipalités⁴⁵.

⁴³ MPPA Annual Reports: 1942-1946, 1946, fiche 136, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ COLLIN, Jean-Pierre, *La ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, p.116.

En 1946, un article fait état d'une campagne pour établir des jardins ouvriers afin de contrer les effets de l'inflation⁴⁶. Comme le soulève Magda Fahrni, l'activisme des ouvriers francophones et de la LOC promeut un modèle social alternatif à celui de l'État fédéral, que l'on veut mieux adapté à la réalité des familles canadiennes-françaises⁴⁷. Que les jardins servent alors à contrer l'inflation n'a rien de surprenant. L'article du *Montréal Matin* fait état de nombreux jardins dans l'Est de l'île, de la rue Masson à Notre-Dame, en passant par Rosemont, Iberville, et jusqu'au fleuve. Les cultures prédominantes y sont la patate, la fève et la tomate, ce qui indique que les jardins sont orientés vers la production d'une grande quantité de légumes nourrissants.

Pour une première fois, il nous semble que le jardinage soit inscrit dans une mouvance sociale et non plus seulement comme une mesure temporaire émanant des autorités municipales ou des associations réformistes. Articulés comme mode d'intervention sur le social par la LOC, les jardins communautaires n'apparaissent plus ici comme le seul projet des classes sociales dominantes, ce qui était le cas jusqu'en 1942.

La LOC poursuit son association avec la CGL afin de promouvoir l'inclusion des jardins dans les plans d'urbanisation de la Ville. Avec la fin des années 1940, la LOC prend un tournant plus apostolique et se détache de ses oeuvres, abandonnant progressivement ses prétentions de mouvement social⁴⁸. Elle décline progressivement dans les années 1950 pour disparaître au cours des années 1960, notamment à cause du contrôle exercé par les autorités catholiques, qui n'appréciaient pas son militantisme. Parallèlement, les jardins ouvriers catholiques sont engouffrés par le

⁴⁶ *Montréal Matin*, 26 mai 1946, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

⁴⁷ FAHRNI, Magda. *Household Politics*, Toronto. University of Toronto Press, 2005, chapitres 2 et 4.

⁴⁸ COLLIN, Jean-Pierre, *La ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, p.51.

marché foncier, alors que la LOC cesse de défendre l'accès aux terres urbaines pour se concentrer sur le jardin familial, reflétant un repli sur la sphère privée⁴⁹. Ce mouvement accompagne le changement de pouvoir qui s'opère à plus grande échelle dans la société du Québec. La reprise économique sape les fondements de l'autorité cléricale, l'Église n'ayant plus toujours les moyens économiques et politiques de ses ambitions après 1945. Encore une fois, nous devons constater que le jardinage est représentatif des forces sociales en présence et de leur pouvoir à justifier l'occupation des terres urbaines.

Avec la Deuxième Guerre mondiale et les Victory Gardens, le conservateur du Jardin botanique de Montréal, Henry Teuscher, s'implique dans la CGL. Au sein du Jardin botanique, il combine à cette époque les rôles d'architecte paysager (ce fut lui qui dessina les plans dans les années 1920), d'horticulteur principal et de directeur. Il s'active à partir de 1943 dans un projet de jardin ouvrier à même le parc Maisonneuve ainsi que dans la CGL. Pour lui, « the truly magnificent results of the Victory Gardens drive all over North America, brought about by the enthusiastic response of the people's call for more gardens was tremendously impressive »⁵⁰. Pour Teuscher, le principal moteur du jardinage ne fut ni l'élan patriotique ni la sécurité alimentaire, mais bien « the secret desire to have a small garden of their own »⁵¹ des ouvriers et de leurs familles. L'accès à des lopins, dénié par la condition de locataire, manque à la classe ouvrière. Ce serait pour cela que l'initiative se répand si rapidement avec l'ouverture des terres par l'effort de guerre. Tel que mentionné dans un article dans *The Municipal Review of Canada*,

« This is said in order to underline the urgent need which unquestionably exist, in peacetime as well as during war, and in every city of the land, the

⁴⁹ COLLIN, Jean-Pierre, *La ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, p.116.

⁵⁰ TEUSCHER, Henry, *A Community Garden Park*, décembre 1943, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

⁵¹ Idem.

provision of areas of easy access where, at a reasonable price, lands can be rented for the making of small gardens. Such permanent garden colonies may well become an integrant part, such as shown in the accompanying design proposed for Montreal, and can then be made as attractive as they will prove useful.

To make every effort in this direction is in the very interest of every city, large or small. Community gardening with a self-governing committee [...] will tend to foster tolerance, good will co-operation and neighborliness and will thereby help to create better citizenship »⁵².

C'est une meilleure intégration sociale des ouvriers qui est recherchée dans l'organisation de colonies de jardinage. Teuscher fait également une longue description des infrastructures requises, qui vont du lot de 2000 pieds carrés à un pavillon de commodités comprenant une petite bibliothèque horticole, des téléphones publics et une salle de réunion pour les rencontres des comités des jardins. Teuscher précise que ce sont les jardiniers qui décideront par eux-mêmes des activités qui se dérouleront dans le jardin : « it is visualised that they will select a committee from among themselves which will develop a set of rules and by-laws along the lines that have proved so effective in the various existing garden clubs »⁵³. Un projet prendra forme en 1944, dans le parc Maisonneuve, sur les terres du Jardin botanique⁵⁴. Un champ est alors divisé en lots individuels, et le Jardin botanique laisse le soin aux jardiniers d'élire le comité qui le gèrera. Nous n'avons pas plus de précisions. The Gazette publiait, en 1947, un intéressant article sur des jardins ouvriers, les Notre-Dame-de-Grace Garden Club, sur un terrain de 14 acres entre Côte-St-Luc et Madison : « the Botanical Garden assigned curator [...] Teuscher as technical adviser of the project and he will be responsible of the city's share in the development of the site into a tourist attraction »⁵⁵.

⁵² TEUSCHER, Henry, *A Community Garden Park*, décembre 1943, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

⁵³ Idem.

⁵⁴ La Presse, 16 mai 1944, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

⁵⁵ The Gazette, 17 septembre 1947, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

Parallèlement, les officiels de la CGL, en 1947, disent toutefois avoir les choses bien en main, puisque

« Foreseeing such a development, Garden League Officials, several years ago, opened negotiations with the city of Montreal in an effort to create permanent garden sites [...] With the whole-hearted co-operation of Henry Teuscher, Curator of the Montreal Botanical Garden, this idea was thoroughly exploited »⁵⁶.

Des plans pour des jardins permanents sont soumis à la ville. La MPPA écrit plusieurs lettres pour faire pression en ce sens. Elle utilise abondamment « A Community Garden Park », l'article de Teuscher, pour faire son lobby dans les médias montréalais. Teuscher s'investit beaucoup, écrit des lettres à la Ville, tente de convaincre de la pertinence des jardins communautaires. Parmi les réformistes, il semble être un des plus proactifs, et demeure vice-président de la CGL jusqu'en 1953, année où il en devient le président. Durant cette période, la CGL et la MPPA continuent d'aligner les jardins sur les clubs et les organisations de quartier. Ils entretiennent de nombreux liens avec les YMCA, les écoles, les églises, les clubs de gymnastique et de plein-air⁵⁷. La CGL est toujours à ce moment un comité de la MPPA, qui parraine les activités de jardinage. Le rapport annuel de la CGL pour 1950 nous apprend que l'association est présente dans 11 districts de la Ville et parraine 701 jardiniers anglophones, 131 jardiniers francophones, et 44 allophones⁵⁸. Le nombre de jardiniers a chuté, mais l'activité fait toujours partie du paysage urbain.

Dès 1951, les administrateurs de la CGL signalent leur inquiétude de voir disparaître les jardins communautaires devant la raréfaction des terrains vacants⁵⁹. En 1953, les jardins sont sérieusement menacés. Plusieurs terrains sont achetés pour la construction. Toutefois, la CGL et la MPPA se réjouissent d'une percée significative

⁵⁶ CGL Annual Reports: 1938-1958, 1947, fiche 222, boîte 6, fonds 2079, McGill Archives.

⁵⁷ Recreation Survey Report, 1948, fiche 53, boîte 2, fonds 2079, McGill Archives.

⁵⁸ CGL Annual Report, 1950 fiche 133, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

⁵⁹ MPPA Annual Report 1951, fiche 132, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

pour elles : cette année-là, la Ville de Montréal a officialisé la création de 100 parcelles dans un jardin communautaire attenant au Parc Jarry⁶⁰. Ainsi, les associations réformistes misent sur la prise en charge municipale des jardins communautaires pour leur survie à long terme, tout en poursuivant leurs activités indépendamment des politiques de la Ville.

En 1954, la CGL fait paraître un document promotionnel. Son argumentaire est bâti autour du fait que 70% de la population est maintenant locataire. Sans terrain, ces personnes doivent avoir accès à des distractions saines⁶¹, comme l'activité potagère. Cette même année, il ne reste plus que 500 jardiniers, principalement des hommes à la retraite, et quelques hommes avec des familles à soutenir. Les jardins restants sont situés sur des propriétés municipales destinées au développement de parcs, et sur des propriétés privées, comme le campus du collège Loyola, les terres du Canadian Pacific Railway et quelques autres lots⁶². La fin des années 1950 est funeste pour le jardinage communautaire. La spéculation foncière a raison des jardins du CPR, qui vend ses propriétés vacantes, en même temps que les terres des Jardins de Rosemont sont reprises et que les terres vacantes de l'aire du Old West End sont vendues par leur propriétaire. Les dernières pertes de terres de la CGL arrivent avec la vente du parc Eadie par la Ville de Montréal, où le Côte St-Paul Club jardine depuis 20 ans⁶³. La CGL vivotera encore jusqu'en 1961.

Parmi les dernières traces tangibles de jardinage sur les terrains vacants de Montréal avant 1974, nous comptons une brochure signée de la main du conservateur du Jardin botanique, Henry Teuscher. L'horticulteur a, à de nombreuses reprises entre 1943 et 1948, publié dans le Bulletin du Jardin botanique une brochure intitulée *Potager pour*

⁶⁰ MPPA Annual Report 1953, fiche 127, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

⁶¹ CGL Annual Reports: 1938-1958, 1954, fiche 222, boîte 6, fonds 2079, McGill Archives.

⁶² MPPA Annual Report 1954, fiche 126, boîte 4, fonds 2079, McGill Archives.

⁶³ CGL 26th Annual Meeting, 1958, fiche 220, boîte 6, fonds 2079, McGill Archives.

une famille de cinq. Elle est reprise par le service des travaux publics de la Ville, duquel le Jardin botanique fait partie, au cours des années 1950 et 1960. Elle propose un modèle de jardin qui « s'adapte facilement aux terrains vagues ou partiellement inoccupés de nos villes ». Elle fournit un plan horticole et des conseils. Sans fournir une preuve de survie du jardinage pratiqué en « squat », il est à parier que la Ville et le Jardin n'en auraient pas diffusé de nombreux exemplaires si cette pratique eut été inexistante.

La ville, loin d'être le paradis de consommation qu'on évoque souvent avec les années d'après-guerre, souffre plutôt de problèmes systémiques de pauvreté et de logement, fortement marqués par les différences de classe, de genre et d'ethnicité. Comme le souligne Magda Fahrni :

« The LOC declared in 1947 that 64 percent of Montreal's working-class homes were overcrowded, and that 94 percent of working-class homes on the (largely francophone) east-side of the city were overcrowded [...] »⁶⁴.
 « Like working wives, working children suggested that the breadwinner ideal was far from attainable for many working-class families in Montreal »⁶⁵.

Malgré des conditions sociales difficiles, les jardins urbains sont sacrifiés à la croissance économique. Les terrains vacants des quartiers industriels et résidentiels sont construits. Les pratiques d'agriculture urbaine qui demeurent relèvent principalement de l'activité individuelle ou familiale. On sait que les immigrants d'Italie et du Portugal pratiquent un jardinage intensif⁶⁶, et ce depuis les années 1920, parallèlement aux initiatives dont nous traitons⁶⁷. Aussi, il existe, dans le nord-est de

⁶⁴ FAHRNI, Magda. *Household Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p.35.

⁶⁵ Ibid., p.41.

⁶⁶ DACLON BOUVIER, Nathalie. *La dynamique sociale entourant les jardins communautaires*, Université du Québec à Montréal; INRS-Urbanisation, culture et société 2001, p.40.

⁶⁷ Dès 1921, les familles italiennes pratiquent le jardinage des terrains vagues avoisinants, qui abondent dans le nord de l'île. Les familles pauvres en font un usage intense, car c'était pour elles le meilleur moyen de se procurer des légumes frais correspondant à leurs attentes. Dans RAMIREZ, Bruno, *Les premiers italiens de Montréal : L'origine de la Petite Italie du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1984 p. 60-61

l'île de Montréal, une initiative de jardin communautaire qui démarre en 1962 pour se poursuivre jusqu'à aujourd'hui, les jardins du domaine St-Sulpice⁶⁸.

En conclusion de cette première phase du jardinage communautaire à Montréal, nous en identifions certaines caractéristiques. De 1909 à 1942, le jardinage communautaire est essentiellement patronné. Structurés comme une initiative de « self-help » pour la classe ouvrière, les potagers réformistes et de la Grande crise sont attribués par la Ville et par des associations qui contrôlent l'accès aux terres selon leurs critères moraux et leurs priorités, notamment pour l'élévation morale, pour contrer la paresse et pour leur apport alimentaire. Ils ne sont pas défendus pour l'action qu'ils apportent, le jardinage, mais pour leurs buts sociaux. Populaires, ces initiatives demeurent éphémères. Il ne nous semble pas que les jardins ne soient jamais autonomes des institutions qui les structurent.

Plus tard, les jardins de la Victoire permettent, dans le contexte de l'effort de guerre, d'ouvrir le jardinage communautaire à des acteurs et actrices qui en changent le visage. Nous avons souligné au passage les femmes qui s'impliquent dans l'effort de guerre. Aussi, nous devons souligner le rôle de la LOC, qui permet aux ouvriers catholiques d'organiser les potagers urbains dans le cadre d'un mouvement social plus large. Une fois l'effort de guerre terminé, la LOC et la CGL (et son alliée la MPPA) tentent toujours de justifier l'utilisation des terres urbaines pour le jardinage. De même, le Jardin botanique, par le biais de son conservateur, Henry Teuscher, formule une vision de la Ville peuplée de jardins communautaires. Bien qu'il semble y avoir là une volonté de faire du jardinage communautaire une pratique autonome, via le

⁶⁸ Oeuvre de familles arrivant de la campagne et d'un employé du Jardin botanique résidant au domaine St-Sulpice, ces jardins changent d'emplacement pour accommoder les besoins immobiliers du domaine. Ils sont intégrés au programme de jardins communautaires de la Ville de Montréal en 1977. Dans: ARCHAMBAULT-MALOUIN, Diane, *Une belle histoire qui se poursuit*, fascicule de la Caisse Desjardins du domaine St-Sulpice, Volume 2, octobre 2002. Consulté en ligne le 27 avril 2013: http://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/81530453/poursuit-oct02.pdf

comité de jardiniers qui s'autodétermine, l'occupation des terres reste liée aux justifications de citoyenneté qu'y apporte Teuscher, et qui ne sont pas retenues par les autorités municipales. Face à la montée de la spéculation foncière, la CGL ne semble pas en mesure de conserver le contrôle des jardins qu'elle parraine et, au tournant des années 1960, elle se désagrège. Le jardinage communautaire décline alors rapidement, jusqu'à sa résurgence au début des années 1970.

CHAPITRE II

DU QUARTIER À LA VILLE, ENTRE L'INITIATIVE LOCALE ET LA DÉPENDANCE AUX STRUCTURES MUNICIPALES

(1974-1980)

Nous abordons, dans ce chapitre, les débuts des jardins communautaires contemporains, de 1974 à 1980. Nous analysons les dynamiques populaires et institutionnelles qui permirent leur émergence : les politiques municipales et leurs motivations, l'enracinement du jardin communautaire dans les quartiers populaires, les enjeux de genre, de classe sociale, les modes d'organisation formels et les pratiques de solidarité informelles.

Dans un premier temps, nous démontrons que les jardins communautaires sont fondés par des groupes citoyens et communautaires qui justifient par eux-mêmes, via leurs missions spécifiques, l'occupation des terres urbaines. Ces groupes structurent les jardins selon leurs agendas.

Dès leurs débuts, ils sont soutenus par des acteurs municipaux : le Jardin botanique et l'Office d'embellissement de la Ville de Montréal. Ces instances municipales poursuivent leurs propres buts. Après une période de mise en place des jardins, nous constatons que les instances municipales s'approprient la légitimité d'aménager des terrains de jardinage communautaire au début des années 1980. À ce moment, de nouveaux rapports entre les institutions municipales et les participants des potagers se créent et une structure d'encadrement des jardins par la Ville se met lentement en place.

2.1. La désindustrialisation de Montréal et l'Office d'embellissement

Au début des années 1960, le modèle économique de Montréal s'écroule lentement.

Ce modèle reposait d'abord sur l'exploitation de l'avantage géographique qui faisait de Montréal l'interface privilégiée des échanges entre le Canada et le Royaume-Uni. Depuis des décennies, l'importance de ces échanges décline, au fur et à mesure que le Canada s'insère dans l'orbite américaine. Le coup de grâce viendra en 1973, avec l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen¹.

Le modèle économique de Montréal s'appuie sur le protectionnisme économique, renforcé par des droits de douane élevés. Les industries légères de la métropole canadienne, comme le textile, ne sont plus concurrentielles internationalement. De ces réaménagements « résulte une désindustrialisation rapide et massive des vieilles zones manufacturières de la ville, notamment celles du canal Lachine et d'Hochelaga-Maisonneuve »². Ces quartiers ouvriers et populaires sont de plus en plus marginalisés. Parallèlement, les années 1960-1970 sont des années de « modernisation ».

[Cette modernisation] doit beaucoup à Jean Drapeau, qui occupe la mairie tout au long des années 1960 et 1970 [...]. Il met en chantier le métro, inauguré en 1966. Il appuie les promoteurs qui développent le nouveau centre-ville, dans l'axe du boulevard Dorchester récemment élargi. La tour de la Place Ville-Marie (1962), point de départ de la ville souterraine, en est l'immeuble phare, mais bien d'autres complexes à l'architecture moderne s'y ajoutent en quelques années, transformant de façon radicale le paysage urbain³.

Le parti en place à la mairie de la ville, l'Action civique, est décrit par Michèle Dagenais comme énergique et efficace, voire autoritaire⁴. Son leader, qui devient l'incarnation du parti, Jean Drapeau, occupe la mairie de 1954 à 1957 puis de 1960 à

¹ LINTÉAU, Paul-André. *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2007, p. 146.

² Ibid., p.157.

³ Ibid., p.144.

⁴ DAGENAIS, Michèle, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Service de la planification et de la concertation, 1992, p.34-35.

1986. Il opère durant ces années une forte centralisation de l'administration, une grande hiérarchisation des pouvoirs, et est reconnu pour ne pas tolérer les débats⁵.

C'est dans ce contexte économique et politique que s'opère une réorganisation des rapports sociaux montréalais. Selon Donald McGraw, les nouvelles formes de revendications urbaines se traduisent rapidement par une reconnaissance des nouveaux enjeux de lutte, et notamment la contestation de « l'organisation de l'espace urbain par la logique du développement du capital [...] »⁶. « Toutes ces constructions entraînent l'élimination de milliers de logements anciens et le déplacement de leurs occupants, ce qui [...] aura des répercussions politiques »⁷. Tirant leur pertinence des nouvelles tensions sociales, les groupes d'action populaire, les comités de citoyens et les organismes communautaires se développent. Ils organisent une réplique à l'administration Drapeau, et représentent la principale force d'opposition à celle-ci, en l'absence d'une réelle opposition politique au Conseil de ville. Les quartiers défavorisés connaissent une forte vague de politisation, qui passe par l'action communautaire. Selon McGraw, les premiers groupes de ce type à voir le jour dans les années 1960 sont les comités de citoyens. Ces nouvelles structures populaires s'étendent du Sud-ouest de la ville au Sud-est puis vers le Nord : de St-Henri et Pointe St-Charles vers Hochelaga puis le Mile-End et Notre-Dame-de-Grâce, suivant ainsi la répartition géographique des quartiers marginalisés par le modèle économique de Montréal. Les groupes en émergence se dotent d'outils politiques: ils seront à l'origine de la coalition du Front d'action politique (FRAP) qui éclatera après la crise d'octobre 1970, puis du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) en 1974.

⁵ DAGENAIS, Michèle, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Service de la planification et de la concertation, 1992, p.39.

⁶ MCGRAW, Donald. *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Éditions coopératives Albert-Martin, 1978, p.25.

⁷ Ibid., p.145.

À la suite de ces événements, l'administration Drapeau modifie son orientation et délaisse les grands projets. « Il tend vers l'aménagement des infrastructures locales. Cette politique localiste profite particulièrement à la revitalisation des quartiers montréalais »⁸. Dans ce cadre, les groupes populaires font maintenant face à un gouvernement municipal qui intervient de plus en plus dans le champ social. Là où plusieurs groupes réformistes ou religieux pouvaient, dans la première moitié du 20^{ème} siècle, articuler les campagnes de services sociaux, comme nous l'avons vu avec les groupes réformistes anglophones et la LOC, les pouvoirs publics sont maintenant les principaux interlocuteurs. Dans ce contexte, les nouvelles revendications des groupes locaux sont acheminées à la Ville de Montréal. C'est l'Office d'embellissement de la Ville de Montréal, représenté par Pierre Lorange et Paul-Émile Sauvageau, qui débloque des fonds pour répondre aux premières demandes des groupes populaires en jardins communautaires⁹.

L'Office d'embellissement naît dans des circonstances bien particulières en 1966, « sous le signe de l'Expo »¹⁰. Il doit rendre la ville propre, ordonnée et accueillante. Ce faisant, il cherche à améliorer la qualité de vie dans la ville en identifiant les endroits considérés comme insalubres. Ensuite, l'Office propose aux autres services municipaux de rénover des façades, de détruire des taudis, de nettoyer les parcs et d'enlever des enseignes jugées disgracieuses. Se situant dans la lignée des grandes initiatives de l'administration Drapeau pour moderniser le centre-ville et les quartiers périphériques, l'Office remplit un rôle très conjoncturel et marqué par « l'urgence » d'un événement. Il possède des ressources pour « masque[r] les laideurs à l'aide d'une clôture recouverte de pièces de couleurs vives [des plaques peintes qui

⁸ DAGENAIS, Michèle, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Service de la planification et de la concertation, 1992, p.41.

⁹ Lettre de Pierre Bourque à André Champagne, 26 avril 1976, boîte 5, fiche 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, Fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

¹⁰ « Sous le signe de l'Expo », *La Presse*, 21 juin 1966, bobine 110, dossier 160, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

détournent le regard des terrains vagues] [et il plante] un peu de pelouse et des arbres [en bordure des terrains vagues]»¹¹. L'Office fait appel au Jardin botanique pour fournir la décoration florale et végétale qui peuple les bordures ainsi embellies¹².

Étant donné ses moyens limités et ses objectifs de sensibilisation, l'Office fait régulièrement appel au « civisme » et au « sens de la responsabilité » des propriétaires et des locataires pour réaliser ses projets. Outre les 122 projets qu'il réalise en collaboration avec d'autres services municipaux, il en suggère plus de 140 autres aux citoyens. De ceux-là, il en réalise 95. Ces projets sont souvent exécutés avec des groupes d'affaires qui tirent profit des opportunités de l'Expo. Il collabore par exemple avec l'association des Hommes d'affaires de l'Est-Central pour une campagne d'embellissement d'Hochelaga et de St-Henri. L'Office va aussi se rapprocher du Jardin botanique en participant aux événements que ce dernier organise¹³.

L'Office est aboli en 1969, mais la municipalité précise que ses gestionnaires continueront à « s'occuper de l'embellissement des terrains vacants lorsqu'on lui en fera la demande »¹⁴. Il renaît en 1972 en prévision des Jeux olympiques pour nettoyer les rues et les terrains vacants et répertorier les bâtisses vides¹⁵. Une de ses premières grandes campagnes, en 1973, est de verdir et de fleurir la ville¹⁶. Cette campagne est parrainée par le Jardin botanique, qui décerne des prix pour les plus belles boîtes à

¹¹ « Et ça coûte pas cher », *Metro-Express*, 10 août 1966, bobine 110, dossier 160, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹² « Décoration florale », *Méto-Express*, 12 août 1966, bobine 110, dossier 160, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹³ Rapport des activités de l'Office de juin 1966 à juillet 1967, 11 septembre 1967, bobine 110, dossier 160, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹⁴ « L'Office d'embellissement de Montréal n'existe plus », *Montréal-Matin*, 7 février 1969, bobine 110, dossier 160, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹⁵ « Pourquoi le comité d'embellissement renaît », *Journal de Montréal*, 28 août 1972, bobine 110, dossier 160, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

¹⁶ « Up goes broom emblem », *The Montreal Star*, 12 mai 1973, bobine 110, fonds VM6, dossier 160, Archives de la Ville de Montréal.

fleurs, les devantures et les terrasses. Encore une fois, l'Office travaille de près avec les hommes d'affaires, primant 40 firmes, sociétés industrielles et centres commerciaux pour l'entretien de leurs terrains¹⁷. À cours des années 1970, l'Office lancera plusieurs appels aux citoyens pour accomplir ses projets. Les coupures de presse témoignent que la ville se targue d'être parmi les plus vertes en Amérique du Nord, notamment grâce à son programme de plantation d'arbres. C'est avec cette idée de civisme et de verdissement que les gestionnaires de l'Office tentent de faire cadrer les jardins communautaires, et débloquent les fonds nécessaires à leur aménagement.

2.2. Des initiatives qui viennent des quartiers

Bien qu'il n'y ait, dans les différents fonds d'archives, presque aucune référence à leur apparition, nous pouvons déterminer que le premier jardin communautaire, le Jardin Centre-Sud, a été fondé en 1974. Pierre Bourque, alors horticulteur en chef au Jardin botanique, a affirmé récemment que les jardins sont nés du « weekend rouge », un conflit entre la municipalité et ses pompiers datant de 1974, au cours duquel plusieurs édifices du Centre-Sud passèrent au feu. Bourque affirme qu'il a été appelé par Pierre Lorange, vice-président du Conseil Exécutif de la Ville et directeur de l'Office d'embellissement, pour rencontrer des personnes du quartier, dont Mariette Verhelst, considérée comme la fondatrice du jardin, et le Curé de la paroisse. Ces dernières voulaient développer un jardin communautaire sur une parcelle brûlée¹⁸. Le Jardin botanique accepte alors de gérer les ressources fournies par le Conseil exécutif de la Ville et l'Office d'embellissement pour réaménager le terrain. Dans une allocution

¹⁷ La voix populaire, 6 juin 1973 et Le Flambeau, 3 juillet 1973, bobine 110, dossier 160, fonds VM6. Archives de la Ville de Montréal.

¹⁸ La Semaine Verte, octobre 1998. Consulté en ligne le 10 octobre 2012., <http://www.youtube.com/watch?v=W6ZYNpFWaLs>

prononcée le 5 mars 1984, Lorange rappelle les débuts des jardins communautaires en soulignant le 10^{ème} anniversaire de dévouement de Mariette Verhelst, l'instigatrice¹⁹. La dame en question fut responsable du Jardin Centre-Sud de 1974 à 1989. Ce dernier est affilié au Comité social Centre-Sud, un organisme d'action sociale et d'éducation populaire²⁰ qui offre les services d'un animateur social aux participants des jardins²¹. Plusieurs documents démontrent des liens étroits entre le jardin et le Comité social Centre-Sud²².

En avril 1976, le Jardin botanique accède à une autre demande au service des parcs pour un terrain et des ressources monétaires, afin de préparer un potager pour l'Atelier d'éducation populaire de Mercier²³. Parmi les premiers groupes à demander des jardins, nous retrouvons des organismes chrétiens, comme le centre Good Shepherd, notamment impliqué auprès des personnes âgées. Il se donne pour mission de fournir aux personnes âgées des services de loisirs²⁴. D'autres demandes suivent, dont celle d'un groupe citoyen de Côte-des-Neiges, qui nomme leur jardin l'Oasis. Les demandes s'adressent à Pierre Bourque, qui fait suivre à l'Office d'embellissement, puis au Conseil exécutif. En 1976, la Ville inaugure cinq nouveaux jardins²⁵. Un peu plus tôt dans l'année, un autre article nous permet de connaître l'origine du Jardin Dupéré,

¹⁹ Compte-rendu de l'assemblée annuelle du Comité conjoint des jardins communautaires, 5 mars 1984, fiche du 1-1-1984 au 31-12-1984, boîte 5, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

²⁰ Comité-Social Centre-Sud d'hier à aujourd'hui : dépanner, éduquer, lutter, 2008, chapitre 4. Consulté en ligne le 23 avril 2013 : <http://www.comitesocialcentresud.org/le-comite/historique/>

²¹ Lettre de Jacques Chartrand à Pierre Bourque, 12 juillet 1976, fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

²² Notamment, la mention que l'entreposage des outils pourrait se faire dans leur « [...] local au Comité Social, mais je me sens mal à l'aise, parce-que [sic] je dois monter et redescendre des escaliers avec l'équipement », dans Lettre de Mariette Verhelst à Pierre Bourque, 18 avril 1977, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

²³ Lettre de Pierre Bourque à André Champagne, 26 avril 1976, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

²⁴ Lettre de Michelle Auriette à Paul-Émile Sauvageau, mars 1977, fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

²⁵ « Montréal compte 5 jardins communautaires », Dimanche matin, 6 juin 1976, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

une demande du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, qui désire attribuer un coin de parc aux aîné-e-s²⁶. Dans toutes ces initiatives, la Ville joue un rôle d'appui aux groupes citoyens²⁷.

Au printemps 1977, le Jardin botanique fait suivre une nouvelle demande de terrain pour des jardins communautaires. La requérante est une coopérative d'alimentation naturelle et d'habitation de Notre-Dame-de-Grâce (NDG). Les autres groupes répertoriés, mais sur lesquels nous ne possédons aucune information substantielle, sont le Jardin Artisanat et Culture, associé à l'Association des loisirs de la paroisse St-Étienne et le Jardin communautaire Rivière-des-Prairies, parrainé en 1976 par le CLSC local, puis par un groupe citoyen. Les jardins se développent donc d'abord grâce à l'implication des groupes communautaires et des comités citoyens. Dans ses communications du printemps 1977, la Ville précise que les jardins sont l'initiative des groupes de citoyens et qu'elle y joue un rôle de support matériel²⁸. Les demandes des groupes s'articulent autour de la politique très locale. Par exemple, l'Association des parents de St-Henri fait pression en 1978 sur le conseiller municipal local pour obtenir un terrain qui sera ouvert à l'été, celui de Rose de Lima²⁹.

L'encadrement municipal n'a alors rien de systématique. Certaines lettres de groupes de citoyens témoignent de dynamiques autonomes, au sens où les groupes n'attendent pas le feu vert des autorités pour bêcher leurs lopins ou penser l'organisation de leurs jardins. En 1976, une membre de la Société montréalaise d'ontologie, Line Richard, à Rivière-des-Prairies, demande à la Ville d'accorder un terrain vacant à son groupe,

²⁶ Le Flambeau, 23 mars 1976, bobine 263, fonds VM6, dossier 1927, 3-7, Archives de la Ville de Montréal.

²⁷ « Des citoyens se mettent au vert », La Presse, 12 juin 1976, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

²⁸ Visite officielle des onze jardins communautaires de Montréal. Communiqué de l'Office d'embellissement, juin 1977, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

²⁹ « L'association des parents de St-Henri organise une rencontre avec Yvon Lamarre », La voix populaire, 28 mars 1978, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

mais ne l'obtient pas. En 1977, le groupe récidive en précisant que deux parcelles de 100 par 200 pieds ont été cultivées avec succès, et que le groupe aimerait que la ville « [puisse leur] procurer un système d'arrosage et [les autorise à] utiliser un des bâtiments érigés sur le terrain »³⁰. Il semble que certains jardins soient occupés par les groupes, qui demandent alors des ressources et une reconnaissance institutionnelle via le Jardin botanique et l'Office d'embellissement.

2.3. Caractéristiques des premiers jardins communautaires

De ces groupes pionniers dont nous avons des traces écrites, nous pouvons dégager quelques caractéristiques. Premièrement, de leurs relations avec la Ville, on voit qu'ils n'ont pas d'encadrement imposé. La municipalité ne se mêle pas des dynamiques internes des jardins et joue un rôle de pourvoyeuse de ressources, selon les demandes locales. Deuxièmement, certains jardins comprennent des parcelles ayant des vocations spécifiques. Certaines sont collectives. Plusieurs jardins ont, par exemple, des parcelles cultivées collectivement pour le maïs. Parfois, des parcelles visent des groupes de participants particuliers : certaines servent aux enfants, d'autres aux retraités, d'autres aux membres de groupes coopératifs, etc. Troisièmement, les jardins s'organisent à l'occasion sous la régulation d'un comité de citoyens qui attribue les parcelles et détermine un fonctionnement collectif, le plus souvent en assemblée générale des membres du jardin. Ainsi, plusieurs groupes tiennent des assemblées annuelles selon un cadre de règlements autodéterminés.

³⁰ Lettre de Line Richard à Pierre Bourque, avril 1977, fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

La Ville n'a pas de contrôle sur les agissements des participants des jardins et ne sait pas qui cultive les terres vacantes qu'elle concède. Les ressources matérielles accordées par la Ville vont avec les revendications et les pressions effectuées par les participants, selon les contacts avec les représentants du Jardin botanique, de l'Office d'embellissement ou encore du Conseil exécutif. Quatrièmement, à l'exception du jardin l'Oasis, les personnes qui écrivent les lettres et s'impliquent dans le maintien des jardins sont principalement des femmes. Les pétitions acheminées par les participants en témoignent. Aussi, selon les noms des responsables des jardins compilés, il est clair que ce sont des femmes francophones (8), et quelques hommes (3), dont un anglophone, qui animent les jardins en 1977.

Dans les premières années, les moyens les plus utilisés par les groupes pour demander un terrain ou des ressources sont les pétitions et les lettres. Ces dernières témoignent de l'origine des groupes et des individus qui investissent les jardins. Par exemple, une lettre de trois personnes résidentes de la rue Cuvillier, dont l'une d'elles est brigadière employée par la C.U.M. (Communauté urbaine de Montréal), rend compte de leur appartenance au milieu populaire³¹.

Je vous assure toute mon appréciation en ce qui concerne les Jardins communautaires. Pour quelques mois j'ai dû me retirer à Verdun comme concierge au logement du 527 rue Rielle en attendant d'en trouver un autre et dès juillet prochain je me ferai un honneur de revenir dans le quartier St-Henri dans un logement tout rénové au 851 du Couvent. « Montréal, je te manque bien gros ». Surtout mon lot no.9 que les gens du comité à dû remettre à un autre citoyen parce que je demeurais à Verdun. Tout de même mon stage ici m'aura permis de mettre sur pieds un projet de Jardins communautaire près du bord du St-Laurent »³² [...].

³¹ Lettre de Lucille Tremblay, Pierre Goudreau et Noëlla Tremblay à Paul-Émile Sauvageau, 6 septembre 1977, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³² Lettre de Aurore Guay à Pierre Bourque, 10 avril 1980, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

Dans une autre lettre à Pierre Bourque, on apprend qu'Aurore Guay a choisi un retour aux études pour se consacrer à l'horticulture à temps plein. Ainsi, elle a « terminé mon secondaire V avec succès espérant entrer à l'École Louis-Riel », tout en ayant des enfants à charge³³. Une lettre d'un menuisier mis au chômage dans Hochelaga, membre de l'Union des travailleurs accidentés de l'Est, est tout aussi parlante quant à la classe sociale des participants³⁴. De plus, les nombreuses fautes dans la correspondance ou dans les textes des pétitions laissent croire à un faible degré de scolarité.

Les coupures de journaux nous en apprennent également sur les origines des jardiniers. L'on y cite principalement les personnes âgées et les jeunes familles de conditions modestes, plus un certain nombre de veuves et de veufs. Notamment, les médias anglophones recueillent des commentaires des participants, tels que « Most of us haven't the money to go to the country in the summer... it's nice that the city found a way to bring the country to us »³⁵. Dans un autre article de la Gazette, on apprend que Mariette Verhelst, fondatrice du Jardin Centre-Sud, a six enfants à charge. On y découvre aussi que pour cette responsable des jardins, la principale raison de l'implication des familles est le manque d'argent nécessaire pour acheter des légumes frais³⁶.

Le jardin communautaire nécessite l'entretien d'un espace commun. Des corvées sont aussi organisées afin de réaliser des travaux qui ne pourraient être faits individuellement. Même si les traces écrites de ces corvées proviennent essentiellement des années 1980, il est fort probable que cette pratique d'entraide collective remonte à l'ori-

³³ Lettre de Aurore Guay à Pierre Bourque, mai 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³⁴ L'ouvrier y parle de l'importance des jardins pour la santé et les revenus d'appoint, de même que d'intégration à des cercles sociaux autres que ceux des salarié-e-s, mais tout de même ouvriers et connectés au quartier. Dans : Lettre de Omer Dubé, transmise par Suzanne Sauriol à Eulalie Desrocher, 7 septembre 1982, fiche du 01-06-1982 au 28-3-1983, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³⁵ « Soup's on in her dream as city gardener digs in », The Gazette, 30 juin 1977, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

³⁶ « Downtown radishes: it's a growing trend », The Gazette, 25 mai 1978, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

gine des jardins communautaires eux-mêmes. Par exemple, le responsable des jardins du Centre de loisirs Notre-Dame-des-Victoires rapporte que suite à l'installation d'une prise d'eau courante par le Service des parcs sur leur terrain, « une équipe de bénévoles ont [sic] travaillé ardemment pour installer une conduite d'eau souterraine afin d'alimenter les barils qui sont placés à différents endroits dans le terrain des jardins Monsabré »³⁷. De plus, les coupures de presse nous permettent de savoir que le Jardin des Bons Voisins, anciennement celui du CLSC St-Henri, fête annuellement son appartenance au quartier avec une épluchette de maïs. Les marchands locaux offrent des récompenses aux propriétaires des jardins, et le comité organisateur remet des plaques-souvenirs à deux membres depuis longtemps engagés. Cette fête de quartier sert à ramasser des fonds pour acheter des outils communs. L'épluchette annuelle dépend du travail bénévole des membres³⁸. Les archives d'André Pednault permettent de savoir que, lors de son arrivée comme animateur horticole et social en 1989, six des onze jardins de Ville-Marie organisent toujours des activités annuelles ou saisonnières semblables (épluchettes et soupers de quartiers), et des travaux communautaires (corvées, etc.)³⁹.

Les lettres de remerciement qu'adressent les responsables et les bénévoles satisfaits à Pierre Bourque sont une trace notable de la vie interne des jardins et des bonnes relations qu'entretiennent entre eux les acteurs et actrices des jardins communautaires. Lucille Tremblay, au nom de plusieurs membres du jardin Préfontaine, fait part des liens qui subsistent entre les bénévoles, qui communiquent durant l'hiver, notamment pour planifier les semis⁴⁰. Particulièrement, les personnes du troisième âge, pour qui

³⁷ Lettre de Robert Lizotte à Paul Émile Sauvageau, 17 janvier 1986, fiche du 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³⁸ « Quand les légumes cultivent l'amitié avec les voisins », La voix populaire, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

³⁹ Rapport d'André Pednault, Jardins communautaires, Région 09, 1989.

⁴⁰ Lettre de Lucille Tremblay à Pierre Bourque, 14 octobre 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

le jardinage est une activité sociale et physique significative, sont friandes du réseautage hivernal. De la même façon, « Pour les familles, c'est une économie et elles peuvent se régaler tout le long de l'année avec des marinades et les conserves qu'elles ont pu faire avec le fruit de leur jardin »⁴¹. Ce sont là deux facteurs potentiels de mobilisation et de liens entre les générations dans le quartier.

Dans un article du journal *La voix populaire*, qui rend compte des « extraits de quelques lettres composant la pétition présentée à M. Yves Magnan [conseiller municipal] »⁴² quatre jardiniers présentent les raisons de leur attachement au jardin Georges-Vanier et son importance pour le quartier. Il y est décrit comme prévenant le crime dans les quartiers et encourageant l'esprit de communauté par Caroline Horn, jardinière, puisqu'il donne la possibilité de prendre en charge un espace dans le quartier. On qualifie aussi le jardin communautaire d'espace de plein air proche des domiciles des locataires et, finalement, d'endroit pour se faire des amis et socialiser entre voisins⁴³.

À la lumière de ces informations, nous croyons pouvoir dire que les jardins sont principalement animés par des femmes et s'adressent souvent aux personnes âgées. Les jardins sont composés de membres généralement pauvres, habitant les quartiers défavorisés et frappés par la désindustrialisation. Enfin, les jardins s'articulent de réseaux de solidarité locaux, impliquant les comités citoyens, les groupes communautaires ou encore les CLSC.

⁴¹ Lettre de Lucille Tremblay à Pierre Bourque, 14 octobre 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴² « Pourquoi ils tiennent à leurs jardins communautaires », *La voix populaire*, 30 août 1983, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

⁴³ Idem.

2.4. Premières interventions municipales

En 1977, le Conseil exécutif élabore une première politique pour encadrer l'activité potagère. Le directeur du Service des parcs informe Pierre Bourque que

Lors d'une récente séance, le Comité exécutif [Conseil exécutif]* s'est montré favorable à l'aménagement d'espaces vacants en jardins communautaires aux fins de culture par des associations ou groupes représentatifs, œuvrant sans but lucratif. Seront exclus tous groupes subventionnés tels Projets d'initiatives locales, Horizon Nouveau, Canada au Travail, etc. À cet effet, il a approuvé la procédure suivante qui devra être mise en application dès cette année et qui prévaudra pour les années à venir, jusqu'à nouvel avis. [...] Pour un terrain privé, la ville peut retourner la terre, fournir la terre arable et niveler le terrain. Pour un terrain public, elle peut retourner la terre, fournir la terre arable, niveler le terrain et fournir des équipements de parcs (chaises, abris) à condition que le groupe ou l'organisme clôture le terrain. De même, si un animateur se trouve à être absolument indispensable, la ville paiera cet employé⁴⁴.

Cette première politique laisse la gestion interne des jardins aux groupes populaires et communautaires. C'est au Jardin botanique qu'échoit l'administration du programme de soutien aux jardins communautaires. C'est dans ce contexte qu'à l'hiver 1977 se forme le « Comité conjoint des jardins communautaires », composé d'employés du Jardin botanique, d'employés du Service des parcs et des responsables des jardins. Présidé par Pierre Bourque, horticulteur en chef du Jardin botanique, ce comité est plus un prolongement de l'administration municipale qu'un comité paritaire. La rencontre, presque entièrement dictée par la présidence, demande notamment aux jardins de suivre un « développement harmonieux avec certaines normes »⁴⁵, dont la parcelle de 10 par 20 pieds. Le comité demande qu'une personne responsable soit clairement identifiée en début de saison. Aussi, le comité demande de bannir certaines cultures

* Note : le Conseil exécutif de la Ville de Montréal change de nom dans nos sources à la fin des années 1970, pour devenir le Comité exécutif de la Ville de Montréal. Nous utilisons donc l'appellation Comité exécutif à partir d'ici.

⁴⁴ Lettre de André Champagne à Pierre Bourque, 31 mai 1977, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴⁵ Compte rendu de la réunion du Comité conjoint des jardins communautaires de 1977, 8 novembre 1977, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

comme la patate et le maïs. C'est là une demande intéressante : ces deux cultures sont décrites comme problématiques, car elles attirent en effet de nombreux parasites et insectes dangereux pour les autres plantes. Toutefois, nous constatons que le comité se sert d'arguments « sécuritaires » pour bannir deux cultures centrales dans l'alimentation des milieux populaires. Le Jardin botanique propose aussi un système de cartes de membres, afin de tenir un registre des personnes qui occupent les terres. Enfin le comité stipule que l'accès aux jardins doit demeurer gratuit. Le comité informe également que tous les projets de nouveaux jardins doivent parvenir à « Pierre Bourque avant le 1^{er} janvier et être approuvés par le Comité exécutif »⁴⁶, en la personne de Pierre Lorange. La dernière partie de la réunion, celle des demandes matérielles spécifiques, est la seule où les représentants des groupes parlent.

En demandant les prémisses de la transparence, soit la reddition de comptes par une personne responsable, un registre de membres et un encadrement des pratiques horticoles, le comité pose des balises à ce que devrait être un jardin municipal. Par son implication dans l'animation de ce comité, le Jardin botanique se trouve au centre d'un réseau maraîcher grandissant, et fait office de principal interlocuteur institutionnel pour les jardiniers.

La réunion annuelle du Comité conjoint des jardins communautaires d'avril 1978 se tient elle aussi dans les locaux du Jardin botanique, et est encore présidée par Bourque⁴⁷. Il fait un suivi des balises fournies aux représentants des jardins lors de la réunion précédente, soit la standardisation des parcelles et les cartes de membre. Il annonce aux responsables que le Comité exécutif autorisé une expansion du nombre de jardins à 2000 parcelles. Il demande une liste des participants, pour que le Jardin

⁴⁶ Compte rendu de la réunion du Comité conjoint des jardins communautaires de 1977, 8 novembre 1977, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴⁷ Compte rendu de la réunion du Comité conjoint des jardins communautaires de 1978, 14 mars 1978 fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

botanique puisse s'assurer que seuls les citoyens de Montréal pourront en bénéficier. De plus, « Le Jardin botanique émettra des directives concernant les jardins communautaires. Ces règlements seront transmis aux responsables des comités »⁴⁸ de jardinage. Ils sont très semblables aux priorités émises en 1977, et ne changeront pas avant 1981. Paul-Émile Sauvageau, de l'Office d'embellissement, rappelle alors que l'accès aux jardins doit demeurer gratuit. Si des cotisations sont exigées « nous ne tarderons pas à intervenir [...] »⁴⁹. On voit alors une volonté de l'administration municipale de réguler la dynamique interne des jardins si elle devient problématique.

En conformité avec les exigences du comité conjoint, les membres de plusieurs jardins se dotent d'une structure de fonctionnement à partir de 1978. Les responsables du jardin l'Oasis, dans Côte-des-Neiges, écrivent aux membres pour les avertir « que si la Ville de Montréal se rend compte que nous ne tenons pas les jardins en ordre, nous risquons de perdre tous nos avantages, et même plus, soit nos lots »⁵⁰. Ils demandent à leurs membres de suivre quelques-unes des règles de la Ville, notamment en bannissant le maïs et la patate. Pour s'assurer de la normalisation des pratiques en conformité avec les exigences municipales, l'Oasis se dote d'un comité d'administration dont les membres sont désignés par les jardiniers lors de l'assemblée générale annuelle. Les membres des jardins l'Oasis se sont donc dotés d'une structure collective de régulation pour répondre aux demandes municipales.

Les membres du Jardin communautaire Centre-Sud font aussi parvenir une copie de leurs règlements généraux, qui resteront en vigueur jusqu'en 1989. Ces règlements témoignent du projet particulier et original de ce jardin. En effet, ils comprennent un

⁴⁸ Compte rendu de la réunion du Comité conjoint des jardins communautaires de 1978, 14 mars 1978 fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴⁹ « 2100 jardins communautaires gratuitement », Journal de Montréal, 28 avril 1978, bobine 263, fonds VM6, dossier 1927, 3-7, Archives de la Ville de Montréal.

⁵⁰ Lettre distribuée aux membres des jardins l'Oasis, copie envoyée à Pierre Bourque, Fonds Pierre-Bourque, avril 1978, fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

droit d'ancienneté pour les personnes travaillant aux jardins, et l'obligation de se présenter trois fois par semaine pour sarcler. Plus important encore, le ou la membre doit avoir deux enfants à charge. La personne doit assister aux réunions mensuelles et assemblées générales, qui ont lieu deux fois l'an, sans quoi sa parcelle est déclarée communautaire et prise en charge par l'ensemble des membres⁵¹. Avec ces critères viennent plusieurs responsabilités pour les administratrices, toutes des femmes, comme des conditions d'appel des réunions mensuelles des membres, des assemblées générales, la présentation des bilans généraux et financiers.

Les administratrices sont également chargées de représenter le jardin auprès des autres organismes populaires du quartier et de coordonner la mobilisation des membres du jardin. Parrainées par le Comité Social Centre-Sud, les jardinières collaborent avec les groupes associés à celui-ci, dont l'Action rénovation, l'Atelier d'artisanat, le Café d'la Place, le Groupe d'alphabétisation, l'Atelier du meuble, l'Atelier de couture, l'Équipe anti-exploiteurs et la Ferme communautaire⁵². Le Comité Social Centre-Sud existe depuis 1971 et a une mission à trois volets. Axé sur le dépannage des résidents du quartier, il est d'abord un service social. Dans un deuxième temps, sa mission est de faire de l'éducation populaire⁵³. Finalement, il est un espace de lutte, et il a pour mission de soutenir les groupes politiques du quartier. La présidente des Jardins Centre-Sud, Mariette Verhelst, parlait alors d'« un intérêt du groupe du Jardin communautaire pour les objectifs du Centre Social »⁵⁴ et ses luttes, comme le dépannage alimentaire et l'éducation aux compétences horticoles, bien que les membres individuels du jardin restent évidemment libres de leurs gestes et implications. Dans cet

⁵¹ Projet de réglementation déposé au Jardin botanique par l'assemblée générale des membres du Jardin communautaire Centre-Sud, 25 novembre 1978, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵² Lettre de Mariette Verhelst à Pierre Bourque, comprenant, Lettre de Francine Gagnon à Pauline Bilodeau, 1^{er} octobre 1975, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵³ Comité-Social Centre-Sud d'hier à aujourd'hui : dépanner, éduquer, lutter, 2008. Consulté en en ligne le 23 avril 2013 : <http://www.comitesocialcentresud.org/le-comite/historique/>

⁵⁴ Idem.

esprit, les responsables demandent au Jardin botanique de leur faire parvenir la correspondance et les lettres officielles au bureau du Comité-Social et non plus à domicile, « afin que nous puissions par nous même nous partager le travail »⁵⁵. Les règlements généraux de 1978 mentionnent d'ailleurs une parcelle collective dédiée au maïs, ce qui contrevient aux demandes municipales.

De son côté, un groupe s'identifiant sous le nom de Jardin des 50 citoyens connaît des difficultés dans l'obtention d'un terrain en 1979. Lorsque l'organisme se constitue pour faire une demande officielle, la municipalité lui assigne un autre emplacement que celui demandé. Hélène Gagnon, la représentante, proteste et lutte pour la reconnaissance par le Jardin botanique et la Ville de l'usage collectif des terres vacantes :

rappelez-vous : lors de la réunion du 28 mars 1979, votre refus de nous accorder un terrain dans Centre-Sud et votre proposition de s'associer aux groupes de Hochelaga-Maisonneuve avait créé une scission au niveau des groupes. [...] c'est notre groupe qui obtient un terrain et les autres sont relégués aux oubliettes. Mais pire encore ces gens reviennent nous voir de nouveau pour qu'on satisfasse à leur besoin. Nous n'acceptons pas de jouer ce rôle [...] Nous pensons que la tâche d'intégrer à un autre jardin communautaire les citoyens de 'l'autre partie du groupe' vous revient⁵⁶.

Hélène Gagnon mobilise ses concitoyens et obtient l'appui de leur député fédéral de la circonscription St-Jacques. Les membres font également circuler une pétition, adressée à Bourque. Les revendications portent autour d'un emplacement, au coin de Rue Fullum et Larivière, qui serait cultivé depuis une décennie, « tout est installé... ». La Ville vient de froisser un droit acquis par le squat. Hélène Gagnon lance :

Quelle belle considération fait-on de l'avis des citoyens du Quartier Centre-Sud [...] Qu'on reconnaisse définitivement le droit pour les citoyens du quar-

⁵⁵ Lettre de Mariette Verhelst à Pierre Bourque, février 1979, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵⁶ Lettre de Hélène Gagnon à Pierre Bourque, Fonds Pierre-Bourque, 15 mai 1979, fiche du 23 -04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

tier Centre-Sud de vivre dans un environnement sain et d'avoir accès à des loisirs et à une éducation au même titre que tous les autres citoyens des autres quartiers du grand Montréal »⁵⁷.

Les membres du Jardin des 50 citoyens auront gain de cause : en mai, la Ville cède le terrain vacant et l'aménage conformément à la politique du Comité exécutif.

Avec ces exemples, nous voyons que l'emplacement des jardins, leurs commodités et leurs bons usages sont le fruit d'un dialogue entre les groupes populaires et la municipalité. D'une part, la Ville tente d'encadrer l'emplacement des terrains occupés par des groupes citoyens. Dans la vision de la Ville, qui prend forme au fil des initiatives des groupes, elle envisage les jardins selon les critères suivants : animés par des groupes non subventionnés et sans but lucratif, ils offrent leurs services à la population gratuitement. En ce sens, la dynamique d'institutionnalisation des jardins se construit sur des valeurs largement partagées entre les jardiniers et la Ville : enracinement dans les quartiers, gratuité des parcelles, etc. Afin de baliser la mise en place des jardins, pour lesquels le Comité exécutif autorise un budget grandissant, le Jardin botanique propose une série de règlements (désherbage, entretien général, bannissement des patates et du maïs, résidents de Montréal seulement, liste de membres, etc.). D'autre part, les groupes répondent différemment, selon leurs agendas respectifs. Ainsi, le Jardin du Centre-Sud adopte une démarche politique avec divers organismes populaires du quartier. Son dévouement aux personnes ayant des enfants à charge dans St-Jacques témoigne que les organisatrices du jardin sont concernées par la condition des femmes de ce quartier, ce que les instances municipales acceptent. Quant aux responsables des Jardins des 50 citoyens, elles cherchent à sécuriser un droit acquis par l'occupation d'un terrain vacant, sans toutefois partager l'engagement dans une structure plus politisée. L'Oasis, quant à lui, nous révèle que les maraîchers et maraîchères ur-

⁵⁷ Lettre de Hélène Gagnon à Pierre Bourque, Fonds Pierre-Bourque, 12 avril 1979, fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

baines réagissent aux demandes de régularisation en se dotant de structures pour tenir le jardin en ordre, en se conformant aux demandes municipales. Par là, les groupes et les instances municipales bâtissent un cadre dans lequel les jardins communautaires répondent à la fois aux préoccupations locales et aux attentes municipales. Dans ce contexte, nous constatons que les jardiniers sont dépendants des ressources débloquées par le Comité exécutif, ce qui confère un grand pouvoir aux instances municipales.

2.5. D'une initiative communautaire à un service public : la naissance des jardins communautaires municipaux

En 1980, le Jardin botanique et la Ville prennent l'initiative de créer de nouveaux jardins. Le premier qui fut implanté à l'initiative de la Ville de Montréal fut celui d'Hochelaga. Via le Service des parcs, la Ville procédera à l'installation d'un jardin communautaire dans la cour de l'École des Métiers au coin des rues Hochelaga et Davidson. Elle fournit le plan et investit 12 000\$ pour l'aménagement du terrain⁵⁸. Toutefois, elle ne se mêle pas de la gestion du jardin, puisqu'elle délègue la responsabilité à un organisme local. Des vastes jardins de l'ancienne Pépinière Duquesne, dont la municipalité se départit, naissent plusieurs terrains de potagers communautaires⁵⁹. Leur gestion sera également attribuée à des comités citoyens au cours de l'année 1980. Il s'agit d'une étape importante dans l'intégration des jardins communautaires dans les services publics municipaux. Toujours en 1980, sur recommandation du Service des travaux publics, le Comité exécutif vote un crédit supplémentaire de 50 000\$ au Jar-

⁵⁸ Lettre de Pierre Bourque à Raymond Paquin, 16 mars 1978, fiche du 23-04-1976 au 09-10-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque. Archives du Jardin botanique.

⁵⁹ Jardins communautaires 1980, Ville de Montréal, 11 avril 1980, fiche du 04-05-1979 au 17-03-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque. Archives du Jardin botanique.

din botanique pour les potagers communautaires. Aussi, le Comité exécutif de Montréal approuve deux projets de baux, négociés par le Jardin botanique, afin de louer des terres à Hydro-Québec pour une somme modique. Il destine ces terrains à des jardins communautaires⁶⁰. En novembre, le Service de l'urbanisme produit un rapport sur la permanence des jardins communautaires. Plutôt qu'une politique de subvention discrétionnaire, l'appui aux jardins communautaires devient un programme municipal⁶¹. La Ville crée donc des jardins et remet leur organisation entre les mains de groupes citoyens par la suite, une inversion de la dynamique des premières années.

À partir de ce moment, le Comité exécutif commence à se préoccuper de l'avenir du jardinage communautaire à plus long terme. En 1980 une note du Service d'urbanisme porte sur la permanence du programme de jardinage : menacés par la pression foncière, certains jardins risqueraient de disparaître. Six seraient en danger, sur 43⁶². Les réfections de la terrasse Ontario, les prolongements de rues ou la construction d'HLM, via le programme municipal de l'opération 10 000 logements, sont les principaux travaux évoqués.

Afin de poursuivre la croissance du programme de jardinage et de relocaliser les jardins menacés, le Jardin botanique demande, en février 1980, 127 000\$ supplémentaires à son budget de 88 000\$ au Comité exécutif, ce qui porte les coûts prévus des jardins communautaires à 215 000\$⁶³. En 1980, 1360 jardinets sont créés à l'initiative de groupes populaires ou relocalisés dans l'opération 10 000 logements. Une part imposante de ces nouveaux jardins est directement organisée par le Jardin botanique.

⁶⁰ Extrait du procès-verbal d'une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal, par Jean Régner, 12 novembre 1980, fiche du 04-05-1979 au 17-03-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

⁶¹ Mémorandum de la Ville de Montréal, Cabinet du secrétaire administratif. Adressé aux directeurs de services concernés, 24 février 1981, fiche du 04-05-1979 au 17-03-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁶² Idem.

⁶³ Autorisation de la Ville de Montréal au service Travaux publics division Parcs-Jardin botanique, 10 février 1981, fiche du 04-05-1979 au 17-03-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

Pour une première année, Pierre Lorange, vice-président du Comité exécutif, assiste à la rencontre annuelle du Comité conjoint en 1980, qui change de nom pour devenir Comité des jardins communautaires.

Les responsables de la Ville et du Jardin botanique tentent alors d'intéresser les responsables des jardins aux floralies internationales, qui se tiendront sur l'île Ste-Hélène l'été même⁶⁴. Bourque demande « aux responsables de choisir une famille par jardin dont celle-ci sera représentée sur le site [des Floralies] »⁶⁵. Dans cette même réunion, on cherche également à promouvoir le programme de « Montréal, ville fleurie » dans les jardins, une entreprise d'embellissement. Au tournant des années 1980, la Ville s'approprie de plus en plus l'initiative des jardins communautaires, tentant de les faire cadrer dans ses priorités.

En témoigne la nouvelle politique d'encadrement de la gestion interne des jardins. En 1983, un groupe de citoyens et citoyennes de Rosemont procédera à l'élaboration des règlements généraux de leur jardin en collaboration avec le Jardin botanique, et tient son assemblée dans ses locaux⁶⁶. Nous voyons par cet exemple que l'institution horticole favorise, quand elle en a l'occasion, l'auto-organisation des jardiniers. Nous constatons, par la lecture du procès-verbal, que les membres se considèrent « en négociation avec la Ville » pour plusieurs questions matérielles, et s'engagent dans un processus de discipline interne pour renforcer leur position aux yeux des institutions. En adoptant un code qui leur permet de répondre aux exigences municipales, les participants espèrent avoir plus de ressources matérielles. Les règlements adoptés sont conformes à ceux émis par le Jardin botanique, mais comportent quelques spécifici-

⁶⁴ Compte rendu d'une réunion tenue le mardi 1er avril 1980, à l'auditorium du Jardin botanique, 1^{er} avril 1980, fiche du 23 -04-1976 au 15-09-1980, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ Lettre de Thérèse Légaré à Paul-Émile Sauvageau, contenant le Procès-verbal de l'assemblée générale du Jardin communautaire et les règlements généraux du Jardin communautaire Étienne Desmarteaux, 26 avril 1982, fiche du 01-06-1982 au 3-23-03-1983, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

tés, comme la tenue de deux assemblées générales annuelles, une au printemps et l'autre à l'automne, des procédures d'ajournement des assemblées, des procédures de vote, un quorum, une définition des rôles des personnes qui siègent sur le conseil d'administration du jardin ainsi qu'une cotisation de 3\$ pour devenir membre. En amendement, on trouve que les membres ont ajouté qu'ils pouvaient déléguer et léguer leur jardin à leur famille, ce qui renforce l'intégration aux réseaux informels de solidarité du quartier. De même, toutes les personnes inscrites avant 1981, même si elles ne sont pas dans les limites territoriales de la Ville, sont membres des jardins. En plus de définir clairement les jardins comme des espaces gérés par un conseil administratif et un comité de discipline, constitué de bénévoles, les règlements généraux balisent les critères d'admission des membres sur des enjeux de proximité. Ils exigent la présentation et la discussion du budget et le pouvoir souverain de l'assemblée des membres sur leur C.A. Les règlements prévoient quelques mesures de solidarité au sein des jardins, dont l'aide aux membres handicapés par le C.A. et le comité discipline et la non-cotisation pour les membres dans le besoin⁶⁷. Suite à cette rencontre, le président fera aussi parvenir une lettre de demandes matérielles au Jardin botanique.

2.6. Le Jardin botanique, l'acteur intermédiaire

1980 marque aussi le début d'un engagement plus soutenu de la part du Jardin botanique, puisque sa responsabilité technique s'accroît avec les relocalisations et le nombre croissant de potagers communautaires. Comme nous l'avons évoqué, Bourque s'adresse au directeur des Services publics pour obtenir plus de ressources.

⁶⁷ Lettre de Thérèse Légaré à Paul-Émile Sauvageau, contenant le Procès-verbal de l'assemblée générale du Jardin communautaire et les règlements généraux du Jardin communautaire Étienne Desmarteaux, 26 avril 1982, fiche du 01-06-1982 au 3-23-03-1983, boîte 5, fonds Pierre Bourque. Archives du Jardin botanique.

Ses demandes sont révélatrices des objectifs poursuivis, qui s'apparentent à ceux avancés par Henry Teuscher dans les années 1940. Il précise que

La politique de la Ville vise à favoriser l'établissement de jardins communautaires à tout groupe représentatif de citoyens. Les jardins sont situés prioritairement sur des terrains de la ville tandis que le nombre de jardins par endroit varie de 25 à 150 pour conserver des entités homogènes, faciliter le dialogue entre les citoyens et favoriser la participation de chacun; enfin, la politique de la Ville vise à assurer une répartition équitable des jardins à travers la ville.⁶⁸

Dans cette perspective,

La Ville fournit les ressources humaines, physiques et financières du service des travaux publics (Jardin botanique et autres divisions) et de l'Office d'embellissement. Ainsi, après avoir sélectionné les terrains et les organismes populaires, la Ville offre à chaque organisme un plan d'aménagement comprenant un certain nombre de jardins de 10 par 20, la terre arable, une clôture et un portail, un chalet en bois, des boîtes à déchets, des tables à pique-nique, un système d'irrigation, des longueurs de boyaux de $\frac{3}{4}$ de pouce, des barils d'eau, un panneau d'identification, la division et le piquetage des parcelles, le labourage des jardins de même que l'épandage du fumier. De plus, des cours, des plans de plantation et des conseils techniques sont fournis aux citoyens par le Jardin botanique. De leur côté, les citoyens par leurs organismes respectifs assurent l'animation et l'exploitation des jardins et jouissent d'un loisir éminemment profitable au point de vue social, économique et familial⁶⁹.

Bourque voit ainsi le jardinage communautaire comme une politique municipale de service aux citoyens. Il s'agit, jusqu'ici, de la description la plus détaillée des services offerts par le Jardin botanique. Les clôtures, les barils, les chalets, etc., sont des éléments qui ont été revendiqués par les groupes populaires durant les années 1974-1980. Après avoir fait l'inventaire de leurs besoins, le Jardin botanique propose ce format à la Ville, demande les budgets conséquents, et le Comité exécutif donne son accord.

⁶⁸ Lettre de Pierre Bourque à Richard Vanier, 25 février 1980, fiche du 04-05-1979 au 17-03-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁶⁹ Idem.

Dans cette vision articulée par Bourque, les jardins sont de moins en moins une initiative communautaire et de plus en plus un programme qui doit correspondre aux normes technocratiques du service public municipal. En 1980, un employé du Jardin botanique, Edwin Sakpsts, a pour tâche de préparer des plans d'aménagement précis⁷⁰, ce qui reflète cette inscription dans la bureaucratie municipale.

Ainsi, Pierre Bourque écrit, en mai 1981, des directives acheminées aux responsables des jardins. Elles stipulent que le Jardin botanique est responsable de la qualité des jardins, qui sont mis gratuitement à la disposition des citoyens par la Ville de Montréal, via une association sans but lucratif. Fait intéressant, il y est précisé qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association responsable pour obtenir un jardin. Cependant, Bourque y ajoute que ce sont les responsables des associations qui voient à l'animation des jardins, par le choix des membres, la gestion des emplacements et la régie interne. Ces règlements doivent interdire les animaux et les bicyclettes, ainsi que la culture du maïs, des patates et des fraises. Bourque demande de nettoyer les jardins pour le premier octobre, d'utiliser l'eau avec modération et de ne pas user de beaucoup de pesticides ou autres produits chimiques, comme les engrais industriels et les herbicides⁷¹.

Bien plus précis sur les actions à poser quotidiennement dans les jardins, ces règlements donnent des lignes directrices qui touchent la gestion quotidienne des jardins. Décidément, l'institution horticole se mêle de l'aménagement des jardins, mais tient à laisser leur gestion quotidienne aux groupes, qui conservent l'animation.

⁷⁰ Compte-rendu de la première réunion tenue dans la salle de conférence du Président du Comité exécutif, le 15 octobre 1980, fiche du 23 -04-1976 au 15-09-1980, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁷¹ Jardins communautaires de la Ville de Montréal : Règlementation pour les usagers, mai 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

L'année suivante, Bourque considérait les Jardins communautaires comme le prolongement du Jardin botanique :

[Le Jardin botanique] participe à la vie quotidienne des quartiers qu'il contribue à embellir et à transformer. C'est sur cette *dimension sociale*^{*}, spécifique au Jardin botanique, que je voudrais terminer cet exposé. Après avoir exprimé sa personnalité, consolidé ses jardins et ses serres, délimité ses sphères d'intervention et d'influence, le Jardin botanique s'est tourné résolument vers la ville pour apporter aux nombreux problèmes des solutions concrètes découlant de son expertise. Ainsi, en quelques années et ce, grâce à sa sensibilité propre, à un niveau de réceptivité élevé des citoyens et à la volonté de l'administration municipale, le Jardin botanique s'est retrouvé présent un peu partout dans la ville à travers les jardins communautaires qu'il anime, les arbres, arbustes et fleurs qu'il plante, les rues et les ruelles qu'il transforme en aires de verdure et les parcs qu'il naturalise⁷².

C'est avec cette dynamique de pourvoyeur de services que certains citoyens en viennent à s'adresser de plus en plus fréquemment au Jardin botanique pour régler leurs problèmes courants. Dans les jardins de l'ancienne pépinière Duquesne, les jardiniers demandent ainsi à Bourque d'intervenir lorsqu'on impose un droit d'accès. 21 plaignantes lui adressent une lettre commune, puisque le Jardin botanique leur semble responsable des actions de la nouvelle association citoyenne mise en place.

[L'association] exigea un montant de 4\$ pour avoir un jardin dans la saison. Un soir, le responsable fit une assemblée disant aux membres qu'il devait rembourser le montant de 4\$ à tous les membres, car il avait reçu des ordres de votre département que les terrains devaient être gratuits. Aujourd'hui, Été 1981, les Conditions sont 5\$ par jardin. Je remarque que sur la feuille (réglementation pour les usagers) c'est bien mentionné [les jardins sont mis, par la Ville, à la disposition des citoyens gratuitement].⁷³

Les personnes lésées se tournent vers Bourque, ressource jusque-là technique, pour démêler ce problème de gestion interne. D'autres cas semblables, comme celui de

* Souligné par l'auteur

⁷² Bulletin de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botanique : *Jardin botanique de Montréal : 1931-1981*. Janvier-avril 1982. Vol6, no 3-4, p.11.

⁷³ Lettre à Pierre Bourque de la part de 21 jardinières du terrain Duquesne, 27 mai 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

Blanche Fugère, témoignent de la même dynamique. La dame se plaint d'un jardinier qui « a un jardin bien à lui, depuis nombre d'années dans la cour de la maison où il habite [...] »⁷⁴, en plus de deux dans le terrain communautaire, et qui monopolise ainsi le bien collectif. L'association mise sur pied par le Jardin botanique ne semble pas toujours avoir la légitimité nécessaire pour arbitrer les conflits entre les membres.

Au début des années 1980, les types d'organismes qui demandent des jardins témoignent d'une plus grande intégration du mouvement communautaire dans la politique municipale. Le Projet Changement, qui prend en charge des personnes âgées natives du Portugal et de l'Europe de l'Est, dépose une demande au nom d'environ 300 personnes qui proviennent de milieux défavorisés⁷⁵. La demande fait état d'un jardin déjà établi sans l'aide de la Ville et exprime un besoin en ressources, compte tenu de la forte participation. La demande est faite par une animatrice sociale, ce qui démontre que cette frange de l'action communautaire n'est jamais bien loin des jardins. L'approche de certains groupes populaires change à cette époque. Les lettres de demande de terrains envoyées adoptent parfois un ton de « service client », comme celle du Carrefour communautaire Rosemont l'Entre-Gens⁷⁶. Le groupe se présente comme étant lui-même fournisseur de services à la population, une dynamique qui contraste avec celles des années 1970. On voit clairement certaines associations adopter le langage des services publics municipaux.

⁷⁴ Lettre de Blanche Fugère à Pierre Bourque, 6 mai 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁷⁵ Lettre de Marthe Veillet à Pierre Lorange, 30 avril 1981, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁷⁶ Lettre de Michel Da Sylva et d'Allan Koury à Pierre Bourque, 15 février 1982. fiche du 01-01-1982 au 01-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

CHAPITRE III

D'ORGANISATIONS AUTONOMES À SERVICES PUBLICS

(1980-1990)

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la première étape de l'établissement des jardins fut conduite par des groupes citoyens, communautaires et populaires, solidement ancrés dans les préoccupations locales. Comme le Jardin botanique vient à tenir un rôle central, par sa fonction de pourvoyeur de ressources, il s'intègre aux dynamiques de gestion interne des jardins. Il demande des ajustements, suggère des règlements et met en place des critères de bonne gestion. À travers son interaction avec les groupes populaires et ses initiatives se développent les bases du programme de jardinage de la Ville de Montréal.

Dans ce chapitre, qui couvre la période de 1980 à 1990, nous décrivons les dynamiques qui transforment les jardins communautaires en service public municipal. Nous posons comme hypothèse que la municipalité, à travers la gestion de ses actifs fonciers, en vient à gérer complètement la (re)localisation des terrains, ce qui enlève une grande marge de manœuvre aux groupes populaires, soit l'autonomie dans le choix des lieux qu'ils occupent. Par la suite, le jardinage communautaire connaît une reconfiguration en profondeur avec son inscription dans les priorités du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Nous détaillons, pour la période comprise entre 1986 et 1990, le processus menant à la prise en charge complète des potagers communautaires par les services municipaux, qui se termine avec le transfert des jardins sous l'autorité du Service des sports et loisirs des arrondissements. À partir de ce moment, les comités des jardins perdent leur pouvoir d'attribuer des lots et de décider de leur fonctionnement interne.

3.1. La croissance du rôle des conseillers municipaux

En janvier 1982, l'administration municipale envoie une lettre aux conseillers municipaux. Elle affirme:

Ce sera bientôt le temps de présenter le rapport sur les jardins communautaires 1982, au Comité exécutif. Sur ce, auriez-vous l'obligeance de bien vouloir nous faire savoir si vous avez des demandes pour de nouveaux jardins communautaires dans votre district, ou encore si vous avez des demandes de modification à formuler sur ceux qui existent déjà¹.

La lettre est du commissaire Sauvageau, maintenant au CIDEM-embellissement (Commission d'initiative de développement économique de Montréal, section embellissement), qui reprend la mission de l'Office. C'est une demande qui n'a rien d'anodin, car elle intègre les jardins dans la politique électorale municipale. Plusieurs responsables des jardins adressent désormais leurs demandes de réparations, d'entretien, etc., aux conseillers élus. De plus en plus de traces de l'implication courante des conseillers municipaux sont disponibles à partir de ce moment. Ils parcourent les quartiers à la recherche de terrains vacants pour les groupes citoyens avec les responsables sectoriels des parcs et du Jardin botanique². Ils remplacent ainsi les organismes communautaires qui donnaient auparavant l'impulsion au mouvement.

La lecture du compte rendu de l'assemblée annuelle des jardins communautaires de 1982 permet d'apprendre que les responsables des jardins n'y sont pas présents³. Sont là les représentants du Jardin botanique, de la CIDEM-embellissement ainsi que les conseillers municipaux. Pierre Lorange présente et définit le programme de jardinage, qui « s'inscrit dans le cadre de 'La qualité de vie à Montréal' », et « touche 25 000

¹ Lettre de Paul-Émile Sauvageau aux conseillers municipaux, janvier 1982, fiche du 01-04-1981 au 31-12-1981, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

² Lettre du conseiller municipal André Desjardins, à Jean-Louis Sauvé, Secrétaire administratif, 3 novembre 1982, fiche du 01-06-1982 au 29-06-1983, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³ Compte rendu de la réunion du Comité des jardins communautaires, 8 février 1982, fiche du 01-01-1982 au 31-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

citoyens »⁴. Comme la structure municipale se réorganise, on demande aux jardins de s'y conformer. La Ville est découpée en trois régions administratives. Les jardins communautaires peuvent maintenant compter sur des assistants-horticulteurs fournis par le Jardin botanique, au nombre d'un par région administrative. L'institution horticole s'engage par ailleurs à dispenser des cours d'horticulture pour les participants des jardins communautaires.

En 1983, une importante part des archives disponibles au Jardin botanique tourne autour des notes administratives que s'échangent les services municipaux pour acquérir des terrains, relocaliser les jardins existants et gérer les demandes des conseillers municipaux et de quelques groupes populaires. Plusieurs demandes de groupes populaires, transmises au Comité exécutif par le Jardin botanique, sont ignorées. La Ville semble privilégier la création de ses propres potagers plutôt que de s'en remettre aux groupes populaires. Cela confirme que les groupes populaires jouent un rôle de moins en moins important dans la légitimité du choix des emplacements des jardins communautaires. Durant cette période, le bal entre les groupes populaires et les instances municipales se poursuit et s'ajuste. Encore une fois, les lettres échangées entre les protagonistes des jardins et les représentants de la Ville sont intéressantes.

En 1982, un membre des Jardins Angrignon fait pression sur son conseiller municipal pour que la Ville cesse d'apporter de la terre de mauvaise qualité : « La terre gronde aux jardins communautaires Angrignon, ou on nous prend pour des concombres et les carottes sont cuites »⁵. Il consacre plus de deux paragraphes à ironiser sur le programme d'embellissement, « Un vrai feu d'artifice permanent. C'est vraiment très

⁴ Compte rendu de la réunion du Comité des jardins communautaires, 8 février 1982, fiche du 01-01-1982 au 31-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵ Lettre de Serge Bouchard au conseiller municipal Anfossi, « La terre gronde aux jardins communautaires Angrignon, ou on nous prend pour des concombres et les carottes sont cuites », printemps 1982, fiche du 01-01-1982 au 31-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

beau et ça s'appelle embellissons notre ville »⁶. Mais là n'est pas son souci principal, puisque la Ville a déversé plusieurs verges d'argile et de « garnotte » dans son carré de légumes. Voici ce qu'il suggère, sans détour : « À court terme, quelques voyages de belle terre [...] Ensuite, n'y touchez plus, c'est peut-être notre seule planche de salut »⁷. Car les interventions municipales, bien qu'elles permettent d'assurer la pérennité des potagers et d'obtenir des ressources, ont parfois un effet mitigé.

Mme Lacoste, secrétaire du Jardin Dufresne, écrit à la Ville suite à un problème de mauvais labour du terrain par le Jardin botanique que : « [...] nous [les participants aux jardins] croyons intolérable le comportement irresponsable des responsables »⁸. Pour empêcher que la situation ne se reproduise, ils pensent entreprendre des moyens de pression sur la Ville, dont le premier mouvement est une lettre-pétition qui démontre leur volonté commune : « Nous ne sommes pas syndiqués, mais unis »⁹. L'année 1982 est fertile pour les controverses matérielles, avec une nouvelle revendication qui apparaît dans les jardins de plus de 50 lots : les toilettes mobiles. La Ville n'en fournit pas, et après plusieurs pétitions adressées aux conseillers municipaux, certains jardins en obtiennent l'été même¹⁰.

D'autres traces intéressantes de discordes se font sentir quand la municipalité organise des activités sociales au sein des jardins, comme ses concours d'embellissement. Certaines de ces traces témoignent d'une volonté de définir les jardins dans un esprit coopératif et local. Notamment, les responsables du jardin des 50 citoyens, qui entre-

⁶ Lettre de Serge Bouchard au conseiller municipal Anfossi, « La terre gronde aux jardins communautaires Angrignon, où on nous prend pour des concombres et les carottes sont cuites », printemps 1982, fiche du 01-01-1982 au 31-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁷ Idem.

⁸ Lettre de Madame Lacoste à Pierre Bourque, 12 juillet 1982, fiche du 01-01-1982 au 31-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁹ Idem.

¹⁰ Lettre des jardiniers de Souigny à Claude Varin et Jacques Martineau, conseillers municipaux, 22 juillet 1982, fiche du 01-06-1982 au 23-03-1983, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

tiennent une histoire conflictuelle avec la Ville, affirment en 1982 :

Monsieur, lors de la dernière réunion du Jardin communautaire des 50 Citoyens de la rue Panet, tenue le 4 mai 1982, il fut proposé et adopté par la majorité des membres la résolution suivante :

- Afin d'éviter l'esprit de compétition engendré par votre politique d'attribution de prix au meilleur jardin, et d'éviter les conflits émotionnels qui en découlent;
- Afin également de respecter la vocation même du jardin dit communautaire, en favorisant l'esprit de collaboration, d'échange et de bonne entente;

Nous exigeons la modification dudit prix, à savoir : offrir ce ou ces prix non pas à des individus, mais à l'ensemble des citoyens du Jardin communautaire pour le travail effectué et les résultats obtenus. Transformer le trophée symbolique en objet pratique et utile pour l'ensemble du jardin (outil ou graines [...] semences ou tout type d'amélioration communautaire) [...] ¹¹.

3.2. La Ville gère ses terres

À partir du début des années 1980, nous voyons les institutions prendre le dessus dans la création et la relocalisation des jardins. Dans cette période, les archives du Jardin botanique regorgent de papiers de transactions foncières : la municipalité dispose de ses terres. Parfois, elle vend les terrains sur lesquels sont situés des jardins communautaires, comme celui du jardin Jean-Brillant, dans Côte-des-Neiges, cédé aux Immeubles A. Tremblay inc. durant l'hiver 1984-85. En novembre 1984, le Comité exécutif de la Ville décide de « transférer les jardins communautaires présentement situés sur la rue Panet, au nord de la rue Larivière, sur lesquels sera construit le projet d'HLM Marguerite Bourgeois [...] » ¹².

¹¹ Lettre des coresponsables du Jardin des 50 citoyens à Pierre Bourque, 5 mai 1982, fiche du 01-01-1982 au 31-08-1982, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

¹² Lettre de Gaëtan Primeau à Raymond Régnier, Secrétaire administratif de la Ville, 27 novembre 1984, fiche du 01-05-1985 au 31-12-1985, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

Parallèlement, le Jardin botanique est appelé à s'impliquer de plus en plus dans le maintien des jardins communautaires qui sont menacés par les projets privés et les plans d'aménagement municipaux. Toujours en 1984, la Ville, à travers la Société de développement de Montréal, qui recycle l'école Monkland dans NDG, incorpore des jardins communautaires dans son aménagement¹³. Ici, le jardin communautaire fait partie du plan d'aménagement. Ailleurs, la municipalité incorpore un jardin communautaire au développement d'un parc, à Sault-au-Récollet¹⁴. Dans ces cas, le Jardin botanique se concentre sur les négociations pour acquérir des terrains, les estimations de coûts, l'aménagement des terrains et la pose de clôtures. Il assume un rôle d'intervenant technique, et une fois les terrains aménagés, il trouve des groupes citoyens pour les prendre en charge. On constate par ailleurs que certains jardins municipaux ont parfois de sérieux problèmes d'implantation dans leurs milieux, comme en témoigne une lettre-pétition pour remplacer ceux de la Tour à logement Pierre-Bernard :

Sur la pétition on demande la moitié [sic] des jardins pour un parc. Si on pouvait tout prendre [pour le parc] se [sic] serait mieux. De toute [sic] façon sur 60 jardins on n'est [sic] seulement 7 locataires qu'on n'a [sic] des jardins et le reste s'est [sic] tout [sic] des étranger [sic]. Et nous on a pas de place pour se promener. On vous demande si sa [sic] serait possible de présenter cette pétition a [sic] qui de droit.¹⁵

On voit alors que les jardins implantés par les plans d'aménagements municipaux ne font pas nécessairement consensus dans les milieux populaires qu'ils affectent.

Dans le programme de jardinage déposé par le Jardin botanique au Comité exécutif en septembre 1984, il est mentionné que la Ville a autorisé 72 terrains dédiés aux po-

¹³ Communiqué du Cabinet du Président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, source Louise Babin, 13 avril 1984, fiche du 01-01-1984 au 31-12-1984, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

¹⁴ Communiqué du Cabinet du Président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, source Monique Mathier, 17 avril 1984, fiche du 01-01-1984 au 31-12-1984, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

¹⁵ Lettre de Maurice Hébert, du Comité locataires de la Tour Pierre-Bernard à M. Daoust, 01 décembre 1985, fiche du 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

tagers communautaires. Ils sont classés par districts administratifs. Les groupes en charge sont très majoritairement de comités citoyens (47) non affiliés et dont le mode de gestion est très varié. 25 jardins sont sous la tutelle de groupes communautaires ou d'OBNL. On compte alors légèrement plus de femmes parmi les responsables.

Depuis quelques années déjà, la municipalité fait la promotion des jardins communautaires via des communiqués de presse du Comité exécutif. Elle annonce en 1984 que « Cette année encore, la Ville de Montréal augmentera le nombre de jardins communautaires offerts aux citoyens, en plus de mettre l'accent sur la consolidation des installations existantes »¹⁶. Dans une optique de répondre aux besoins de la population, qui pratique cette « activité fort populaire », « l'administration municipale poursuit, depuis plusieurs années, l'aménagement de nouveaux sites de façon régulière [...] »¹⁷. À partir de 1984, la Ville axe ses publicités sur une vision des jardins comme lieux d'un passe-temps pour les citoyens. En ce sens, elle les définit comme lieux d'un service récréatif.

En 1984, les responsables des jardins réapparaissent dans les réunions annuelles de l'ancien Comité conjoint, devenu le Comité des jardins communautaires. Mais leur présence est encore plus figurative, si l'on se fie aux propos consignés dans les procès-verbaux. Les conseillers et conseillères municipaux sont maintenant absents, et ce sont les représentants des régions administratives qui présentent les besoins des jardins.

Pierre Lorange, du Comité exécutif de la Ville, profite de l'occasion pour souligner le

10^{ème} anniversaire de dévouement de madame Verhelst, l'instigatrice des jardins communautaires. De plus, il nous mentionne que l'évolution du pro-

¹⁶ Communiqué de presse du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 10 mai 1984, fiche du 01-01-1984 au 31-12-1984, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

¹⁷ Idem.

gramme des jardins communautaires demeure toujours l'un des principaux objectifs de la Ville dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie¹⁸.

Cette intégration dans les « principaux objectifs de la Ville » relatifs à « l'amélioration de la qualité de vie des citoyens » explique pourquoi la CIDEM-embellissement joue maintenant un rôle dans la gestion des adhésions. George Boizard, du Module des parcs du Jardin botanique, écrit :

En réponse à votre demande pour l'obtention d'un jardinet potager, il me fait plaisir de vous informer que nous vous avons inscrits sur la liste d'attente du jardin communautaire Rosemont situé dans le parc Maisonneuve pour la saison 1983. Nous nous ferons un devoir de communiquer avec vous dès qu'un jardinet sera disponible¹⁹.

Dans une perspective de service public à la population, cela semble logique, puisque la Ville doit assurer l'accessibilité équitable pour toutes et tous aux jardins communautaires. Cela interfère tout de même avec les principes d'enracinement local qui avaient présidé à l'émergence du mouvement.

Cela dit, la demande locale pour les jardins communautaires est toujours grande. En novembre 1985, Rosemary Bradley, au nom d'un groupe résidentiel de vétérans de guerre et de leurs épouses, demande :

« As you may realize, almost all war veterans have now reached retirement age. Many of them see a community vegetable garden as an excellent way of keeping fit while balancing the family food budget. We are all tenants of Benny Farm apartment complex, a low income development for veterans and their families [...] »²⁰.

¹⁸ Compte rendu de la réunion annuelle du Comité des jardins communautaires, 5 mars 1984, fiche du 01-01-1984 au 31-12-1984, boîte 5, Archives du Jardin botanique.

¹⁹ Lettre de George Boizard, 8 septembre 1982, fiche du 01-06-1982 au 23-03-1983, boîte 5, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

²⁰ Lettre de Rosemary Bradley à Pierre Bourque, 27 novembre 1985, fiche du 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

Ici encore, les jardins sont une initiative des personnes appartenant à des classes sociales plus démunies et qui ne sont pas propriétaires. Qui plus est, ces personnes sont liées par une expérience commune de guerre et d'habitation à loyer modique. La Ville prendra beaucoup de temps à réagir à cette initiative. Elle sera finalement mise en place deux ans plus tard, après des pressions cordiales, mais régulières, de la part du groupe de vétérans et de leurs épouses, qui écrivent les lettres et semblent coordonner cet effort.

De même, le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles entreprend des démarches pour obtenir de la Ville un terrain vacant en 1986. La responsable écrit à Bourque :

Nous désirons vous aviser que le Club des consommateurs de Pointe St-Charles projette de mettre sur pied un jardin communautaire pour le printemps 1986. Un tel jardin représente un besoin pour la population de Pointe St-Charles, car il aiderait nos familles à mieux s'alimenter. Nous avons fait une recherche de terrains vacants et avons trouvé un terrain ensoleillé et très bien situé sur la rue Knox, du côté nord, à l'est de Charlevoix et à l'ouest d'Hibernia²¹.

Le groupe populaire convaincra rapidement la CIDEM-embellissement. L'agent de promotion de la CIDEM dépêché pour évaluer le projet l'appuie en février 1986. Il souligne que « suite à une visite des lieux, l'endroit semble idéal pour un tel projet, car depuis des années ce terrain vacant est souvent malpropre ». Un problème se pose toutefois : « D'après un relevé à la division des taxes, cette pointe appartient d'une part à la ville de Montréal et d'autre part au Canadien National [...] »²². L'occupation du terrain visé engendrera une lutte entre le groupe populaire et le Comité exécutif. Comme rapporté dans un encadré sans titre d'un média local, « Après avoir livré une

²¹ Lettre de Julienne Dallaire à Pierre Bourque, 09 janvier 1986, fiche du 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

²² Lettre de Bernard Bastien, Agent de promotion, à Paul Émile Sauvageau, Commissaire à l'embellissement, 7 février 1986, 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

lutte acharnée, les résidents de Pointe St-Charles ont gagné la partie, puisque d'ici peu on inaugurerà sur la rue Knox un jardin communautaire de 35 jardinets »²³. Ce sera le Jardin de la Pointe-Verte.

Par la suite, la « Pointe verte », affiliée au Club des consommateurs, entretient une correspondance avec Pierre Bourque sur des aspects techniques. Le Jardin botanique donne, cette année-là, des cours d'horticulture pour les membres des jardins, qui se dispensent dans les locaux de l'institution. « Cependant, à Pointe St-Charles, les gens sont à majorité à faible revenu et ne peuvent se permettre de payer 45\$ pour un cours de jardinage. Même pour certains d'entre eux, les billets de métro peuvent être au-dessus de leurs moyens [...] »²⁴. Il est donc difficile de s'inscrire aux classes du Jardin botanique. La Pointe verte demande des cours gratuits dispensés dans le quartier. Cette demande sera refusée.

3.3. Le Jardin botanique dépassé?

Comme l'atteste un mémorandum d'août 1985, signé par Bourque, les gestionnaires du Jardin botanique désirent renforcer les rôles des acteurs municipaux quant au programme de jardinage. Cette initiative exclut d'emblée les groupes populaires, citoyens et communautaires. À la suite d'une réunion tenue entre employés de l'institution horticole, il demande que « des actions spécifiques [soient] prises par les personnes et les organismes impliqués dans la planification et la gestion des jardins communautaires. Ces organismes sont : CIDEM (embellissement), Module Exécution,

²³ La voix populaire, 3 juin 1986, bobine 263, dossier 1927, 3-7, fonds VM6, Archives de la Ville de Montréal.

²⁴ Lettre de Gérard Guérin à Pierre Bourque, février 1987, fiche du 01-01-1987 au 30-04-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

Module Parcs-Jardins botanique »²⁵. La raison invoquée est la multiplication du nombre de terrains et de jardinets, qui est passé de :

de 10 [en 1977] à 74 [en 1985] et le nombre de jardinets de 767 à 6417 [...] Cette prolifération a toutefois bouleversé la structure de fonctionnement originale. Elle a également entraîné certaines complications dans le réseau de communication unissant tous les intervenants²⁶.

Il propose « une détermination des rôles des chacun dans cette activité. Avec votre accord, nous entreprendrons sa mise en application sans tarder. Les intervenants seront avisés en temps opportuns des modifications »²⁷. Le Jardin botanique demande à être restreint aux activités d'exécution technique d'aménagement des terrains. Bourque s'adresse aux instances municipales pour qu'elles régulent les activités internes des jardins. Les difficultés principales de la réforme proposée sont liées aux champs de pouvoir encore contrôlés par les groupes :

Il existe certaines difficultés normales de cheminement qu'il est toutefois possible de régler en régie. Il s'agit essentiellement de problèmes d'effectifs, d'organisation et de relations publiques. Cela se rattache à l'inscription des jardiniers et la tenue à jour de la liste des usagers, aux cotisations volontaires, à la vente interdite des légumes, à la distribution de clefs, à l'attribution de plusieurs jardins à une personne inscrite sous différents noms, etc. De telles difficultés ne doivent plus relever de l'Encadrement [un module du Jardin botanique] mais plutôt des personnes ou des organismes mentionnés plus haut [CIDEM-embellissement, Service des parcs]²⁸.

La CIDEM-embellissement garde ses responsabilités précédentes, soit la médiation entre le Comité exécutif et les demandes du Jardin botanique et du Service des parcs, mais à cela s'ajoutent l'arbitrage des conflits internes aux jardins et la tenue des listes d'attentes. Elle est responsable du contrôle des listes de participants et donc de l'attribution des lots, ce qui rend obsolète le principal pouvoir des associations populaires

²⁵ Mémorandum de Bourque adressé aux responsables du service des Travaux publics de la Ville, 15 août 1985, fiche du 01-05-1985 au 31-12-1985, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

²⁶ Idem.

²⁷ Idem.

²⁸ Idem.

et citoyennes. Aussi, elle doit organiser les groupes qui ont la responsabilité d'animer les jardins selon une structure d'assemblée annuelle et un conseil d'administration. Dans cette perspective, les responsables des jardins devraient faire la médiation entre les demandes des jardiniers et les instances municipales.

Ce mémorandum ne fait pas consensus à la Ville. Sauvageau y répond rapidement : « Pour faire suite [...], nous tenons à vous informer que nous sommes également d'avis qu'une nouvelle structure de fonctionnement devrait être établie, mais pas nécessairement dans le sens proposé »²⁹. Bourque reviendra avec un autre projet, concerté avec Pierre Lorange au début de l'année 1986. Deux documents de Pierre Bourque, rédigés à la suite d'une réunion tenue le 10 février 1986 au cabinet de Pierre Lorange, vice-président du Comité exécutif, permettent de faire le suivi de ses propositions³⁰.

Dans cette réforme proposée par Bourque, le Module exécution des travaux du Service des parcs réalise les travaux d'aménagement et de modification de tous les jardins dans sa région, entretient l'allure générale des jardins et informe les associations des lacunes esthétiques et horticoles. Le Module Parcs-Jardin botanique reçoit et analyse les demandes d'implantation ou de modification de jardins communautaires et réalise les études conséquentes. Il doit trouver les emplacements nécessaires, préparer les devis, les acheminer au Comité exécutif de la Ville, etc. Il prépare et offre les cours de jardinage et anime au besoin. La CIDEM doit recevoir les demandes de personnes désirant former une association et obtenir un nouveau terrain, les transmettre

²⁹ Lettre de Paul-Émile Sauvageau à Pierre Bourque et Pierre Lorange, 20 septembre 1985, fiche du 01-05-1985 au 31-12-1985, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³⁰ Note de service, de Pierre Bourque à Gérants en horticulture CIDEM embellissement, 20 février 1986, fiche du 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.
et Mémorandum de Pierre Bourque à Pierre Lorange, vice-président du Comité exécutif et Paul-Émile Sauvageau, commissaire à l'embellissement, CIDEM, 04 février 1986, fiche du 01-01-1986 au 30-05-1986, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

au Comité exécutif et agir à titre d'intermédiaire entre le Jardin botanique et le Comité exécutif. Elle doit compiler l'information transmise par les responsables de jardins communautaires, comme les formulaires d'inscription des membres et les cartes de membres. Le changement majeur est qu'elle doit régler les litiges graves entre les membres des jardins et les comités de direction des jardins. Son rôle est donc plus grand : elle joue un rôle d'arbitre entre les groupes populaires et le Jardin botanique et le Comité exécutif, comme le demandait Bourque. Elle possède un réel pouvoir d'intervenir dans la gestion quotidienne des jardins. Toutefois, aucune ressource nouvelle n'est avancée par les institutions pour soutenir cette réforme, et nous n'avons pas de raison de croire qu'elle fut appliquée.

3.4. Le jardinage comme priorité institutionnelle?

En 1986, l'Action civique disparaît de la carte avec le retrait de son leader, Jean Drapeau, de la vie politique. Avec le RCM, nouvellement élu, la priorité va au développement du logement social et à la réforme des instances municipales. Comme l'évoque François Vézina, le RCM, fondé en 1974 pour faire face à l'Action civique, entre au pouvoir en 1986 avec le souci de démocratiser les institutions et les pouvoirs municipaux, centralisés par la précédente administration³¹. Tirant ce souci de l'idéologie des groupes populaires qui en furent les initiateurs, le parti tend à se rapprocher d'un mode de gestion plus axé sur le local³². Dans ce cadre, le RCM crée neuf arrondissements pour régionaliser les pouvoirs.

³¹ DAGEAIS, Michèle, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Service de la planification et de la concertation, 1992, p.44.

³² VÉZINA, François, *Démocratie de participation ou démocratie consultative, l'évolution politique du RCM*, Montréal, thèse (M. en science politique), Université du Québec à Montréal, 1996, p.52.

Depuis son premier programme, en 1974, le RCM vise la démocratisation des instances municipales et met la décentralisation des pouvoirs au centre de sa vision³³. Tout aussi central est le rôle de l'habitation, qui se veut axée sur le logement social via l'aide aux coopératives d'habitation, les subventions au loyer et la protection des locataires³⁴. En 1986, la formation politique a mis de l'eau dans son vin par rapport à son programme initial, mais les priorités restent semblables. Elle crée effectivement les arrondissements et met en place les bureaux d'Accès Montréal, permettant un rapprochement entre les instances municipales et les citoyens. En 1994, le RCM aura favorisé l'émergence de plus de 1700 logements coopératifs et de 3544 unités en HLM³⁵. Aussi, dans sa vision de la ville démocratique et participative, le RCM met l'emphase sur les loisirs participatifs et accessibles. Le parti politique sera à l'origine de l'aménagement de 60 parcs et des centres sportifs de quartiers³⁶.

Après les élections de 1986, le rôle du Jardin botanique auprès des jardins communautaires s'efface graduellement. Les archives témoignent d'une importante correspondance concernant des projets de construction, notamment avec l'opération 20 000 logements, une campagne municipale de promotion du logement social lancée par l'administration Drapeau en 1979, initialement sous le nom d'opération 10 000 logements. La Ville favorise l'utilisation des terrains vacants pour la construction résidentielle et de logements sociaux. Le rôle du Jardin botanique dans cette correspondance devient de plus en plus discret et se résume à une gestion technique. Les groupes communautaires et citoyens sont de moins en moins présents, ayant visiblement perdu toute prépondérance dans la détermination du « programme de jardinage ».

³³ Rassemblement des citoyens de Montréal. *Une ville pour nous*, Montréal, pp.1-14.

³⁴ *Ibid.*, pp.17-22.

³⁵ Rassemblement des citoyens de Montréal. 8 ans de réalisation, p.7.

³⁶ *Ibid.*, pp.4-5.

Le rapport du Service des parcs de 1987 témoigne de ce changement des priorités municipales. En effet, l'inventaire des jardins démontre une diminution de 415 jardins par rapport aux statistiques du Jardin botanique³⁷ entre 1985 et 1986. La phase de mise en place du jardinage communautaire, de 1 terrain en 1974 à 40 en 1980, se situe dans les années que l'on pourrait qualifier de « populaires ». Après cette période viennent les premières initiatives d'encadrement municipal. Il y a alors une expansion soutenue du nombre de terrains exploités, de 40 à 72, jusqu'en 1985. En 1986, le Jardin botanique voudrait bien poursuivre l'expansion du « programme de jardinage », mais il stagne.

Dans ce contexte, il fait pression sur le Comité exécutif de la Ville pour que le projet de Benny Farm, celui des familles de vétérans habitant dans des complexes de logements à loyer modique, voie finalement le jour³⁸. Il finira par y arriver avec le concours actif du comité citoyen qui pousse pour obtenir le terrain. Toutefois, les priorités du RCM font en sorte que le logement social est priorisé par rapport aux jardins, comme en témoignent certaines sources. Par exemple, en 1987 se déroule une lutte populaire pour la conservation des jardins menacés par : « Atelier Habitation Montréal inc. [qui] demandait que lui soit réservé le terrain situé en bordure nord de la rue Souigny, à l'est de la rue Saint-Émile, et actuellement affecté à des jardins communautaires. [...]»³⁹. Le groupe citoyen qui occupe le terrain et organise le jardin a cherché et trouvé un autre emplacement. Il a mobilisé le quartier avec une pétition de plus de 300 noms de citoyens du secteur qui s'opposaient à la fermeture des jardins communautaires, plaidant pour leur conservation ou leur relocalisation. Enfin,

³⁷ Rapport au Comité exécutif du service modules parcs, par Richard Vanier, 24 février 1987, fiche du 01-01-1987 au 30-04-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³⁸ Lettre de Pierre Bourque à Michael Fainstat, président du Comité exécutif, 16 janvier 1987, fiche du 01-01-1987 au 30-04-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

³⁹ Divers renseignements au comité, partie excédentaire au terrain de la rue Souigny, rédigé par Pierre-Paul Lett, du 2 octobre 1987 au 3 novembre 1987, fiche du 01-05-1987 au 31-12-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique .

d'autres lettres, parvenant du conseiller municipal et d'organismes locaux, suggèrent d'implanter les projets d'habitation ailleurs pour préserver les jardins⁴⁰. La Ville va toutefois de l'avant avec le logement social et certains jardins sont détruits.

Avec son dernier bilan, le Jardin botanique dépose la dernière lettre de convocation à la réunion annuelle des jardins adressée aux responsables des terrains, le 21 mars 1988. Elle est signée par le directeur du Service des loisirs et du développement communautaire. La réunion aura lieu à l'Hôtel de ville, et non au Jardin botanique. Jacqueline Bordeleau, conseillère municipale et membre du Comité exécutif, avertit ce dernier en ces termes⁴¹ :

Depuis novembre 1986, de nombreux conseillers se sont faits fort de nous rappeler que plusieurs jardins communautaires sont menacés de disparition en raison de nos politiques d'habitation et d'industrialisation. D'ailleurs, les 12 et 13 avril prochain se tiendra à l'hôtel de ville la réunion annuelle des jardins communautaires. Selon les informations reçues, l'Administration municipale risque alors d'être interpellée quant à l'avenir des jardins communautaires⁴².

Voici la confirmation de ce que les statistiques des jardins et les sources témoignant de leur remplacement par du logement laissaient supposer. Les jardins communautaires seraient menacés par les politiques d'habitation et de développement industriel de la nouvelle administration. Pour empêcher leur déclin, Bordeleau recommande de « confier au Service de l'habitation et du développement urbain, en étroite collaboration avec le Service des loisirs [...], le soin de préparer une politique de gestion des jardins communautaires »⁴³. Suivant une liste de priorités, il faut que des espaces soient réservés de façon permanente aux jardins, tout en conservant les priorités en

⁴⁰ Divers renseignements au comité, partie excédentaire au terrain de la rue Souigny, rédigé par Pierre-Paul Lett, du 2 octobre 1987 au 3 novembre 1987, fiche du 01-05-1987 au 31-12-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴¹ Lettre de Jacqueline Bordeleau aux membres du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 29 mars 1988, fiche du 01-01-1988 au 31-12-1988, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴² Idem.

⁴³ Lettre de Jacqueline Bordeleau aux membres du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 29 mars 1988, fiche du 01-01-1988 au 31-12-1988, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

matière de logement social, que des mécanismes prévoient le remplacement des surfaces perdues et que la ville se dote d'un objectif précis en matière d'espaces verts dédiés au jardinage. Afin de cadrer les jardins dans les priorités municipales, il faut leur trouver une légitimité.

3.5. Inscription des jardins dans les arrondissements

Au mois de mai 1987, une lettre à Pierre Bourque de Jacqueline Bordeleau, membre du Comité exécutif, met en lumière une perspective intéressante. Elle rend compte d'une rencontre entre conseillers impliqués dans la gestion des jardins communautaires, d'où serait ressortie la conclusion que le nœud du problème était

l'attribution des îlots », qui « se fait par les gestionnaires de jardin communautaire. [...] Selon le conseiller Beauchamp, il serait préférable que les contrevenants aux règlements [d'un seul îlot par personne] soient avisés officiellement par la Ville, et non par l'exécutif local, même si la décision se fait par entente entre la Ville et cet exécutif. De plus, le conseiller du district devrait être consulté, ce qui lui permettrait d'être mieux au courant de la vie de son quartier⁴⁴.

Elle demande le conseil de Bourque. Ce dernier répond prestement que « Les jardins communautaires fonctionnent à la vieille depuis maintenant 13 ans et nous avons toujours misé sur la prise en charge de ces jardins par les utilisateurs et utilisatrices. [...] »⁴⁵. Il ajoute :

Je crois qu'il serait bon, compte tenu des remarques de Monsieur Denis Beau-

⁴⁴ Il paraît clair qu'elle considère problématique l'attribution des parcelles et l'expulsion des membres par les comités locaux, qui ne sont pas redevables aux structures municipales. Dans : Lettre de Jacqueline Bordeleau à Pierre Bourque, 6 mai 1987, fiche du 01-05-1987 au 31-12-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴⁵ Lettre de Pierre Bourque à Jacqueline Bordeleau, 15 mai 1987, fiche du 01-05-1987 au 31-12-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

champ [conseiller municipal] et de certains commentaires que j'ai reçus, de raffermir quelque peu nos interventions face aux différents exécutifs qui gèrent les jardins communautaires et je partage avec vous la nécessité d'impliquer les conseillers et conseillères municipaux dans cette démarche⁴⁶.

Afin d'inscrire les jardins communautaires dans les priorités municipales et d'assurer leur pérennité, leur gestion est déléguée à de nouvelles instances municipales, les Services des loisirs et du développement communautaire :

Faisant suite à la demande de la section PROMOTION ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX de décentraliser la gestion des jardins communautaires, il nous apparaît important de bien définir les responsabilités de chacun des modules du Service des loisirs et du développement communautaire, qui sont appelés à jouer un rôle de soutien, et de ressource, afin de donner des services de qualité aux usagers des jardins communautaires.⁴⁷

Ce service prend les rênes du dossier et rapidement les formes actuelles du jardin émergent. La nouvelle vision ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux groupes populaires et au Jardin botanique. Il est paradoxal que le nouveau gouvernement municipal parle de décentralisation alors que les jardins étaient auparavant autonomes et sans grande supervision de leur fonctionnement interne.

Il faut toutefois comprendre l'intervention du point de vue des institutions : les jardins sont gérés selon les grandes régions administratives de la Ville. Il s'agit de les faire correspondre aux structures sur lesquels le RCM base sa refonte des services municipaux. L'effet de la réforme est d'enlever le pouvoir d'autodétermination des groupes citoyens et communautaires pour le donner aux services régionaux de la Ville, beaucoup plus présents que sous l'administration Drapeau. Il s'agit donc d'une décentralisation du pouvoir du Comité exécutif et de la CIDEM, mais d'une centralisation ad-

⁴⁶ Lettre de Pierre Bourque à Jacqueline Bordeleau, 15 mai 1987, fiche du 01-05-1987 au 31-12-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁴⁷ Document de travail du Service des loisirs et du développement communautaire déposé au Comité Exécutif de la Ville de Montréal, 17 mars 1988, fiche du 01-01-1988 au 31-12-1988, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

ministrative des pouvoirs aux mains de la bureaucratie des arrondissements, chargée de donner des services, non pas de permettre l'organisation autonome des groupes.

Le département Science et horticulture remplace le Jardin botanique dans la supervision des aspects techniques des jardins. Il fournit l'expertise horticole, la formation aux participants et il enquête sur les demandes formulées par les groupes citoyens. La section Promotion et événements du Service des loisirs voit à l'impression et la diffusion des formulaires d'inscription aux jardins, organise les soirées méritas et une rencontre annuelle axée sur la politique d'uniformité des règlements. Dans cette nouvelle version, chaque terrain doit avoir un conseil d'administration (C.A.) qui prend toutes les décisions internes et qui gère les demandes de ressources, de même que les concours annuels des plus beaux jardins. Les services régionaux coordonnent les jardins et répondent aux demandes des responsables, tout en supervisant les C.A. et en établissant leurs règlements.

Au regard de cette volonté de systématiser la gestion des jardins et de les faire correspondre aux normes bureaucratiques d'un service public, les jardins présentent plusieurs défis à la Ville. Plusieurs citoyens communiquent régulièrement avec les instances municipales pour leur faire part de leurs problèmes. Nous en avons déjà présenté quelques-uns, avec des cas de cotisations abusives ou d'occupations de plusieurs parcelles par un individu. En 1987, les jardiniers et jardinières du terrain Babylone (presque tous grecs), de Parc-Extension, informent la ville qu'ils ont révoqué leur président lors de l'assemblée générale, lui qui désirait exiger des cotisations aux membres⁴⁸.

Parallèlement, plusieurs vieux jardins, comme celui de Préfontaine, n'ont pour leur part que des contacts sporadiques avec les autorités municipales. Il semble que plu-

⁴⁸ Lettres des jardiniers et jardinières du jardin Babylone, par Joannides Petros à Pierre Bourque, les 7 et 9 septembre 1988, fiche du 01-01-1988 au 31-12-1988, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

sieurs groupes préfèrent se débrouiller informellement, car comme l'écrivait Lucille Tremblay, pour les membres du Jardin Préfontaine en 1987, « notre jardin fonctionne depuis plus de 10 ans et il a jamais causé de problème au service qu'il relève [sic] nous avons eu toujours [sic] une bonne administration et nous avons tout fait pour être autonome »⁴⁹.

Suivant cette dynamique, il nous apparaît que les jardins communautaires de Ville-Marie sont encore, à cette époque, très autonomes par rapport aux services municipaux dans leurs pratiques. Les archives d'André Pednault, animateur horticole embauché par la Ville en 1988, nous permettent de jeter un dernier regard aux pratiques courantes chez les jardiniers du quartier. Presque tous les 11 jardins de Ville-Marie ont des corvées communes prévues en 1988, de même que des dispositions dans leurs règlements généraux telles que « tout légume non ramassés [sic] à maturité sera pris par le comité et donné à quelqu'un qui appréciera »⁵⁰. Les jardins du Faubourg St-Laurent sont le lieu de peu de contacts entre le C.A. et les jardiniers, qui font beaucoup de travaux communautaires. Le Jardin Maisonneuve a un C.A. informel et n'a jamais adopté les règlements municipaux. La communication entre les jardiniers se fait par le babillard communautaire. Il y a des soupers collectifs durant la saison, et un souper spécial en fin de saison. Dix des onze jardins de l'arrondissement sont récalcitrants à communiquer avec la municipalité en 1988. Plusieurs jardins (Préfontaine, Hochelaga, St-Eusèbe) respectent les règlements municipaux, mais gèrent l'attribution des lots et la vie démocratique du terrain selon leurs propres codes. Aux Jardins Ste-Marie, les responsables n'ont pas voulu répondre au questionnaire municipal. Les membres du C.A. font partie de plusieurs organismes communautaires dans le quartier et « ils semblent privilégier davantage l'implication de leurs membres, mais ap-

⁴⁹ Lettre de Lucille Tremblay à Pierre Bourque, 19 février 1987, fiche du 01-01-1987 au 30-04-1987, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵⁰ Procès verbal de l'Assemblée générale annuelle du Jardin des habitations Jeanne-Mance, 11 octobre 1988, archives d'André Pednault.

précient le support de la ville ... »⁵¹. Plusieurs jardins n'ont pas de règlements généraux et il est clair que deux n'en veulent pas : ce sont deux terrains de petite taille, aux membres actifs. Le fonctionnement y est informel⁵². L'un d'entre eux est formé par les membres d'une coopérative d'habitation. Certains comités jardins se basent encore sur des réseaux de solidarité dans le quartier, comme celui du Jardin Centre-Sud, qui fait appliquer les règlements de 1978 à la lettre (ancienneté, enfants à charge, etc.).

Afin de se doter d'un portrait réaliste des jardins communautaires, le Service des loisirs engage en 1988 treize animateurs et animatrices horticoles, chargés de dresser un diagnostic de la situation. Dans leur rapport, un fort discours de service à la clientèle est présent⁵³. Leurs résultats sont synthétisés par les services municipaux et transmis à Jacqueline Bordeleau, du Comité exécutif, qui les endosse. Le rapport dresse quelques constats et recommandations, qui critiquent le mode de gestion des jardins alors en vigueur :

1. La décentralisation des services, qui a permis un meilleur suivi quant aux demandes et besoins exprimés depuis un an;
2. les jardins n'ont pas tous un conseil d'administration et certains subissent l'arbitraire d'un bénévole;
3. la politique d'attribution est à revoir pour éviter les privilèges et les abus, par exemple plusieurs jardins à la même personne, des jardins occupés par des non-résidents de Montréal;
4. la politique doit être appliquée et contrôlée par la région administrative;
5. les règlements municipaux datent, ils ne sont pas connus outre mesure ni res-

⁵¹ Rapport d'André Pednault, Jardins communautaires, Région 09, 1989, Archives d'André Pednault.

⁵² Idem.

⁵³ Envoi du Service des loisirs et du développement communautaire Module services régionaux à Jacqueline Bordeleau, 28 novembre 1988, fiche du 01-01-1988 au 31-12-1988, boîte 8. fond Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

pectés;

6. les conseils d'administration n'ont pas de mandat clair et ne sont pas élus périodiquement;
7. certains jardiniers ont subi des expulsions arbitraires;
8. le service des travaux publics a apporté un soutien concret à certaines demandes majeures des comités qui organisent les jardins, par exemple retourner la terre, poser des entrées d'eau, etc.;
9. les différents Services et intervenants dans le dossier devraient se concerter, définir leurs rôles respectifs et agir en collaboration pour améliorer la qualité de service, notamment en matière de planification et de traitement des demandes;
10. Les jardiniers ont été enchantés de la présence d'un animateur horticole⁵⁴.

La Presse, le 13 janvier 1989, fait paraître un article critique du jardin communautaire de la rue de Bullion, dont le loyer exigé à la municipalité par le propriétaire du terrain est élevé. Il occupe un emplacement en vue au centre-ville⁵⁵. Les priorités éditoriales sont mises sur la rentabilisation des espaces et de gaspillage des fonds publics. La Ville répond à l'article par communiqué de presse. Elle y déclare que « C'est à la demande de l'association des résidents du Faubourg Saint-Laurent que la Ville a décidé d'aménager un jardin communautaire.

Par cette initiative, les résidents vont pouvoir commencer à reprendre en main le développement de leur quartier »⁵⁶. Elle reconnaît l'apport de la mobilisation populaire

⁵⁴ Envoi du Service des loisirs et du développement communautaire Module services régionaux à Jacqueline Bordeleau, 28 novembre 1988, fiche du 01-01-1988 au 31-12-1988, boîte 8, fond Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵⁵ « Montréal aménage un potager de luxe », *La Presse*, 13 janvier 1989, fiche 1989, boîte 8, fonds Pierre Bourque, Archives du Jardin botanique.

⁵⁶ Communiqué du Comité exécutif de la Ville de Montréal, 13 janvier 1989, fiche de 1989, boîte 8, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

dans la prise en charge de l'espace du quartier, tout en présentant les jardins communautaires comme des initiatives foncières profitables. Elle ajoute :

Autre avantage, la présence constante des résidents dans ce jardin va contribuer à rendre le voisinage plus sécuritaire. En louant provisoirement ce terrain à son propriétaire, la Ville a aussi pris une option d'achat pour s'en rendre éventuellement propriétaire à des conditions tout à fait raisonnables. Il s'agira à l'avenir de réévaluer l'utilisation de ce terrain lorsque l'ensemble du quartier reprendra vie. La location d'un terrain dans le centre-ville pour y aménager temporairement un jardin communautaire est un geste concret posé par la Ville afin d'améliorer la revitalisation résidentielle dans ce quartier du centre-ville. Il s'agit d'un secteur délabré et non sécuritaire qui devrait d'ici quelques années connaître une véritable renaissance.

À cet effet, la Ville procède actuellement à l'achat de terrains dans le Faubourg Saint-Laurent borné par les rues Sanguinet, Saint-Laurent, Sainte-Catherine et Viger et actuellement occupé en grande partie par des terrains vagues. La Ville a alloué, lors de la séance du Conseil de décembre un somme de dix millions de dollars pour l'achat d'une quinzaine de terrains dans ce secteur de Montréal »⁵⁷.

Nous voyons ici que le Comité exécutif de la Ville de Montréal poursuit deux objectifs : permettre la prise en charge du quartier via l'action des citoyens sur l'espace urbain, tout en nettoyant un quartier en prévision de son embourgeoisement. En 1990, les jardins communautaires sont intégrés aux arrondissements, et le fonds Pierre Bourque du Jardin botanique ne nous permet pas de continuer notre étude.

À partir de cette époque, les jardins font partie des programmes municipaux et ne changent plus de forme jusqu'à aujourd'hui. Nous n'avons pas poursuivi leur étude, car les phases de création et de définition des jardins communautaires de Montréal sont terminées et le jardin garde une forme stable. En ce sens, nous ne pensons pas qu'après 1990 le jardin communautaire soit un objet dont l'étude enrichirait notre compréhension des dynamiques sociales entourant les potagers urbains.

⁵⁷ Communiqué du Comité exécutif de la Ville de Montréal. 13 janvier 1989, fiche de 1989, boîte 8, fonds Pierre Bourque Archives du Jardin botanique.

Nous concluons que les années 1980-1990 sont marquées, dans un premier temps, par une prise en charge presque complète du pouvoir de localisation des jardins par les instances municipales. Les deux derniers groupes populaires qui obtiennent des terrains le doivent à une lutte et à des pressions constantes, ce qui contraste fortement avec les dynamiques de demandes et attributions des groupes demandeurs portées au Comité exécutif avant 1980. Deuxièmement, dès le début des années 1980, nous observons une ingérence croissante de la municipalité dans le pouvoir d'attribution des lots, jusque là réservé aux comités des jardins. Cela commence avec des demandes ponctuelles et se complète par l'incorporation des jardins aux Services des loisirs des arrondissements. Dans cette optique, ils perdent le pouvoir de autodéterminer leur fonctionnement interne. Avec le changement d'administration municipale, en 1986, les priorités politiques se modifient. Maintenant concernée par le logement social, la Ville fait passer le jardinage communautaire à l'arrière-plan. Afin de le ramener dans les bonnes grâces du RCM, nous observons que Jacqueline Bordeleau procède à une consultation des conseillers municipaux et de Bourque. Redéfini, le programme de jardinage entre dans un cadre entièrement balisé par la Ville. Encore une fois, il nous apparaît clair que le jardinage urbain, loin d'être un acquis, dépend des priorités politiques et sociales qui lui permettent d'exister.

CONCLUSION

LES JARDINS MONTRÉALAIS, DES FRUITS CUEILLIS PAR LES POUVOIRS MUNICIPAUX

Dans le dernier chapitre, nous en sommes venus à la conclusion que les jardins, entre 1984 et 1990, sont systématisés par les instances municipales, perdant du coup leur autonomie foncière et organisationnelle.

Ici, nous faisons la somme des connaissances accumulées au cours de la recherche et de la rédaction de ce mémoire. Afin d'y parvenir, nous commençons par répondre aux différentes questions soulevées par le bilan historiographique. Par la suite, nous actualisons notre réflexion par la comparaison de nos résultats avec les travaux contemporains qui traitent des jardins communautaires et collectifs. De ce processus, nous tirons quelques critiques et commentaires qui remettent en perspective la place des jardins collectifs dans la réalité montréalaise. Pour finir, nous constatons les limites de cette étude, et soulevons quelques questions irrésolues.

Retour sur le cadre d'analyse des années 1909-1960

Au début du 20^{ème} siècle, l'accès aux terres pour les ouvriers montréalais se fait par des ententes conclues entre les associations réformistes et les autorités municipales. Ces dernières ne cherchent pas à assurer une place permanente aux activités potagères. Le jardinage est principalement une réponse morale à ce qu'on considère

être une crise des valeurs, associée à une société en profonde transformation. Comme le stipulait Baeyer, “the moral garden” prend le pas.

Avec la Grande crise, la dépression économique vient encore une fois légitimer la transformation des terres urbaines en potagers par un rôle social, celui de contrer l'« oisiveté » des chômeurs. À partir de 1942, la campagne des Victory Gardens prend son envol comme effort de guerre, coordonné par la CGL. Plusieurs acteurs et actrices s'ajoutent au portrait maraîcher et communautaire de la métropole. Parmi ces nouvelles forces sociales, la LOC intègre pour la première fois le jardinage communautaire dans un mouvement social. Quant à la CGL et la MPPA, qui continuent leurs activités, elles contribuent à faire naître, avec la collaboration notamment du conservateur du Jardin botanique Henry Teuscher, une perspective de jardinage autogéré qui devrait exister comme loisir, comme coup de pouce à l'économie familiale et comme mesure de civisme pour les ouvriers. Les jardins communautaires disparaissent avec les années 1950 et 1960, parallèlement au déclin des groupes sociaux qui les avaient fait naître. En fait, dorénavant, l'expérience des jardins communautaires sera essentiellement concentrée, grâce à l'influence de Teuscher, au sein du Jardin botanique.

Une porte qui s'ouvre : 1974-1989

Avec le renouveau des rapports sociaux montréalais que nous avons expliqué au début de chapitre 3, nous constatons que les jardins communautaires reviennent dans la sphère publique. Ils s'articulent autour des relations avec et entre les instances municipales de l'administration Drapeau et les groupes et réseaux issus des quartiers

populaires de Montréal. Nous avons alors cherché à savoir si le jardin s'était développé sur une base politique et, si oui, dans quelle mesure.

Quels sont les modes de gestion et d'autogestion que nous avons pu relever au cours de notre étude? Tendent-ils vers des initiatives politisées? Dans un premier temps, nous constatons que les jardins sont issus des réseaux de quartiers (loisirs de paroisses, CLSC, etc.) et des comités citoyens, et ne sont pas directement tributaires des animateurs sociaux. Selon Jacques T. Godbout, l'autonomie, « [vient du] contrôle partiel des orientations et de l'action [qui] est détenu par ceux-là mêmes à qui l'action est destinée [...] Il importe de noter qu'autonomisation ne signifie pas nécessairement absence de recours à des ressources extérieures, mais plutôt absence de soumission à des ressources extérieures »¹. À cet égard, vu leurs relations avec la Ville, l'on peut affirmer que les jardins furent autonomes entre 1974 et 1980, tant pour l'occupation des terrains que pour leur fonctionnement interne. La ville jouait alors un rôle de support matériel aux initiatives locales : les groupes avaient l'initiative de créer les jardins. L'encadrement que les instances municipales fournissaient était très peu contraignant, laissant aux groupes la liberté de s'organiser selon leurs préférences. Par contre, bien que les jardins émergent du désir des groupes de s'inscrire dans l'organisation de la cité montréalaise, nous ne pouvons pas affirmer qu'ils deviennent la base d'une mobilisation plus large. À part celui du Centre-Sud, ils ne semblent pas s'intégrer dans des organismes axés sur les luttes sociales plus vastes.

À l'instar de ce que Martinez constatait au sujet des jardins du Lower East Side, notre objet d'étude capture un moment de négociation des rapports sociaux à travers la définition du paysage de la ville². Nous avons posé comme hypothèse que durant les

¹ GODBOUT, Jacques, COLLIN, Jean-Pierre, Les organismes populaires en milieu urbain, Les classiques des sciences sociales, 1977. Consulté en ligne le 20 avril 2013: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales

² Ibid., p.32.

six premières années d'existence du jardinage communautaire, les potagers furent l'œuvre de personnes âgées, de jeunes familles et de femmes ayant des familles à charge. Appartenant aux classes sociales défavorisées, ces personnes organisent les jardins autour des réseaux de solidarité des quartiers populaires de Montréal. De 1974 à 1980, leurs modalités internes d'organisations sont multiples et leurs activités comprennent l'exploitation de parcelles collectives. Elles répondent à des missions spécifiques, selon les groupes populaires.

Toutefois, bien au contraire de ce qui arrive à New York, les acteurs institutionnels de la Ville de Montréal ont un poids considérable dans la définition des jardins. Dès 1974, ils fournissent des ressources aux jardiniers. En 1977-78, c'est le Jardin botanique qui demande des standards dans les parcelles, propose une série de règlements sur les plantes à cultiver et l'entretien des terrains, et demande de désigner une personne responsable par jardin. De la même façon, l'Office d'embellissement diffuse en 1978 un avis aux médias comme quoi l'accès aux jardins doit demeurer gratuit. Les membres de plusieurs jardins se dotent d'une structure de fonctionnement fixe à partir de 1978, afin de répondre aux demandes municipales. Nous constatons que les jardins se définissent dans un dialogue entre et avec les instances municipales. Ces instances ont leurs motivations propres et lient principalement le développement des jardins au verdissement de la Ville et à la prise en charge des espaces dévalorisés par les citoyens.

Notre recherche nous a emmenés à conclure que durant les premiers temps, le jardinage est une affaire plutôt féminine et autonome. Toutefois, à l'exception du Jardin Centre-Sud, rien ne nous indique que les jardiniers allèrent vers des initiatives politisées. De plus, il nous apparaît clair que dès le début des années 1980 le nombre d'intervenants masculins augmente sensiblement, ce qui est peut-être attribuable à

l'augmentation du nombre de retraités parmi les jardiniers. Simultanément, les jardins perdent en autonomie. Compte tenu de ces informations, nous concluons que les jardins communautaires ne permirent pas aux jardinières de se diriger vers une organisation des potagers qui aurait pu remettre en cause le fonctionnement général de la société patriarcale. Une telle remise en cause aurait exigé le développement de jardins locaux autonomes animés par des groupes de femmes, comme celui du Centre-Sud, ce qui était toutefois de plus en plus improbable avec la montée de la vision du jardinage communautaire comme un service public étroitement associé à la politique sociale municipale.

Avec les années 1980, de nouvelles dynamiques viennent bouleverser le fonctionnement quotidien des jardins. Le Jardin botanique commence à ouvrir des terrains et à les remettre à des groupes citoyens, proposant des règlements municipaux, qui seront plus ou moins respectés. Le Jardin botanique s'approprie les jardins, allant jusqu'à les présenter comme la prolongation de sa mission dans les quartiers de Montréal. C'est dans ce dialogue avec l'institution comme pourvoyeuse de service et responsable des règlements municipaux que plusieurs jardiniers s'adressent à Pierre Bourque, horticulteur en chef du Jardin botanique, pour régler les problèmes internes des jardins durant les années 1980. En 1982, la Ville commence à inscrire les jardins dans sa politique en y associant les conseillers municipaux. Simultanément, elle semble exclure les responsables des groupes citoyens et communautaires des rencontres annuelles du comité des jardins. 1980-1986 nous apparaît être une phase de reconfiguration des jardins, où les instances municipales assignent une mission globale aux jardins communautaires, celle d'un service public que fournit la Ville. Articulée pour une première fois par le Jardin botanique en 1981, cette conception sera reprise par le Comité exécutif de la Ville dans sa réforme du programme de jardinage. En 1989, on peut affirmer que les groupes populaires jouent un rôle marginal dans la définition des jardins com-

munautaires. Ils décident rarement des emplacements des terrains. La Ville s'ingère dans leur fonctionnement interne.

Priorisant les programmes de logement et d'industrialisation, le RCM, qui arrive au pouvoir en 1986, freine l'expansion du programme de jardinage, toujours soutenu par le Jardin botanique selon le modèle établi dans les années 1980. Entre 1986 et 1990, c'est via le Comité exécutif de la Ville que les jardins sont reconsidérés. Une conseillère municipale qui y siège a pour souci d'assurer la permanence des jardins. Afin de les préserver, elle va renouveler leur légitimité. Cette légitimité prend alors racine dans un « service de qualité » rendu à la population, ce qui implique l'institutionnalisation des jardins à travers les bureaucraties locales des arrondissements.

Comme nous l'avons souligné dans le bilan historiographique, les pratiques basées sur une économie du don peuvent être abordées comme un rapport social en tension avec le modèle dominant. Tout au long de notre étude, nous avons relevé certaines préoccupations de solidarité au sein des jardins, préoccupations qui, lorsque structurées dans les règlements généraux, semblaient jouer un rôle important. Par exemple, les assemblées générales où le comité des jardins étaient redevables aux membres, des cotisations peu élevées pour couvrir les frais des jardins, la possibilité de prêter sa parcelle à un membre de sa famille, etc.

En plus de ces pratiques réglementées, on peut évoquer d'autres éléments structurants comme la corvée commune, les épiluchettes et les soupers de quartier. Dans ce cadre, les jardins nous apparaissent marqués par des pratiques de solidarité locales qui reposent sur des valeurs qui ne sont pas celles de la société de marché et de l'économie capitaliste. Mais cet espace était aussi parfois celui de l'arbitraire des

bénévoles, des attributions de parcelles douteuses et des expulsions contestées, ce qui entraine en contradiction avec la formation d'un service public bureaucratisé. Avec le Jardin botanique, nous avons constaté la volonté d'encadrer ces pratiques pour arriver à une forme de jardin plus systématisée. Avec la prise du pouvoir municipal par le RCM et la réforme des jardins, nous voyons l'autonomie des jardins être une source de critiques pour les animateurs horticoles engagés.

Avec l'arrivée des animateurs horticoles, nous trouvons un écho à la dernière dimension abordée lors du bilan historiographique. McGraw nous permettait d'aborder le rôle des professionnels au sein du milieu communautaire à Montréal au tournant des années 1970. Après avoir constaté leur présence sporadique, mais non déterminante, tout au long de notre étude, nous sommes en mesure de constater qu'ils jouent un rôle essentiel dans la transformation progressive d'une initiative communautaire en un service public de nature « technocratique ». Après leur diagnostic et par leur travail, les jardins communautaires furent remodelés et les Services des loisirs des arrondissements se les approprièrent. Ainsi, ils devinrent des services publics, leur animation étant reprise par des professionnels et leur gestion par la bureaucratie municipale locale.

Les jardins urbains contemporains : des identités troubles

Le jardin communautaire et, plus globalement, le jardinage par des groupes des espaces publics constituent, encore aujourd'hui, une pratique répandue à Montréal :

Depuis les fusions municipales de 2002, la Ville compte [...] 97 jardins, totalisant ainsi un nombre de 8200 parcelles individuelles. [...]

En outre, il s'est développé depuis 10 ans un mouvement parallèle, celui des

jardins collectifs. Contrairement aux jardins communautaires, qui sont « d'abord et avant tout un loisir à caractère récréatif et scientifique » (Ville de Montréal) les jardins collectifs sont en général chapeautés par des organismes communautaires ayant une mission sociale ou environnementale explicite³.

La lecture faite actuellement de l'identité des jardins communautaires reflète leur état, ce qui fait du potager parcellaire aménagé par la Ville de Montréal un lieu ni moins ni plus public qu'un parc. Il est un « espace à sociabilité réduite, faite de relations furtives et largement tournées vers la pratique du jardinage, constitué d'individus ou de petits groupes »⁴.

Par ailleurs, la Ville de Montréal encourage depuis le début des jardins une perspective du jardinage urbain comme une stratégie d'embellissement et un loisir urbain. Dans son autobiographie, Pierre Bourque n'y consacre pas plus d'un paragraphe, qui stipule que « par cette initiative [les Montréalais] [aident] ainsi à humaniser les relations dans chacun des quartiers de Montréal »⁵. Pour Bourque, les jardins font partie des projets réalisés par le Jardin botanique et la Ville afin d'embellir Montréal, puisqu'ils sont présentés avec les opérations de distribution de fleurs, les Floralies et les plantations massives d'arbres.

De là, plusieurs auteurs concluent : « le jardinage n'a de communautaire que le nom »⁶. De même, les jardins communautaires sont principalement abordés sous l'angle des loisirs et de la santé dans la littérature contemporaine aux États-Unis, au Canada⁷ et à Montréal, notamment par Martha Stiegman. Dans son guide sur les

³ MASSÉ, Bruno et BEAUDRY, Myriam, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, No : C-01-2008, p.29.

⁴ Ibid., p.19.

⁵ BOURQUE, Pierre, *Ma passion pour Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, 2002, p.24.

⁶ Voir par exemple MASSÉ, Bruno et BEAUDRY, Myriam, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, No : C-01-2008, p.29.

⁷ Par exemple : TEIG, Ellen, AMULYA Joy, BARDWELL, Lisa, BUCHENAU, Michael, A. MARSHALL, Julie, S. LITT, Jill, *Collective Efficacy in Denver, Colorado: Strengthening Neighborhoods and Health Through Community Gardens*, Health & Place, vol.15 (2009), pp. 1115–1122. Consulté en ligne le 19 décembre 2013 :

jardins collectifs produit pour Action Communiterre en 2004, elle stipule que les efforts des premiers groupes en jardinage communautaire « ont mérité l'appui de la Ville, qui a répondu à ces besoins [de loisirs][...] en créant un programme municipal. C'est la Ville elle-même [...] qui s'est chargée d'installer et de gérer les jardins communautaires »⁸. Par opposition, « ces nouveaux jardins se nomment 'jardins collectifs' pour se distinguer des jardins communautaires du programme de la Ville de Montréal, tant au niveau de leurs objectifs et de leur fonctionnement social, qu'au niveau de leur enracinement communautaire »⁹.

Bien que cette analyse soit valable, nous croyons qu'elle devrait s'appuyer sur une meilleure connaissance historique du jardinage communautaire, puisque nous y avons observé des caractéristiques assez similaires à celle du jardinage collectif. Pour Stiegman, les deux grandes missions des jardins collectifs sont la sécurité alimentaire, définie comme une tendance vers l'autosuffisance des individus sur le plan de l'alimentation, et l'« empowerment » des groupes qui pratiquent le jardinage. Cet « empowerment » est défini comme le développement de solutions « à certaines problématiques du milieu, comme le racisme, la violence conjugale, la santé mentale, etc. »¹⁰. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'étude des sources nous prouve que les premières générations de jardins communautaires étaient axées sur les besoins alimentaires des quartiers populaires, bien que ce ne soit pas leur seule raison d'être. Quant aux problèmes sociaux, il nous apparaît évident que les jardins communautaires naissent d'une réponse à la désindustrialisation des quartiers

<http://www.elsevier.com/locate/healthplace>

et C. PARRY, Diana, D. GLOVER, Troy, J. SHINEW, KIMBERLY, 'Mary, Mary Quite Contrary, How Does Your Garden Grow': *Examining Gender Roles and Relations in Community Gardens*, Leisure Studies, 2005, vol. 24, no. 2, pp. 177-192. Consulté en ligne le 19 décembre 2013: <http://dx.doi.org/10.1080/0261436052000308820>

⁸ STIEGMAN, Martha, *Action Communiterre : Au cœur de notre quartier, un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif*, Coalition montréalaise pour la promotion du jardinage collectif, avec le soutien financier de la Direction de santé publique de Montréal, Montréal, 2004, p.15. Consulté en ligne le 30 avril 2013 : <http://www.actioncommuniterre.qc.ca/fr/medias/lectures-utiles>

⁹ Ibid., p.16.

¹⁰ Ibid., p.18.

populaires de Montréal, et qu'ils sont créés avec des missions spécifiques : pour les locataires sans accès à une cour, pour les femmes ayant des enfants à charge, pour les familles ouvrières à bas revenus, pour les personnes âgées, pour l'éducation populaire, pour donner un lieu de sociabilité dans un quartier marginalisé, etc. De plus, il faut soulever le fait que les jardins collectifs sont décrits par Stiegman comme féminins, tant par leurs participantes que par leurs animatrices, et s'inscrivant dans une économie de quartier, informelle. Autre point en commun avec les jardins communautaires des années 1974-1980. Pour cette raison, le guide d'Action Communitaire est rédigé au féminin. Quand nous nous y référons, nous employons ce genre pour parler des participantes et des animatrices.

Pourrions-nous en conclure que la différence entre la vague des jardins communautaires des années 1970 et celle des jardins collectifs des années 1900 et 2000 ne réside pas dans leurs vocations, mais dans leur organisation, à la fois interne et par rapport aux instances municipales? En ce qui concerne leur organisation interne, il n'y a pas de doute, les jardins collectifs se distinguent par la culture d'une seule parcelle pour un groupe. Caractéristique qu'ils peuvent toutefois partager avec les jardins communautaires. Nous avons vu que les cultures collectives et parcellaires se mêlaient dans les jardins communautaires, notamment dans le cas des parcelles dédiées au maïs, au jardinage parent-enfant, etc., selon les missions spécifiques des groupes. C'est donc par rapport aux jardins tels que définis par le Jardin botanique, puis par le Service des sports et loisirs des arrondissements, que cette rupture est nette. En ce qui concerne leurs relations aux institutions, les choses sont moins claires.

Les premiers jardins collectifs émanent des actions de groupes communautaires et professionnels, soit Action Communitaire et le Dépôt alimentaire NDG, qui fondent

le premier en 1997, et Équiterre, qui fonde celui de Longueuil, avec l'organisme la Croisée de Longueuil, la même année. Dans le texte de Stiegman, on constate que le jardin collectif repose sur l'action d'un petit groupe de personnes, qui « en tant qu'intervenantes citoyennes »¹¹ vont chercher à établir des alliances avec des groupes communautaires pour inscrire le jardin collectif au nombre des initiatives supportées par les tables de concertation des quartiers et autres intervenants pouvant légitimer l'occupation d'une parcelle. Il est spécifié que les citoyennes qui entament cette démarche devraient aller voir l'arrondissement afin d'obtenir un espace dans le jardin communautaire local si nécessaire. Ensuite, le groupe citoyen recherche des subventions pour embaucher l'animatrice horticole, qui rendra possible la mobilisation des personnes du quartier. Les jardins collectifs tournent autour de cette salariée, qui joue le rôle moteur dans l'« empowerment » du groupe, sujet auquel le rapport de Stiegman consacre un chapitre complet. Dans cette vision, la mission d'« empowerment » du jardin repose sur l'animatrice et son travail de prise en charge de la cohésion du groupe¹². La dépendance aux forces communautaires, religieuses et municipales pour légitimer l'occupation du terrain nous semble davantage un point commun entre les jardins collectifs et communautaires qu'une différence. Pour cette raison, nous ne croyons pas que les deux types de potagers diffèrent sur le plan de leurs relations aux organismes communautaires et aux autorités municipales.

Là où il y a une différence significative, c'est dans la présence d'une animatrice horticole dans les potagers collectifs, qui doit diriger la mobilisation du groupe et assurer sa cohérence. Dans l'optique où le jardin collectif est constitué d'une seule parcelle cultivée en groupe, il apparaît logique qu'il y ait une personne qui centralise

¹¹ STIEGMAN, Martha, *Action Communiterre : Au cœur de notre quartier, un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif*, Coalition montréalaise pour la promotion du jardinage collectif, avec le soutien financier de la Direction de santé publique de Montréal, Montréal, 2004, p.25. Consulté en ligne le 30 avril 2013 : <http://www.actioncommuniterre.qc.ca/fr/medias/lectures-utiles>

¹² Ibid., pp.48-49.

la dynamique du groupe ainsi que les connaissances en jardinage. C'est aussi là une structure qui engendre beaucoup de critiques, notamment parce que la centralisation des connaissances par l'animatrice engendrerait une division « tayloriste » du travail dans un processus qui échappe au contrôle des participantes¹³. Ces problèmes sont évités d'emblée dans un jardin parcellaire, où l'animation est beaucoup plus susceptible de jouer un rôle de support aux projets horticoles des participantes. De ce côté, les participants des jardins communautaires furent, avant 1990, probablement moins influencés par ce type de service professionnalisé.

Après comparaison, il nous apparaît évident que le jardinage collectif en milieu urbain n'est pas sensiblement différent du jardinage communautaire, en ce sens qu'il s'articule autour d'institutions communautaires et municipales afin d'occuper les terres de la ville. Tout comme lui, il capture une redéfinition de l'espace urbain, qui se fait en dialogue avec les institutions et articule ses priorités en des termes propres à son époque.

À cet égard, la seule étude sur le jardinage collectif qu'il nous a été donné de lire et qui brise le moule est celle du CRAC, sur les Jardins de la résistance, à Ormstown, et les Jardins de Kanehsatake. Dans une perspective plus radicale, le CRAC stipule que les jardins étudiés sont nés d'un désir de « prendre les moyens d'autonomiser une sous-culture rebelle qui souhaite s'éloigner progressivement, mais radicalement du système capitaliste »¹⁴. Nés des mouvements antimondialisation du début des années 2000, ces jardins articulent leur autonomie politique autour d'une organisation libertaire, ce qui assure l'autonomie de leurs structures internes. Aussi, pour assurer leur indépendance politique, ces groupes refusèrent de s'associer aux acteurs détenant

¹³ MASSÉ, Bruno et BEAUDRY, Myriam, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Cahier de l'ARUC-ÉS, No : C-01-2008, p.20.

¹⁴ Collectif de recherche sur l'autonomie collective (CRAC), *Une Révolution peut commencer par un seul Brin de paille* 2010, p.5. Consulté en ligne le 27 avril 2013 : www.crac-kebec.org, p.5.

la légitimité dans le milieu de l'agriculture biologique et locale. Notamment, les Jardins de la résistance organisèrent leur réseau de paniers biologiques solidaires sans recourir à des organisations externes. Quant à la question de l'autonomie sur le territoire, elle leur a été possible soit par le squat des terres de la couronne britannique, avec le concours de la communauté Kanien'kehá:ka, soit par une entente avec un fermier, en campagne ou en périphérie de la ville. Nous n'avons donc pas affaire à des jardins urbains! L'enjeu de l'occupation des sols urbains par des jardiniers reste donc inchangé par ces initiatives.

Les limites de cette recherche

Durant la rédaction, il nous a été impossible de bien situer les enjeux relatifs aux classes sociales dans les jardins des années 1974 à 1990. Les raisons sont nombreuses. La première et plus évidente est le manque de sources disponibles quant à la fréquentation des jardins. Sans information quantitative sur les situations économiques et sociales des jardiniers, il nous paraît peu envisageable d'évaluer avec précision l'évolution des groupes sociaux qui fréquentèrent les jardins montréalais.

Nous savons que les premiers jardins furent fondés par des groupes proches des milieux défavorisés de Montréal, mais nous ne pouvons pas affirmer que les jardins demeurèrent ancrés dans les milieux populaires avec certitude. En fait, l'embourgeoisement de plusieurs quartiers qui où l'on trouve les jardins communautaires laisse croire que ce n'est pas le cas. Les sources ne permettent pas de suivre les ramifications complexes qui inscrivent les jardins dans les rapports sociaux montréalais, surtout après 1980, avec la multiplication des jardins organisés par des

groupes citoyens supervisés par le Jardin botanique. Tout de même, le nombre de jardins liés à des HLM, à des centres communautaires, à des centres pour personnes âgées, à des organismes chrétiens et de charité laisse croire que le jardinage communautaire est toujours, en partie, une pratique ancrée dans les milieux populaires.

Il est bien connu que les jardins communautaires sont aujourd'hui des lieux de diversité culturelle. Ce phénomène est visible dans nos sources, notamment avec la présence de noms d'origine italienne et grecque durant les années 1970 et sud asiatique dès le début des années 1980 dans les pétitions des jardiniers. Aussi, les Jardins Babylone, de Parc-Extension, semblent avoir été constitués presque exclusivement de membres d'origine grecque jusqu'en 1990. En ce sens, nous croyons qu'il aurait été pertinent d'analyser les rapports qui lient jardins et populations appartenant à des groupes culturels à Montréal pour comprendre comment les jardins communautaires s'inscrivent, ou pas, dans l'évolution de la condition économique des populations montréalaises et des réseaux de solidarité.

Dans un deuxième temps, nous devons revenir sur des lacunes qui marquent notre analyse des rapports de genre dans les jardins communautaires. Nous avons pu établir que les jardins furent mis sur pieds par des femmes, et des personnes âgées, souvent pauvres. Par la suite, avec leur expansion poussée par le Jardin botanique, nous remarquons qu'un nombre de plus en plus important d'hommes écrivent les lettres, signent les pétitions et s'impliquent dans les comités de jardins, phénomène qui nous emmène à une quasi-parité dans les responsables des jardins dès 1984. Toutefois, aucune analyse de ces résultats n'est possible. Nous nous questionnons à savoir si l'inclusion des jardins dans les structures de la Ville et ses cadres plus formels aurait favorisé l'implication des hommes dans les structures des jardins.

Une autre grande barrière à la réelle compréhension des enjeux qui forgèrent l'objet de notre étude est l'organisation informelle des groupes des jardiniers. Nous l'avons mentionnée à de nombreuses reprises tout au long de l'étude. Il nous semble essentiel de l'articuler clairement ici : les sources disponibles ne représentent que la pointe de l'iceberg. Sous la surface des données compilées se cache une masse immense, celle de la vie quotidienne des potagers. Visible lors du rapport de 1989 des animateurs horticoles, cette masse semble peser lourd et définir les rapports que les jardiniers entretiennent entre eux et avec la Ville.

Ce qui nous mène à ce point : afin de dresser un portrait réel de l'histoire des jardins communautaires, il nous faudrait procéder de la même façon que pour plusieurs études réalisées dans les années 2000 sur les potagers urbains, c'est-à-dire par sondages et entrevues. Ce serait une piste à explorer pour approfondir la recherche.

Nous avons examiné, tout au long de ce mémoire, la construction des vagues de jardins communautaires à Montréal. Mais nous n'avons pas analysé les discours qui justifiaient leur implantation ni les liens qui pourraient les unir. Ainsi, des liens intéressants pourraient sans doute être analysés entre les réformistes anglophones du début du XX^e siècle et les administrateurs de l'Office d'embellissement de la fin du XX^e siècle. De plus, nous n'avons pas exploré, comme nous y inviterait par exemple l'histoire environnementale, les rapports entre ville et nature. Cette piste reste à explorer pour bien comprendre comment les jardins urbains s'inscrivent dans l'espace urbain.

Une dernière lacune de cette analyse concerne la question de la qualité des sols dans une ville industrielle. En effet, un dossier récent relié aux jardins communautaires a attiré notre attention. En 2008, les arrondissements de la Ville effectuèrent une série

de tests sur la composition des sols, ce qui engendra la fermeture ou la relocalisation de plusieurs jardins communautaires pour cause de contamination. Cet épisode, qui opposa plusieurs groupes de jardiniers aux arrondissements, a fait beaucoup de bruit dans la presse. En effet, plusieurs des sites utilisés comme jardins communautaires avaient précédemment été des dépotoirs ou des sites industriels. Nous croyons que, comme historiens préoccupés par les liens entre l'environnement et l'organisation de la société, nous aurions pu enrichir notre étude d'une réflexion sur la relation entre l'utilisation des terres urbaines, la santé des sols et la marginalisation des populations. Toutefois, cette incursion nous aurait conduits hors des champs d'enquête qui balisent cette étude.

Le jardin urbain, une perspective à long terme?

Pour clore cette étude, nous aimerions avancer une réponse à la question suivante : les jardins de terrains vagues, du chômage, de la victoire, ouvriers, communautaires et collectifs font-ils partie intégrante du paysage urbain montréalais, du début du 20ème siècle au début du 21ème, ou bien sont-ils une anomalie drôlement persistante? Un peu des deux... En effet, d'un côté, nous constatons que les jardins urbains sont une constante depuis l'intensification de l'urbanisation de la région de Montréal. D'un autre côté, leur installation dans la structure urbaine ne va pas de soi. Depuis plus d'un siècle, les jardins existent sans jamais être valorisés pour eux-mêmes : continuellement légitimés par des institutions et des groupes qui suivent leurs propres agendas sociaux, moraux et économiques, ils sont le fruit de luttes et de pressions, ancrées dans les rapports sociaux. Associés aux ratés de l'économie montréalaise, ils suivent ses modèles de filets sociaux : les associations réformistes,

les groupes religieux, la Ville les adoptent, puis avec les années du plein emploi, ils disparaissent. Au fil des crises économiques, nous avons documenté que les jardins s'installent dans un compromis entre les groupes sociaux et l'État, ici représenté par son palier municipal. Avec les années 1980-1990, les jardins trouvent leur place dans les priorités de l'administration municipale. Il apparaît alors peu étonnant que leurs formes soient renouvelées lors des crises subséquentes du modèle dominant, et que la nouvelle vague d'agriculture urbaine repense les potagers urbains en opposition avec le modèle institutionnalisé. Pas vraiment une constante, le jardin urbain à Montréal est une réponse renouvelée à un problème renouvelé, une réponse qui change ses raisons d'être. Nous laissons le mot de la fin à Laura Lawson :

« The litany of benefits associated with gardening has effectively obscured the real issue : Is the urban garden intended as a mean to other ambitions or an end in itself? If it is a mean to other ends, the garden is only useful until those other goals are met. [...] To answer this question, we must step away from an intuitive faith in gardening and examine the imbedded cultural assumptions that make gardening a solution to so many different issues and concerns »¹⁵.

¹⁵ J. LAWSON . Laura., *City Bountiful*, Los Angeles, University of California Press, 2005, p.288.

BIBLIOGRAPHIE

1. SOURCES

Fonds d'archives

Archives de la Ville de Montréal :

Fonds Jardins communautaires : VM6, dossier 1927, 3-7, bobine 263.

Fonds Jardins du Chômage : VM6, dossier 1553,13, bobine 239.

Fonds Embellissement : VM6, dossier 160, bobine 110.

Archives du Jardin botanique de Montréal, Fonds Pierre-Bourque, boîte 5 et 8, fiches du 23 -04-1976 au 09-10-1981 à 1989

Archives de l'Université McGill, fonds Montreal Parks and Playgrounds Association/Community Garden League of Greater Montreal : 2079, boîtes 1 à 6, fiches 1 à 244.

Archives privées d'André Pedneault

Imprimés

Rassemblement des citoyens de Montréal, *Une ville pour nous : programme du rassemblement des citoyens de Montréal*, Montréal, 1974, 46 pages.

Rassemblement des citoyens de Montréal, *RCM : 8 ans de réalisations : bilan de l'administration 1986-1994*, Montréal, 1994, 8 pages.

Les guides des jardins du Québec, *Jardin botanique de Montréal*, Montréal, Fides, 2001, p.11-15.

Bulletin de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botanique, *Jardin botanique de Montréal : 1931-1981*. Montréal, Vol6, no 3-4, 1982, pp.9-11.

Numériques

ARCHAMBAULT-MALOUIN, Diane, *Une belle histoire qui se poursuit: les jardins du domaine*, Volume 2, octobre 2002, fascicule de la Caisse Desjardins du domaine St-Sulpice, 12 pages. Consulté en ligne le 19 avril 2013 : http://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/81530453/poursuit-oct02.pdf

Comité social Centre-Sud, *Comité social Centre-Sud d'hier à aujourd'hui : dépanner, éduquer, lutter*, Montréal, 2008, 41 pages. Consulté en ligne le 23 avril 2013 : <http://www.comitesocialcentresud.org/le-comite/historique/>

La semaine Verte, octobre 1998. Consulté en ligne le 10 octobre 2012: <http://www.youtube.com/watch?v=W6ZYNpFWaLs>

St. Catharines' Wartime Neighbourhoods, *Home from the War: Victory Gardens*, 1 page. Consulté en ligne le 16 avril 2013: <http://wartimehouses.com/the-homefront/victory-gardens/>

STIEGMAN, Martha, *Action Communiterre : Au cœur de notre quartier, un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif*, Coalition montréalaise pour la promotion du jardinage collectif, avec le soutien financier de la Direction de santé publique de Montréal, Montréal, 2004, 72 pages. Consulté en ligne le 30 avril 2013 : <http://www.actioncommuniterre.qc.ca/fr/medias/lectures-utiles>

2. ÉTUDES

BOURQUE, Pierre, *Ma passion pour Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, 2002, 260 pages.

BOULIANNE, Manon, *L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public »?*, *Anthropologie et sociétés*, Vol.25, no.1., 2001, p.63-80.

MASSÉ, Bruno et BEAUDRY, Myriam, *Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité*, Montréal, Collectif d'études sur les pratiques solidaire ARUC-ÉS, No : C-01-2008, 2008, 64 pages. Consulté en ligne le 30 avril 2013 : <http://www.aruc-es.uqam.ca/Portals/0/cahiers/C-01-2008.pdf>

C. PARRY, Diana, D. GLOVER, Troy, J. SHINEW, KIMBERLY, 'Mary, Mary Quite Contrary, How Does your Garden Grow' : *Examining Gender Roles and Relations in Community Gardens*, *Leisure Studies*, 2005, vol. 24, no. 2, pp. 177-192. Consulté en ligne le 19 décembre 2013. <http://dx.doi.org/10.1080/0261436052000308820>

Collectif de recherche sur l'autonomie collective (CRAC), *Une Révolution peut commencer par un seul Brin de paille: portrait de deux jardins autogérés de la grande région de Montréal*. Montréal, 2010, 79 pages. Consulté en ligne le 27 avril 2013 : www.crac-kebec.org

COLLIN, Jean-Pierre, *La ligue ouvrière catholique canadienne 1938-1954*, Montréal, Boréal, 1996, 248 pages.

DACLON BOUVIER, Nathalie, « La dynamique sociale entourant les jardins communautaires : l'individu, le groupe et le jardin : le cas de Montréal », Montréal, Université du Québec à Montréal; INRS-Urbanisation, culture et société Thèse (M.Sc.), 2001, 149 pages.

DANGL, Benjamin, *Dancing with Dynamite: Social Movements and States in Latin America*, Oakland, AK Press, 2010, 206 pages.

FAHRNI, Magda. *Household Politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, 280 pages.

GODBOUT, Jacques, CAILLÉ, Alain, *L'esprit du don*, Montréal, Boréal, 1992, 345 pages.

GODBOUT, Jacques, COLLIN, Jean-Pierre, *Les organismes populaires en milieu urbain : contre-pouvoir ou nouvelle pratique professionnelle?*, Les classiques des sciences sociales, 1977, 270 pages. Consulté en ligne le 20 avril 2013 : http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/organismes_pop_milieu_urbain_1977/organismes_pop_milieu_urbain_1977.html

GREER, Allan, *Habitants et Patriotes : La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997, 370 pages.

J. LAWSON, Laura., *City Bountiful : a Century of Community Gardening in America*, Los Angeles, University of California Press, 2005, 363 pages.

LINTEAU, Paul-André. *Brève histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2007, 192

pages.

MARSH, Margareth, *Suburban Lives*, London, Rutgers University Press, 1990, 231 pages.

MARTINEZ, Miranda J., *Power at the Roots : Gentrification, Community Gardens, and the Puerto-Ricans of the Lower East Side*, New York, Lexington Books, 2010, 169 pages.

MARX, Karl, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1963, 130 pages.

MCGRAW, Donald, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal, Éditions coopératives Albert-Martin, 1978, 184 pages.

MCKAY, Ian, *The Quest of Folk : Antimodernism and Cultural Selection in Twentieth-Century Nova Scotia*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 392 pages.

PETITCLERC, Martin, "*L'association qui crée une nouvelle famille*" : l'expérience populaire de la mutualité lors de la transition à la société de marché, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 3, 2006, pp.259 à 291. Consulté en ligne le 27 avril 2013: <http://id.erudit.org/iderudit/013080ar>

RAMIREZ, Bruno, *Les premiers italiens de Montréal: l'origine de la Petite Italie du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1984, 136 pages.

TEIG, Ellen, AMULYA Joy, BARDWELL, Lisa, BUCHENAU, Michael, A. MARSHALL, Julie, S. LITT, Jill, *Collective Efficacy in Denver, Colorado: Strengthening Neighborhoods and Health Through Community Gardens*, *Health & Place*, vol.15 (2009), pp. 1115–1122. Consulté en ligne le 19 décembre 2013. www.elsevier.com/locate/healthplace

T. JACKSON, Kenneth, *Crabgrass Frontier : the Suburbanisation of the United States*, New York, Oxford University press, 1985, 396 pages

VÉZINA, François, *Démocratie de participation ou démocratie consultative, l'évolution politique du RCM*, Montréal, thèse (M. en science politique), Université du Québec à Montréal, 1996, 139 pages.

Ville de Montréal, Service de la planification et de la concertation, 1992, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, DAGENAIS, Michèle, Montréal, 51 pages.

VON BAEYER, Edwinna, *Rhetoric and Roses: A History of Canadian Gardening*, Markham (Ontario), Fitzhenry & Whiteside Limited, 1984, 197 pages.

WALL, Sharon *The Nature of Nature: Childhood, Antimodernism and Ontario Summer Camps, 1920-1955*, Vancouver, UBC Press, 2009, 369 pages